

La transformation de la rue Sherbrooke ouest

Les réflexions qu'elle suscite — L'urbanisme obligatoire dans toute la province

Le *Herald* de Montréal fait un sort à l'inauguration d'un vaste magasin de fouritures rue Sherbrooke ouest. C'est, dit-il, la répétition de ce qui s'est passé rue Sainte-Catherine en 1890. A cette époque, deux hommes d'affaires, Henry Morgan et Henry Birks, ont transporté leurs établissements sur cette grande artère. Le commerce de détail se concentrait alors dans le bas de la ville, rue Saint-Paul et rue Notre-Dame, et la rue Sainte-Catherine était bordée de *mansions*, c'est-à-dire de beaux hôtels particuliers.

L'initiative des deux hardis hommes d'affaires semblait hasardeuse, mais elle leur a réussi. La rue Sainte-Catherine s'est promptement commercialisée et est devenue le centre du commerce de détail montréalais.

Depuis cette transformation, les maisons particulières des riches ont été construites d'abord rue Dorchester ouest, puis rue Sherbrooke ouest. Celle-ci reste à l'heure présente l'une des plus belles rues de Montréal ou, du moins, l'une de celles qui comptent les plus beaux immeubles. La transformation est, en effet, commencée depuis longtemps et les règlements de construction ont été modifiés pour la sanctionner. Petit à petit le commerce envahit cette grande rue. Mais il s'agitait plutôt jusqu'ici d'échoppes, de restaurants, de salons de couture et de modistes, de maisons de pension, voire de blanchisseries chinoises, tous genres d'établissements plutôt de nature à déprécier cette belle artère qu'à la relever sa valeur.

La construction de ce vaste magasin marque une étape. D'autant plus qu'une société de secours mutuels canadienne-française a déjà transporté ses bureaux dans un bel immeuble qu'elle a construit dans la même rue et qu'il existe depuis assez longtemps dans celle-ci deux hôtelleries qui sont des établissements commerciaux de haute classe. La rue Sherbrooke deviendra-t-elle la Cinquième avenue de New-York? demande le *Herald*. Il signale la rapide évolution de cette fameuse artère commerciale new-yorkaise. Beaucoup de gens à Montréal se rappellent le temps où elle était le quartier résidentiel aristocratique de la métropole américaine. Aujourd'hui, elle ne compte plus que deux hôtels particuliers.

Evidemment, Sherbrooke est bien située, au moins dans une grande partie de son étendue, pour devenir la grande artère commerciale de Montréal. D'abord, elle traverse la ville dans toute sa longueur, ce qui n'est vrai d'aucune autre rue favorable au commerce à l'heure présente. Ensuite, il est impossible d'en substituer une autre à celle-là, dans le sud-ouest de la ville du moins, à cause de l'obstacle de la montagne.

Mais dans l'est, bien que le commerce l'envahisse aussi petit à petit, et quelquefois au mépris des règlements, la transformation sera moins facile. La population qui habite au sud de cette rue est bien moins nombreuse que celle qui habite au nord. Il y a aussi des obstacles matériels, telle la pente par laquelle on y accède et qui est très roide. Il a été question, quand les coffres municipaux n'étaient point dégaris comme ils le sont aujourd'hui, de construire une série de tunnels sous la rue Sherbrooke pour faciliter la circulation nord-sud. Ces tunnels auraient coûté un nombre respectable de millions de dol-

lars. Par ailleurs, il est assez probable que l'étagement de la circulation aurait nui à la valeur commerciale de la rue Sherbrooke.

Un jour ou l'autre, que nous ayons ou non une commission d'urbanisme digne de ce nom, on reprendra sans doute ce projet, car la circulation nord-sud et est-ouest ira vraisemblablement en augmentant sans cesse.

Mais ce pourquoi nous avons tenu à signaler l'événement que notre confrère salue avec éclat, c'est que cela l'amène à réclamer un comité d'urbanisme qui serait chargé de la protection de la rue Sherbrooke, d'empêcher que des commerces indésirables ne viennent causer préjudice à cette artère et aux propriétaires fonciers qui y ont fait des placements importants. Ce préjudice résulterait surtout de la tolérance du négoce de camelote, qui s'établirait dans des locaux construits à la diable le plus souvent, en transformant des maisons particulières plus ou moins adaptées au nouvel usage qu'on en veut faire.

Ce cas particulier nous fournit une occasion — nos lecteurs nous rendront cette justice d'admettre que nous en manquons peu — de nous élever à des considérations générales. Mieux vaut mille fois guérir le mal dans toute son étendue que de procéder par pièces et morceaux.

Nous n'aurons vraiment une ville et une province dignes de la civilisation dont nous nous réclamons que lorsque nous aurons adopté les méthodes prouvées ailleurs. Ces méthodes, elles sont connues : c'est l'urbanisme, c'est un plan d'aménagement. Pour cela il faut une loi générale qui s'applique à toutes les cités et villes, une loi générale qui sera administrée par une Commission spéciale composée de techniciens. Le désordre qui règne dans toutes nos principales villes et, notamment, dans celle de Montréal, provient de ce que l'on professe chez nous le plus grand mépris pour les techniciens, un mépris qui a passé les limites permises et nous a coûté trop cher.

Moins que partout ailleurs peut-être nous avons su imposer des bornes à l'électoralisme, qui s'insinue partout et qui gâche tout.

Nous entendons, ces jours-ci, l'un de nos conseillers municipaux — et non des moindres — s'exprimer à cœur ouvert, parce qu'il ne parlait pas pour le grand public. Il louait l'entreprise menée à bien par M. H.-A. Terrault. On sait que l'ancien ingénieur en chef de la ville de Montréal a fait le zoning de la ville, qu'il a indiqué dans chaque quartier comment doivent être répartis les différents genres de construction. — « A la fin, disait le conseiller municipal, M. Terrault n'a eu que trop de succès. Les règlements qu'il proposait, le conseil les adoptait sans même les lire. Mais il faut se garder d'une fausse sécurité. Si un électeur influent veut établir un relais d'essence ou une buanderie chinoise dans les endroits où ils sont interdits, l'échevin qui a adopté ces règlements de zonage sans les lire sera le premier à en réclamer la modification. »

Il faut donc mettre les lois d'urbanisme hors de la portée électorale : il faut protéger les administrateurs municipaux contre eux-mêmes et contre leurs électeurs. Il faut une loi provinciale et il faut que cette loi s'applique à tous les groupements de quelque importance.

Louis DUPIRE

la teinte "platinée" comme aujourd'hui, ce qui était le fait à peu près exclusif d'individus de mœurs infâmes. Aussi saint Clément donnait-il des conseils justes et appropriés dans l'intérêt même des chrétiens. "Nous ne devons pas, disait-il, changer par des couleurs artificielles la couleur naturelle de nos cheveux et de nos sourcils. S'il nous est défendu de porter des habits de couleurs différentes et mélangées, il nous l'est à plus forte raison de détruire la blancheur de nos cheveux, qui est une cause de respect et un signe d'autorité".

MARCELLUS

Bloc-notes

Grave avertissement

On ne saurait probablement surestimer la gravité de l'avertissement donné aux dirigeants de l'Allemagne par l'Observateur Romano. Que le Pape ait ou non, comme l'affirment certaines dépêches, vu le texte de cet article avant sa publication, on peut tenir pour certain que, sur un terrain aussi délicat, l'Observateur n'aurait pas posé un acte de pareille portée sans être assuré d'agir dans la ligne pontificale. Il faut ajouter que cette part plus qu'à Rome on ne doit être renseigné sur l'état réel des choses en Allemagne et sur les appréhensions qu'il peut susciter.

Pour les plus simples observateurs du dehors, il est impossible de ne pas conclure que les excitations prodiguées par des hommes aussi en vedette que certains des agitateurs actuels risquent, à un moment donné, — même si cela est contre le désir intime de ces gens — de déclencher de très dangereux mouvements populaires.

De l'un des discours du ministre Goebbels, diffusé par la radio, un écrivain français notoire, M. Robert d'Harcourt, a pu dire qu'il était d'un ton tel qu'aucun journal n'aurait osé l'imprimer.

On ne jette pas dans le public de pareils brandons sans courir le risque d'allumer une formidable incendie.

Ce qu'on en dit

Dans la *Revue de Paris* du 1er septembre, un écrivain français connu, M. Raymond Recouly :

Les magnifiques fêtes du Couronnement ont manifesté, le printemps dernier, l'attachement inébranlable des colonies autonomes, les Dominions, à la mère patrie.

Dans l'éventualité d'une crise, d'une guerre, Canadiens, Australiens, Africains du Sud feraient bloc, comme en 1914, pour la défense de la métropole et de l'Empire.

Voici ce qu'on dit de nous dans des milieux sérieux. La prophétie se réalise peut-être, malheureusement, mais que subsisterait-il de la vie économique du Canada, pour n'envisager que cet aspect de la question, après une deuxième aventure comme celle de 1914-1918?

La "Vie française"

On trouvera dans notre numéro d'aujourd'hui la rubrique *A travers la vie française* qui paraissait d'habitude le samedi. A l'avenir cette rubrique paraîtra au cours de la semaine. Il en sera ainsi de quelques autres rubriques, que nous indiquerons en temps opportun, parce qu'il est devenu nécessaire de décaler un peu notre numéro ordinaire à dix, et même à douze pages, au cours des premiers jours de la semaine nous permet de disposer ces jours-là d'un peu plus d'espace que nous ne le pouvions autrefois.

Cette rubrique de la *Vie française* se verra, mieux que la plupart, au cours du travail des divers groupes français d'Amérique, sera graduellement améliorée. Elle sera complétée par la publication d'articles spéciaux. Le *Devoir* s'est toujours très vivement intéressé à nos groupes de l'extérieur; il s'y intéressera plus que jamais. Les derniers événements lui ont permis de nouer des relations nouvelles, dont profiteront naturellement ses lecteurs.

Par son édition quotidienne et, pour ceux qui ne peuvent retenir celle-ci, par son hebdomadaire, il entend vraiment être, entre tous les groupes français d'Amérique, un puissant et constant organe de liaison.

Il prie ses lecteurs de l'aider à s'acquitter le moins mal possible de cette lourde tâche.

O. H.

Le carnet du grincheux

Les blessures de M. François Leduc ont été surtout graves dans les journaux à sensation — heureusement!

Le ministre mérite le titre de reporter honoraire pour avoir eu la présence d'esprit de photographier le théâtre de l'accident où il fut éclopé.

L'ironie du sort a voulu que le ministre des routes soit blessé sur la route en allant à un congrès de bonnes routes.

A tant parler de la prétendue démission de M. Gagnier, M. Bouchard a...

LA POLICE DE LA MEDITERRANEE

Rome attend la réponse de Londres et de Paris

En silence — Reproches des journaux italiens à la France

A la veille de la visite de Mussolini à Hitler

ROME, 16 (S.P.A.) — L'Italie attend en silence que la Grande-Bretagne et la France fassent quelque chose qui montre qu'elles désirent sa participation à la police de la Méditerranée. On tient de bonnes sources que M. Mussolini estime que puisqu'il a fait connaître ses conditions, c'est maintenant aux pays qu'elles concernent qu'il appartient d'agir.

Des journaux italiens reprochent à la France et la conclusion du pacte de Nyon et la part que ce pacte fait à l'Italie. Le ministre des affaires étrangères Delbos aurait voulu faire étalage du front franco-britannique et, pour y arriver, il avait poussé la Grande-Bretagne à conclure le pacte.

NOUVELLES CONTRADICTOIRES

LONDRES, 16 (S.P.C.-Havas) — Les uns disent que l'Italie obtiendra l'égalité de participation qu'elle exige en ce qui concerne la police de la Méditerranée; les autres affirment qu'on la lui refusera.

Des cercles diplomatiques britanniques généralement bien renseignés croient que bientôt on répondra à l'Italie qu'on accepte la condition qu'elle met à son adhésion. D'autre part, l'agence Reuters reçoit de Genève une dépêche annonçant qu'il se dessine une forte opposition à l'exigence de Rome. Mais l'agence Havas tient de sources diplomatiques londoniennes que, déjà, après avoir pesé le pour et le contre, on a décidé d'accorder à l'Italie l'égalité exigée. D'une part, on se serait dit qu'empêcher la participation de l'Italie en repoussant la condition que pose ce pays ce serait sans doute raffermir l'axe Rome-Berlin la veille même de la visite de M. Mussolini au Reichsführer Hitler. D'autre part, on aurait soutenu qu'une ferme opposition franco-britannique pourrait donner à réfléchir à

M. Mussolini avant une visite au cours de laquelle il sera fort probablement question de l'avenir de l'Espagne.

NEGOCIATIONS ANGLO-ITALIENNES

Des observateurs italiens postés à Londres disent que l'Italie et la Grande-Bretagne commenceront avant la fin de ce mois des négociations pour réaliser leur projet d'accord général fondé sur l'entente d'honneur de janvier dernier. Mais il reste à obtenir du côté britannique la confirmation de cette nouvelle.

Le bruit court que l'Italie, espérant faire accepter directement sa condition de participation, renonce à insister pour que le comité de la non-intervention en Espagne débattenne l'accord de Nyon à sa prochaine réunion.

PRONOSTICS DES JOURNAUX

Les pronostics des journaux s'entre-choquent, bien entendu. Le *"Daily Mail"* affirme hautement que la Grande-Bretagne consentira à ce que l'Italie exige. Il explique qu'elle y consentira parce que le premier ministre Chamberlain veut empêcher que l'accord de Nyon ne fasse obstacle aux prochains entretiens italo-britanniques.

Le *"News-Chronicle"* affirme dans un titre d'article qu'on a refusé à l'Italie l'accroissement de participation qu'elle veut. Mais l'article même, qui porte la signature de M. Philip Jordan, est moins affirmatif que le titre. On lit que l'Italie n'obtiendra "sans doute" pas une réponse favorable.

Le *"Daily Herald"* reçoit de son correspondant de Genève une dépêche annonçant que la Grande-Bretagne et la France ne répondront pas à la note de l'Italie.

Balances commerciales favorables

Voici qui est aussi très important : avec pratiquement tous les pays britanniques nous avons des balances commerciales favorables. Ainsi l'Australie nous achète pour \$17,000,000 de marchandises de plus que nous ne lui en commandons. Notre balance de commerce avec le Sud-Afrique est favorable de \$13,000,000; avec la Nouvelle-Zélande elle atteint les \$6,500,000. Mais c'est avec le Royaume-Uni que nous faisons le commerce le plus avantageux. Alors que nous exportons en Angleterre pour une valeur de \$416,317,000, nous n'importons d'elle que pour une somme de \$139,573,000, ce qui nous laisse un surplus de \$276,744,000. Cette balance favorable avec l'Angleterre a tendance à s'améliorer constamment.

Notre commerce avec les pays étrangers représente une somme globale plus importante que celle de notre commerce avec les pays britanniques, mais il nous laisse une balance favorable moins appréciable. Pendant l'année se terminant le 31 juillet, nous avons importé des pays étrangers pour une valeur de \$525,278,000, comparativement à \$406,258,000 au cours de l'année précédente, une augmentation de plus de \$119,000,000. Par contre nous avons exporté pour \$615,708,000 contre \$474,283,000 en 1935-1936, une augmentation de \$141,425,000. Le surplus de nos exportations sur nos importations est d'un peu plus de \$90,000,000.

Notre meilleur client : les E.-Unis. Les Etats-Unis demeurent notre meilleur client; nous leur avons exporté pour une valeur de \$481,435,000 et nous avons importé d'eux pour plus de \$441,000,000, ce qui fait un surplus en notre faveur de \$40,000,000. Pendant les deux années à l'étude notre commerce avec plusieurs pays a augmenté d'une manière notable. Nos exportations au Japon ont passé de \$17,081,000 à \$23,083,000; en Belgique, de \$16,316,000 à \$21,992,000; en Allemagne, de \$5,049,000 à \$10,065,000; en Italie, de \$2,509,000 à \$4,912,000; en Espagne, de \$939,000 à \$4,700,000. Dans la plupart des cas nos exportations dépassent nos importations, à l'exception de l'Argentine, de l'Allemagne et de la Norvège. Nos importations d'Argentine ont monté de \$3,810,000 à \$12,425,000, alors que nos exportations ont passé de \$3,367,000 à \$4,529,000, balance défavorable de près de \$8,000,000. Quant à l'Allemagne elle nous vend pour \$1,788,000 de plus qu'elle ne nous achète. Nos importations de France sont stationnaires alors que nos exportations ont légèrement augmenté, nous laissant un surplus d'environ \$4,000,000.

La tendance générale de notre commerce extérieur ne change presque pas, en ce sens que nous maintenons assez bien nos positions sur les marchés les plus disputés. Nous faisons des gains en Allemagne, au Japon, en Belgique et, évidemment, en Angleterre et aux Etats-Unis. Cela n'empêche que toute la structure de notre commerce extérieur demeure vulnérable. Nous dépendons encore beaucoup trop de deux marchés et de deux marchés seulement : les Etats-Unis et l'Angleterre. De ce temps-ci le marché anglais nous est grand

(suite à la page 2)

Notre commerce extérieur est en plein progrès

Il s'est amélioré sur toute la ligne, mais les Etats-Unis restent notre meilleur client — L'importance des placements américains chez nous — Situation excellente — Les débuts de l'année financière dépassent les espérances exprimées par M. Dunning — On peut compter sur un budget équilibré

(Par Léopold RICHER)

Ottawa, 16. — Notre commerce extérieur continue de progresser d'une façon très satisfaisante. On peut même dire que les résultats obtenus depuis le début de l'année financière dépassent les espérances exprimées par M. Charles Dunning dans son dernier discours du budget. Les progrès sont si notables qu'on s'attend à ce que le chiffre total du commerce atteigne au moins les deux milliards de dollars à la fin de l'année courante. La situation est tout à fait encourageante. Elle justifie la politique commerciale poursuivie jusqu'ici par le gouvernement, politique qui consiste à réduire les tarifs douaniers, à ouvrir de nouveaux débouchés et à consolider nos positions sur les marchés acquis au moyen de traités de commerce plus avantageux.

S'il est une question sur laquelle les chefs des deux vieux partis ne s'entendent jamais, c'est bien celle du commerce extérieur. M. Bennett prétend que la mesure de notre prospérité est celle de notre balance commerciale visible. M. King affirme de son côté qu'une balance commerciale favorable ne veut rien dire du tout, si elle est obtenue par des moyens factices, c'est-à-dire par le recours à des restrictions douanières ou monétaires. Sous le régime de M. Bennett, nous avons eu plusieurs balances favorables de commerce extérieur, ce qui facilitait le règlement des comptes à l'étranger. Mais les surplus des exportations sur les importations n'améliorèrent en rien la situation domestique. Les faits donnaient raison à M. King.

La diminution du chômage

Il s'a fait beaucoup de bruit, d'une façon partielle à tout le moins. La diminution du chômage est indéniablement due à la reprise industrielle qu'on en invente dans son propre parti.

Chaque fois qu'on fait mine d'ouvrir la porte du parlement de Québec à M. Godbout, M. Bouchard ouvre la bouche et ferme la porte.

La défaite de M. Godbout aura fait bien des heureux. M. Blodreau est devenu ministre et M. Bouchard est devenu chef de l'opposition, à cause d'elle; pour la même raison M. Fafard deviendra peut-être sénateur.

Le Grincheux

Chronique

La barbe à travers les siècles

Doit-on se couper la barbe?

Question importante que l'Américain Gillette a résolue, hélas! avec son rasoir de sûreté, avec la simplicité de la femme moderne qui ne goûte désormais aucun plaisir conjugal à respirer dans la barbe maritale le parfum des cuisines voisines.

Les barbes sont disparues qui réandaient sur les flammes un air de majesté sévère; disparues les barbes en collier qui faisaient guirlande autour du nez; disparus les favoris aux poils tire-bouchonnants; disparues les longues barbes fluviales qui trempaient dans les soupes hospitalières et sympathiques. Hélas! trois fois hélas! et comme dit un poète lyrique :

"l'humanité sans barbe s'en va vers des destins tragiques."

Car les rares modernes qui portent poil au menton sont considérés comme les contemporains des diaboliques, des brontosaures, des chéloniens et autres bêtes de l'époque tertiaire ou quaternaire.

La suppression de la barbe est en des plus graves appauvrissements de l'humanité.

Car elle rendait des services sans nombre et antihygiéniques. Si le nouveau-né trouvait une source de joie sans cesse renaissante à y perdre ses roses menottes, le servait aussi de symbole à de belles et terribles imprécations, comme lorsqu'un homme courroucé écriait : "Par ma barbe, le jure."

D'ailleurs, dans une humanité si émue et si fait constamment, le constituant un divertissement, un complicité et un savoir. Les danses se peignaient la barbe avec des tendres et autres bêtes lavant l'eau mousseuse d'un savon parfumé, et plongeaient le peigne aux dents noires dans le flot soyeux blond, afin de la voir onduler dans la brise légère.

Les femmes elles-mêmes y trouvaient des points de rivalité et de comparaisons agréables et elles apportaient un soin jaloux et tendre ces duels artistiques et conjugués.

Mais la perte fut irréparable pour la littérature. Combien de propos piqués, ironiques ou attendris, ou de descriptions effrayantes et terribles elle permettait!

Sagissait-il de dépeindre un anduit : vite l'écrivain lui collait une "barbe embrassée", "sale", "même une "barbe bleue", comme tous les enfants le savent.

Au contraire, si c'était un honnête homme, il portait une "belle barbe blanche" ou une "barbe vénérable". Vous voyiez tout de suite un être sympathique.

Aujourd'hui, les littérateurs, injustement frustrés de la barbe, doivent se rabattre sur les yeux, en acier ou en velours suivant les goûts et les besoins, ou bien utiliser une phrénologie aussi abrutissante que maussade et fausse. Ah! qui rendra la barbe à la littérature! barbe fleurie de Charlemagne, barbe majestueuse de Jupiter...

El, que dire des barbières eux-mêmes, ces éternels Danaïdes! Car, de même que les Danaïdes remplissaient sans cesse un tonneau sans fond, de même les barbières coupent sans cesse une barbe éternellement renaissante.

Jadis, il y avait une technique savante dans l'art de couper les poils du menton, pour leur donner des effets de torsades, ou un aspect fluvial, de toison dorée ou brune ou blonde. Des anciens sont restés justement célèbres pour leur art éminent. Mais aujourd'hui, avec la tondeuse et le rasoir, n'importe qui, sans feu de mots, rase son prochain.

Ce fut donc un désastre au point de vue littéraire et économique, une régression de l'humanité, sans compter qu'on fait perdre à celui-ci un temps effroyable rien que pour le rasage matinal. Un mathématicien a calculé qu'à dix minutes par rasage et une moyenne de 300,000,000 de rasés, cela fait trois milliards de minutes ou cinquante millions d'heures. Un chef ouvrier, à son tour, a calculé que, à 40 sous de l'heure, prix de l'union, cela fait \$20,000,000 perdus tous les matins, rien que pour la barbe.

On objecte qu'elle avait bien des inconvénients. Mais, mon Dieu, ils ne sont pas si terribles. Il est vrai que, parfois, la barbe traînait dans la soupe, mais le problème avait été finalement résolu de façon satisfaisante, par l'emploi de la serviette fortement nouée autour du cou. S.M. s'y accrochait des miettes de pain, elles s'envolaient aussitôt à la brise.

fournissant ainsi une abondante pâture aux oiseaux du ciel. Et puis cela donnait devant les enfants un air de majesté paternelle qui impressionnait profondément, et un ornement dans les cérémonies publiques, ce pour quoi on représente toujours les prophètes avec une grande barbe blanche ou grise.

Mais, pauvres modernes, n'allons pas croire que la crise de la barbe est terminée. C'est une lutte, vieille comme le monde ou, si l'on veut, comme la barbe elle-même.

Ménard et Sauvageot racontent ce qui suit au sujet de la barbe :

"L'histoire de la barbe offre ainsi diverses variations suivant les temps. L'usage de se raser ne s'est produit en Grèce qu'assez tard et, pendant longtemps encore, après qu'il était passé dans les habitudes, ceux qui l'avaient adopté passaient pour cela seul pour des débauchés et des efféminés."

"Si nous en croyons Chrysippe (cité par Athénée), cette coutume ne serait même pas antérieure à la période macédonienne. "L'usage de se raser, dit-il, s'introduisit au temps d'Alexandre; jamais cela n'était arrivé auparavant. Timothée même, ce célèbre musicien, jouait de la flûte sans songer à jeter à bas sa grande barbe... Quoiqu'il y eût à Rhodes une loi qui défendait de se raser, tout le monde le faisait; c'est pourquoi personne ne dénonçait un autre à cet égard. A Byzance, la loi prononçait une amende contre tout barbier qui aurait un rasoir et, cependant, tous les barbiers en faisaient usage."

Et comme, dans le temps, l'usage de se raser était considéré comme le fait d'un efféminé, saint Clément d'Alexandrie donnait sur ce point de sages avertissements : "Je dois aussi quelques instructions sur la manière de porter la barbe et les cheveux. Les cheveux des hommes doivent être lisses et courts, leur barbe épaisse et touffue. Il ne faut point que les cheveux retombent en boucles sur leurs épaules, comme ceux des femmes, mais qu'ils se contentent de l'ornement de leur barbe. S'ils la coupent, ils ne la couperont point entièrement, car c'est un spectacle honteux et c'est aussi par trop ressembler à ceux qui larrachent et l'épilent, que de la raser jusqu'à la peau. Le Psalmiste, plein d'admiration pour la belle et longue barbe d'Aaron, répand dessus dans ses chants les parfums célestes. Si donc nous sommes obligés quelquefois de couper notre barbe ou nos cheveux par diverses circonstances qui n'ont aucun rapport avec le soin de notre beauté, lorsque, par exemple, nos cheveux tombant sur nos yeux nous empêchent de voir, ou que les poils de notre lèvre supérieure se mêlent à nos aliments, il ne faut point les couper avec un rasoir, mais avec des ciseaux. Quant aux poils de notre barbe qui ne nous sont point incommodes, gardons-les bien de les couper, puisqu'ils donnent à notre visage une gravité majestueuse et qu'ils inspirent à ceux qui nous voient une sorte de respect et de terreur filiale."

Saint Clément était d'ailleurs aussi opposé à la teinte des cheveux. Car, en ces temps, on s'oxygénait les cheveux, on leur donnait

• •

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

— CALENDRIER —

Demain: VENDREDI, 17 septembre 1937

4 Temps. Saint Lambert, év. et martyr.

Lever du soleil, 5 h. 40.

Coucher du soleil, 6 h. 09.

Nouvelle lune, le 22, à 3 h. 25.

Coucher de la lune, 2 h. 25.

Pleine lune, le 29, à 3 h. 32 m. du soir.

Dernière lune, le 27, à 0 h. 43 m. du matin.

Arts et métiers

Ouverture d'une école à Verdun

Inauguration d'un cours supérieur de solfège au Monument National, au début d'octobre — Quatre grandes écoles "techniques" — Huit écoles d'arts et métiers

Conversation avec M. Gabriel Rousseau, directeur général

Le directeur général des écoles d'arts et métiers de la province, M. Gabriel Rousseau, nous annonce ce matin deux intéressantes nouvelles: l'ouverture le 20 septembre prochain d'une école d'arts et métiers à Verdun et l'inauguration d'un cours supérieur de solfège au Monument National.

Les écoles d'arts et métiers sont en bonne voie d'expansion. Elles croissent en nombre et en mérite dans les grandes et petites villes de la province. Interrogé sur leur avenir, M. Rousseau reconnaît qu'elles souffrent d'une lacune: leur histoire n'est pas écrite. Il veut bien cependant nous fournir quelques détails:

En 1872

Nos écoles d'arts et métiers, remontent au Conseil des arts et métiers fondé en 1872. Ce conseil a fait surgir des écoles professionnelles en nombre de villes, notamment Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Valleyfield, Sherbrooke, Saint-Jean, Rivière-du-Loup, etc. Ces écoles ont connu une grande popularité un certain temps, puis est venu le déclin. Il y a eu exactement trente ans le mouvement en faveur des écoles techniques et professionnelles a regagné le public. De grandes écoles comme l'Ecole technique de Montréal sont nées. Mais les écoles d'arts et métiers, plus anciennes, ont profité de cette nouvelle faveur et elles ont grandi.

— Voulez-vous établir la hiérarchie des écoles des techniques ou professionnelles?

— A ce moment, un rayon de soleil venait du bureau de M. Rousseau et symbolise les espoirs de l'année nouvelle.

Les écoles

— Il y a quatre grandes écoles, prend-il, qui devraient seules — n'est-ce qu'une opinion personnelle — remarquer le bien — porter le nom de "technique". Il y a, en outre, huit autres écoles, qui devraient, elles, porter le nom d'écoles d'arts et métiers. Elles sont situées à Lachine, à Grand-Mère, à La Tuque, à Shawinigan Falls, à Chicoutimi, à Port-Arthur, à Rimouski et à Verdun. Cette dernière porterait le nom d'"Ecole d'arts et métiers de Verdun".

— Ce sont comme des écoles techniques intermédiaires. On les désigne parfois aussi sous le nom d'écoles industrielles, n'est-ce pas?

— Oui, parce que ce n'est que petit à petit qu'on arrivera sans doute à les appeler écoles d'arts et métiers. Puisqu'elles relèvent de la direction des écoles d'arts et métiers, sur véritable nom devrait être celui-là. Mais, encore une fois, ce n'est qu'une opinion personnelle.

— Quant à l'expression "écoles industrielles", elle présente des inconvénients, car en Ontario les "industrial schools" sont des écoles de réformation, de réforme. Alors, vous voyez l'objection.

— Il y a évidemment une différence d'envergure entre les quatre écoles techniques et les huit écoles

d'arts et métiers? Y en a-t-il une autre?

— La principale différence vient de ce fait que les cours y est de trois ans, tandis qu'aux grandes écoles techniques proprement dites, on y donne une quatrième année.

Section des arts

"Outre cela, poursuit M. Rousseau, les cours de la section des arts se donnent à une foule d'endroits sous la direction des écoles d'arts et métiers. Jugez vous-même: à Montréal seulement, aux endroits suivants: Monument national, école Hélène-Boulay, école Morin, école de la Dauphine, école Saint-Henri, puis à Sherbrooke, à St-Hyacinthe et à Lévis. Voilà pour les cours d'architecture et de dessin à main levée. Les cours de solfège se donnent dans quatre écoles à Montréal, dans trois écoles à Québec, puis à Lachine, à Sherbrooke, à Magog, à Lac-Mégantic, à St-Jérôme, à Shawinigan, à Rivière-du-Loup, aux Trois-Rivières, à Jonquière, à Bedford.

Section des métiers

"Quant à la section des métiers, ajoute M. Rousseau, les cours de dessin industriel, de menuiserie et de modelage, d'électricité, de mathématiques et physique industrielles, d'ajustage, se donnent à deux endroits à Montréal: à l'école Louis-Hébert et aux usines Angus, puis à Beauceville, à Chicoutimi, à Port-Arthur, à Rimouski, à St-Hyacinthe, à St-Jean, à Sherbrooke et à Lachine."

La revue "Technique"

— Voilà bien des foyers d'arts et métiers pour nos adolescents et jeunes gens. Vous êtes aussi, M. Rousseau, le directeur de la revue "Technique", imprimée à la section d'imprimerie de l'Ecole technique de Montréal?

— La revue se porte très bien. On nous dit qu'elle est bien vivante. Mais cela ne dépend pas du directeur, ajoute en riant M. Rousseau, mais des collaborateurs, qui se recrutent, parmi les professeurs des écoles techniques, parmi les ingénieurs, parmi les anciens élèves des écoles techniques. Des collaborateurs des dehors nous adressent aussi parfois des articles que nous apprécions beaucoup.

— Avant de vous quitter, voulez-vous m'annoncer le nom du directeur de la nouvelle école des arts et métiers de Verdun?

— Présentez-moi, M. Charles Brosseau, secrétaire du conseil d'administration, a charge de la direction de l'école. Il préside aux inscriptions ouvertes depuis quelques jours.

— Et qui dirigera le cours supérieur de solfège au Monument National?

— L'inspecteur de ce cours sera M. Guillaume Dupuis, maître de chapelle à Notre-Dame de Montréal. M. J.-J. Goulet sera le professeur.

Alfred AYOTTE

Roosevelt et la question des tribunaux

Washington, 16 (A.P.). — Le président Roosevelt et deux des principaux adversaires de son projet de réorganisation de la Cour suprême ont prononcé d'importants discours à l'occasion de la constitution de la signature de la loi. Le président Roosevelt doit parler demain soir au pied du monument Washington. On croit qu'il formulera, au moins dans une certaine mesure, la politique qu'il entend suivre à l'avenir sur cette question des tribunaux. Le sénateur Borah, républicain de l'Idaho, qui est considéré comme le plus autorisé en matière de droit constitutionnel, doit prononcer une conférence ce soir devant une réunion de maçons et M. le sénateur Anderson, républicain du Michigan,

portera samedi la parole à un ralliement des républicains de son Etat.

Washington, 16 (A.P.). — Les hauts fonctionnaires de la capitale des Etats-Unis ont laissé entendre aujourd'hui qu'il est tout à fait improbable que le gouvernement prohibe l'exportation du coton au Japon et en Chine. On sait que le coton peut servir à la fabrication des munitions. C'est à la commission qu'il appartiendrait de déterminer si le coton doit être classé parmi les armements, ce qui aurait pour conséquence d'en faire automatiquement interdiction le transport par tous les navires qui sont la propriété du gouvernement.

Les frais de la fête sont généralement payés par le Chevalier Mario Paparelli et le feu d'artifice par Mme Antonietta Paparelli.

Prise du mont Cueto Negro

Camp blanc de la région de Léon, 16 (S.P.C.-Havas). — Des troupes blanches qui opèrent au sud de Gijón ont enlevé aux Asturiens rouges le mont Cueto Negro, dont l'altitude est d'environ 6,000 pieds.

Les enfants au Jardin botanique

Le samedi 18 courant, Mlle Marcelle Gauvreau, directrice-fondatrice de l'Ecole des tout-petits, l'Épave, fera visiter le Jardin botanique à 10 h. 30, aux enfants de 4 à 10 ans et aux parents qui les accompagneront. Il y aura un cours public pour les tout-petits.

La police de la Méditerranée

LONDRES, 16 (S.P.C.). — Des Britanniques disent que l'Italie, dans sa note relative à la police de la Méditerranée, ne demande pas formellement l'égalité de participation, mais qu'elle se borne à affirmer qu'on ne lui attribue pas tout ce à quoi elle a droit.

Si l'Italie, ajoutent-ils, a une demande à faire, qu'elle la fasse: on l'écouterait très attentivement, parce qu'on désire que ce pays participe à la police de la Méditerranée.

La Grande-Bretagne et la France commencent la police de la Méditerranée sans plus attendre, parce qu'elles veulent mettre promptement fin à ce qu'on appelle la "piraterie" sous-marine.

Des observateurs sont convaincus que les mesures prises en vertu de l'accord de Nyon ont déjà atteint leur but.

Les Etats-Unis et la limitation des armements

WASHINGTON, 16 (A.P.). — Le secrétaire d'Etat Cordell Hull a fait savoir à tous les gouvernements que les Etats-Unis sont disposés à participer à un mouvement de limitation des armements aussitôt qu'il semblera possible d'en arriver à une entente. C'est la publication des instructions récemment adressées à tous les représentants diplomatiques des Etats-Unis qui a révélé cette démarche du secrétaire d'Etat. Les diplomates américains ont reçu instruction de faire connaître aux gouvernements étrangers les efforts des Etats-Unis pour promouvoir la paix en travaillant à la réhabilitation économique du monde et d'insister auprès des divers gouvernements pour qu'ils adoptent une politique similaire.

A la recherche de l'Endeavour II

BOSTON, 16 (A.P.). — Deux garde-côte, le "Coyuga" et le "Chelan", se dirigent aujourd'hui vers un point situé à environ 200 milles au large de Nantucket pour aller à la recherche du yacht "Endeavour II" que la tempête a séparé lundi soir du navire "Viva" qui le remorquait et qui n'a pas donné de ses nouvelles depuis. On sait que ce yacht, qui appartient à M.T.-O.-M. Sopwith, avait représenté l'Angleterre dans la grande course de voiliers qui se dispute chaque année pour la possession de la coupe "America", et qu'on était à la recherche de son port d'attache. Le "Viva" est rentré à Newport en disant que la tempête l'avait fort malmené et l'avait empêché de se porter au secours de l'"Endeavour II". Le yacht disparu porte un équipage de 19 hommes que commande le capitaine Ned Heard, un marin d'expérience.

Aux Etats-Unis

La disparition des taudis

La loi Wagner-Seagall

New-York, 13 (Par courrier). — Transmis en français par le Foreign Language Information Service (F.L.I.S.). — Le président vient d'approuver la signature au bas du projet Wagner-Seagall concernant les habitations salubres, loi donnant ainsi force de loi. Beaucoup de gens considèrent la promulguation de cette loi comme l'accomplissement de la première étape vers la disparition des taudis dans les villes des Etats-Unis.

Cependant, cette nouvelle loi, qui s'appelle Housing Act, ne prévoit pas la construction de maisons modernes ni la démolition des taudis actuels, aux frais du gouvernement fédéral. Tout ce qui concerne la suppression des maisons insalubres et leur remplacement par de nouvelles immeubles est laissé aux soins des Etats. En outre, dans l'industrie comme dans le monde des travailleurs, les personnes les plus importantes considèrent que les dépenses que le gouvernement fédéral et les Etats sont décidés à faire pour l'exécution de ce programme, se font le point de départ d'un vaste programme de construction par lequel on cherchera à remédier à la pénurie actuelle des logements. Si la nouvelle loi ne prévoit pas la démolition des taudis et la construction de maisons modernes, comme il est dit ci-dessus, elle autorise, cependant, le gouvernement fédéral à aider les Etats dans cette tâche en leur consentant, au cours des trois années à venir, des emprunts ou avances, jusqu'à concurrence de 525 millions de dollars. Il est très probable que chaque Etat ajoutera sa quote-part pour mener à bien ce vaste programme d'assainissement des taudis.

En vertu de cette loi, il a été créé au sein du département de l'Intérieur un organisme appelé "United States Housing Authority". Cet organisme est dirigé par un "administrateur du logement", nommé par le président, lequel administrateur a pleins pouvoirs pour consentir des emprunts aux organisations des Etats chargées de mettre le plan à exécution, jusqu'à concurrence de 90 pour 100 du coût de la construction. Dans certains cas, cet organisme fédéral sera autorisé à faire des avances directes de capitaux se montant à 25 pour 100 des dépenses prévues, et les autorités locales chargées de la construction devront faire une avance d'au moins 20 pour 100, en assurant le crédit nécessaire pour le reliquat. En outre, le gouvernement fédéral pourra allouer, sur les fonds de secours aux chômeurs, une somme égale à 15 pour 100 des frais de main-d'œuvre.

Le programme de construction profitera à ceux qui en ont le plus besoin, car les avances et les emprunts fédéraux ne seront consentis qu'à certaines conditions. Les organismes locaux devront s'engager à démolir les taudis actuels ainsi qu'à construire de nouveaux immeubles. La loi impose, d'autre part, une limite de dépenses pour la construction, avec l'aide fédérale, de chaque habitation abritant une famille. Dans les villes de moins de 500,000 habitants, la somme est fixée à \$4,000 par famille; dans les villes plus importantes, elle a été portée à \$5,000.

D'après la loi, les personnes auxquelles sont destinées les nouvelles

habitations constituent des familles dont le revenu net, au moment de leur emménagement, ne dépasse pas cinq fois le montant du loyer, et pas six fois, dans le cas de familles ayant trois ou plus de trois dépendants mineurs.

La loi nouvelle et les non-citoyens

La loi n'établit pas de différence entre les citoyens et ceux qui ne le sont pas. Lors des débats au Congrès, le représentant Case, du Sud Dakota, présentait un amendement aux termes duquel le bénéfice de la nouvelle loi serait limité aux familles de citoyens américains seulement. Cet amendement fut adopté pour ainsi dire sans discussion, par 76 voix contre 64, mais il fut de courte durée.

Le Foreign Language Information Service et autres organisations télégraphiques immédiatement pour protester contre cette partialité injustifiée. Comme le F.L.I.S. le faisait remarquer, l'immigrant a été jusqu'ici l'une des pires victimes de nos quartiers insalubres, et il n'y a aucune raison pour l'exclure lorsqu'il s'agit de mesures visant au bien-être des masses.

Ces protestations portèrent des fruits. En effet, à la Chambre comme au Sénat, on décida d'abandonner l'amendement du représentant Case, amendement qui enlevait aux non-citoyens la possibilité de profiter des bienfaits de la nouvelle loi.

De nouvelles maisons remplaceront les taudis

Le président Roosevelt déclarait dernièrement qu'un tiers des habitants des Etats-Unis sont "mal logés". Cette assertion est confirmée par l'étude approfondie que l'on a faite, ces dernières années, sur la question des logements insalubres, dans le pays tout entier.

A New-York, il y a encore, à l'heure actuelle, 290,000 pièces habitables, qui sont entièrement dépourvues de fenêtres ouvertes sur l'air extérieur. A Chicago, le quartier qui avoisine le Loop, les stockyards et les aciéries, offre les logements les plus insalubres de toute la ville. Ce quartier fut d'abord habité principalement par des Irlandais et des Allemands, puis par des Scandinaves et des Slaves, et enfin, par des Italiens, des Nègres et des Mexicains. Boston, Philadelphie, Saint-Louis, San-Francisco et autres grandes villes, ont d'énormes quartiers remplis de taudis et de maisons insalubres, où l'on trouve des chambres dans lesquelles la lumière du jour ne pénètre jamais, des caves et des sous-sols peuplés de gens pauvres, des quartiers entiers de maisons qui sont dans un état de délabrement et qui en font de véritables nids à incendies. C'est généralement dans ces quartiers que la mortalité infantile est à un taux le plus élevé. C'est là aussi que la tuberculose exerce le plus ses ravages. C'est encore là que le crime et la délinquance juvénile atteignent un taux effrayant.

C'est pour mettre fin à ces affreux taudis que fut faite la nouvelle loi, car ils sont reconnus de plus en plus comme étant une plaie de la société. Le programme des meilleurs logements à bon marché, servira aussi de stimulant à la reprise des affaires. Des milliers d'ouvriers vont trouver à s'employer dans le bâtiment des maisons, eux qui, depuis longtemps, ne travaillent que de façon passagère et pendant de courtes périodes de temps.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de la librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

Le conflit sino-japonais à la S. D. N.

(Dernière heure)

GENEVE, 16 (S.P.A.). — Le Conseil de la Société des Nations a confié la demande d'intervention de la Chine contre le Japon à l'ancien comité des affaires d'Extrême-Orient.

Le franc à 3 cents 37

PARIS, 16 (A.P.). — Le franc a continué à perdre du terrain à la reprise des opérations sur le marché international ce matin. A la fermeture hier, il était coté à 29.35 au dollar, soit 3 cents 40. A la fermeture ce soir, il n'était plus coté qu'à 29.70 au dollar, soit 3 cents 37.

La monnaie française n'a plus que 24 points à perdre pour descendre au niveau de 30 francs au dollar, ou 3 cents 33, où l'on croit qu'elle se stabilisera.

M. le juge Turgeon de retour d'Europe

Le président de la Commission royale sur les grains s'est documenté en Angleterre, en Ecosse, en Hollande et en France — Ses constatations seront contenues dans son rapport

Prochaines séances, à Montréal et à Winnipeg

Québec, 16 (C.P.). — M. le juge W.-F.A. Turgeon, de Régina, président de la Commission royale d'enquête sur le commerce des grains, est débarqué à Québec, aujourd'hui, de l'Empress of Australia, après avoir fait un voyage d'enquête en Europe. Le commissaire Turgeon s'est documenté en Angleterre, en Ecosse, en Hollande et en France. Il n'a cependant voulu révéler rien de ses constatations, se contentant de dire que la relation de son voyage en Europe sera comprise dans le rapport qu'il soumettra au gouvernement fédéral, après la conclusion de l'enquête royale.

M. le juge Turgeon n'a pas voulu dire où il se dirigeait en quittant Québec. Mais on comprend qu'il se rendra d'abord à Ottawa, avant d'aller reprendre ses sessions d'enquête à Winnipeg et à Montréal.

La validité et la portée d'une police d'assurance

M. le juge Duranleau a entendu ce matin la cause de François-Xavier Gagné contre la Consolidated Fire & Casualty Ins. Co. Le demandeur est tuteur de sa fille mineure Marie-Clotilde, qui a été blessée par l'automobile du Dr Roméo Bédard, le 11 septembre 1935, angle des rues Craig et Gossford. Il a obtenu un jugement contre le Dr Bédard pour une somme de \$2,031, et comme ce dernier était assuré dans la Consolidated Fire & Casualty Ins. Co., M. Gagné a pris une saisie après jugement entre les mains de cette compagnie.

La compagnie nie toute responsabilité. Elle allègue d'abord que la police qu'elle a accordée au Dr Bédard a été obtenue sous de fausses représentations et qu'elle est nulle, parce que l'assuré a déclaré dans sa demande de police qu'il n'était jamais vu refuser d'assurance d'automobile, alors qu'une compagnie avait refusé de l'assurer l'année précédente.

Elle ajoute que même si la police était valide, elle ne serait pas responsable parce qu'elle n'a pas assuré le Dr Bédard contre son propre acte criminel, et que dans cette affaire il a admis avoir commis un acte criminel lorsqu'il a plaqué culpabilité à une accusation de négligence criminelle.

Ordination à la cathédrale

Samedi matin, 19 séminaristes de Pont-Viau recevront les ordres sacrés

Samedi matin, à la cathédrale de Montréal, 19 séminaristes de la Société des Missions-Étrangères de la Province de Québec, recevront les ordres sacrés.

Seront promus diacres: MM. les abbés Maurice Michaud, Lionel Labelle, Philippe Chouinard, Joseph Dupuis, Yvon Guérin, Paul-Émile Labay, Emile Houde, Gustave Prévost et Léo Polier.

Les premiers ordres mineurs de portier et de lecteur seront conférés à MM. les abbés Paul Dery, Henri Desjardins, Marcel Turcotte, Lucien Beaulieu, Jean-Bernard Bazinet, Arthème Leblanc, Philippe Mercier, Wilfrid Rioux, Lucien Lafond et Fernand Gaudry.

Le procès Boucher

Les jurés rendront vraisemblablement leur verdict cet après-midi dans l'affaire Boucher. A la séance du tribunal ce matin, Me Yvan Sabourin a prononcé sa plaidoirie en qualité d'avocat du ministère public, puis le président du tribunal, M. le juge Lazure, a fait sa charge. Il a rappelé des faits et précisé certains points de façon à éclairer les jurés et à leur permettre de rendre un juste verdict.

Cyrus Boucher est accusé d'avoir tué sa femme, Juliana Champagne, à coups de marteau, le mois de mars dernier.

Une automobile plonge dans le bassin Louise

Dans la voiture submergée on trouve les cadavres de M. Ovil Turcotte et d'une femme qui n'a pas été identifiée

Un seul témoin

Québec, 16 (C.P.). — Une tragédie s'est déroulée, en quelques minutes, vers minuit et demi, dans le port de Québec, alors qu'une automobile dont le conducteur avait apparemment perdu le contrôle, a franchi la bordure de pierre d'un quai, pour plonger dans le bassin Louise, non loin du poste de police no 10, entraînant avec elle ses deux occupants.

Dans 35 pieds d'eau

Le seul témoin de l'accident, M. Edouard Laverdière, serre-frein du Pacifique Canadien, qui était en devoir sur les quais au moment de la tragédie a déclaré à la police, hier soir, qu'il avait vu une automobile plonger dans le bassin et ne plus reparaitre à la surface non plus que ses occupants. Laverdière entendit un seul cri et s'est précipité sur le bord du bassin Louise, mais il n'y vit plus qu'un remous à l'endroit où s'est engloutie l'automobile. Il y a 35 pieds d'eau dans le bassin.

Longues recherches

Après avoir recherché l'automobile submergée pendant plus de deux heures, M. Alphonse Roy, scaphandrier de la Commission du port de Québec, a enfin réussi à la localiser.

Les victimes

Dans la voiture on a trouvé le corps d'un homme tordu entre le volant et le siège d'avant ainsi qu'un corps de femme. L'homme a été identifié, un peu avant midi, comme étant M. Ovil Turcotte, de Limoilou. Quant à la femme elle n'a pas encore été identifiée.

Dix jeunes gens brûlés en Ecosse

Kirkintilloch, Dumbartonshire, Ecosse, 16 (C.P.). — Dix jeunes gens qui avaient été amenés ici d'Irlande pour travailler à la récolte des patates ont perdu la vie ce matin lorsque l'incendie a détruit l'abri où ils passaient la nuit. Deux hommes et quatorze femmes qui dormaient également dans cet abri ont pu s'échapper en brisant les vitres, mais ils n'ont pu se porter au secours de ceux qui se trouvaient dans l'autre partie de la construction. Ces jeunes gens et ces jeunes filles, qui sont du village d'Achill Sound, en Irlande, n'étaient arrivés que de la veille pour travailler à la récolte pour le compte de la maison Graham. Ils étaient logés dans une vieille construction de pierre dont les fenêtres étaient fort hautes. Les hommes ont été surpris par l'incendie et n'ont pu retrouver la porte pour s'échapper; les femmes à qui l'incendie a laissé plus de temps ont été sauvées, grâce à l'assistance d'un fermier voisin qui se trouva armé d'une hache.

C'est la pire catastrophe attribuable à l'incendie que la Grande-Bretagne ait connue depuis 1929, depuis l'incendie du cinéma de Paisley qui a fait 70 victimes.

Tragique accident au pont St-Maurice

Un jeune homme du Cap-de-la-Madeleine atrocement mutilé

Les Trois-Rivières, 16 (D.N.C.). — Un jeune distributeur de pain, M. Ubald Lamy, du Cap de la Madeleine, a succombé, vers huit heures, ce matin, à l'hôpital Normand et Cross, aux blessures qu'il s'est faites dans un accident survenu au pont St-Maurice.

Ubald Lamy conduisait sa voiture, attelée à un cheval, à l'entrée du premier pont St-Maurice, dans la direction du Cap de la Madeleine, quand un camion de Montréal, venant de la même direction et tentant de dépasser la voiture, accrocha au passage le moyeu d'une roue d'avant.

La partie avant de la voiture se détacha, le cheval prit peur, et le jeune Lamy, qui avait probablement les mains prises dans les guides, fut emporté hors de la voiture par la bête effolée. Le cheval traîna avec lui l'avant de la voiture et le malheureux jeune homme et s'arrêta seulement à la demeure du constable Laplante, à l'entrée du deuxième pont.

Lamy fut atrocement mutilé et plusieurs fois on vit son corps rebondir sur la rampe du pont. La bête traversa le pont dans un élan vertigineux. Il était environ huit heures moins quart lorsque l'accident est arrivé. La police se rendit aussitôt sur les lieux avec son automobiliste, le R. P. Cléophas, O.F.M., qui administra les derniers sacrements au blessé.

Ubald Lamy est arrivé à l'hôpital dans un état de demi-conscience, pour mourir quelques minutes plus tard seulement. Il avait l'abdomen ouvert, la jambe droite et le bras gauche fracturés et le corps tout contusionné. Lamy, qui était un jeune marié, demeurait au no 485 R. rue Notre-Dame, Cap de la Madeleine.

Le camion qui frappa la voiture était conduit par M. Armand Paquette, 3713 rue Verdun, Verdun. L'enquête du coroner doit avoir lieu aujourd'hui.

La Politique

L'enquête sur les ressources naturelles

Les enquêteurs ont présenté un rapport préliminaire — Ils ont enquêté en Gaspésie — M. Louis Coderre absent jusqu'au 25

Québec, 26 (D.N.C.). — M. Louis Coderre, sous-ministre du Commerce, de l'Industrie et des Affaires municipales, est absent pour jusqu'au 25 septembre.

Les enquêteurs sur les ressources naturelles de la province ont soumis un rapport préliminaire, mais le rapport final ne sera publié que plus tard.

M. Coderre est allé se rendre compte sur place du travail de ces enquêteurs. Ceux-ci travaillent dans la Gaspésie depuis près de trois mois. Ils suspendront leur travail lorsque la température ne sera plus propice.

L'enquête Chevrier en Ontario

Toronto, 16 (C.P.). — C'est M. le juge E.-R.-E. Chevrier, d'Ottawa, qui préside la commission royale d'enquête sur le transport automobile en Ontario, qui tient sa première séance dans la capitale provinciale aujourd'hui même. On a donné comme aide à M. le juge Chevrier, le professeur C.-R. Young et M. E.-R. Sayles, qui ont fait une étude approfondie de la question. Les commissaires sont chargés d'examiner toutes les questions qui se rapportent au transport des passagers et du fret par automobile — taux, règlements, taxes, licences, salaires, concurrence, — en tenant compte de ce qui existe dans le domaine des transports ferroviaires, maritimes et aériens.

La refonte des lois provinciales

Québec, 16. — La Commission de la refonte des Statuts tiendra sa première séance dans la salle du comité des chemins de fer, au Parlement de Québec, mardi, le 21 septembre prochain.

C'est M. Auguste Desllets, c.r., président de cet important organisme, qui dirigera les débats.

Cette première séance a été convoquée pour tracer les grandes lignes du travail que les commissaires auront à accomplir. Les membres de la Commission réviseront toutes les lois passées dans la province depuis un grand nombre d'années.

Font partie de cet organisme M. Auguste Desllets, c.r., président; MM. Simard et Buchanan, commissaires; MM. Jean Blais et de la Durantaye, secrétaires.

L'éducation des adultes

Ottawa, 16 (D.N.C.). — Une délégation de l'Association canadienne d'éducation des adultes que préside M. Georges Bouchard, député fédéral de Kamouraski, était reçue hier après-midi chez le ministre du Travail, M. Norman Rogers. Cette association demande des subsides fédéraux pour des fins éducatives.

A la fin de l'interview les intéressés n'avaient aucune déclaration à faire. Ce matin, un haut fonctionnaire du ministère du Travail a dit que toute déclaration à communiquer au sujet de l'interview sera faite par les officiers de cette association.

Séance ministérielle ce matin

Québec, 16. — (D.N.C.). — M. Thomas Chagnon a présidé une séance du cabinet ce matin. C'est la troisième fois qu'il remplace M. Duplessis.

Aucun des arrêtés ministériels passés aux



Directrice: Germaine BERNIER.

Les infirmières

par le R. P. Alexandre DUGRE, S.J.

Si la santé est le premier des biens naturels, un bien plus grand que l'argent ou les honneurs, il découle que les infirmières qui servent ou restaurent la santé sont d'un ordre supérieur aux banquiers et aux distributeurs de titres.

Si la conservation de la vie est pour chacun l'objet d'un commandement de Dieu, le cinquième, il s'ensuit que les gardes-malades coopèrent à une obéissance, à la conservation des corps, propriété de Dieu, à une prolongation des jours utiles au bien. La bonne santé pour la vie bonne, et la vie bonne pour la bonne santé, selon le mot du saint Ambré, qui se soignait mal: "Ma santé il s'agit bien de ma santé! Il ne doit être question entre nous que de ce qui est éternel!"

Comme tout existe en vue de l'esprit, la maladie est un bienfait pour ceux qui abusent de leur santé; la guérison en sera un autre si l'épreuve a porté à mieux faire; "J'aime à voir que les bons se portent bien et que les méchants tombent malades", écrivait saint Ignace: ceux-là, afin qu'ils travaillent beaucoup pour Dieu; ceux-ci, pour que l'excès de leur mal les ramène à Dieu.

Médecins et gardes-malades occupent un point stratégique, où ils peuvent enseigner à vivre et à mourir. Leur parole est souvent mieux écoutée que celle du prêtre, dont c'est le métier de moraliser. Et puis, à la honte des chrétiens pour qui le corps tient la première place, la menace de la mort éternelle est bien moins forte que l'arrêt du médecin: "Si vous continuez telle pratique, vous tomberez mort dans la rue!" Oh! alors, on se convertit, on se cloître, on se soumet à la diète! Pour sauver son corps, on ne lésine pas sur les sacrifices! Ni sur l'argent, d'ailleurs on paiera \$500 de compte d'hôpital plus volontiers que sa dime de \$2, et surtout qu'une restitution d'argent pour guérir sa conscience malade.

Noble profession

Grande et haute mission que celle des gardes-malades: apostolat d'action catholique. Conservation des corps, œuvres de Dieu, charité envers le prochain, envers le Christ lui-même, qui mangent sa viande chez Marthe et Marie, qui ne fut soigné que par la sainte Vierge, et qui a promis de dire, au jugement dernier: "J'étais malade et vous m'avez visité!"

De tous temps l'Eglise a ainsi compris le soin des malades. Les temps modernes ont organisé des hôpitaux modernes et capotaient le personnel, mais les refuges de malades pauvres datent des premiers siècles, et de sainte Fabiola, illustre matrone romaine, qui vendit ses biens pour établir un hôpital où rassembler les malades", écrit saint Jérôme, qui ajoute: "Quand j'aurais cent bouches, je n'arriverais pas à nommer toutes les maladies auxquelles Fabiola assurait des soins."

Au Ve siècle, les évêques lancent un mouvement d'hôpitaux et de léproseries, et tout le moyen âge verra s'élever près des cathédrales, les Hôtels-Dieu ou Maisons de Dieu, où des Augustines, des moines et des pénitents faisaient le service pour l'amour de Dieu.

La maladie et la mort effarouchaient moins l'humanité peu nerveuse des siècles de foi et de vie rude que celle d'aujourd'hui. La médecine, guère avancée, pratiquait surtout la saignée, les purgatives et les tisanes, ce qui n'était rien de bien expert en fait d'infirmiers. Les diagnostics se faisaient à l'oeil; la chirurgie, à grands coups de couteau; l'anesthésie, la stérilisation et toute la savante machinerie d'hôpital étaient inconnues. On se soignait chez soi, en famille, et si l'on mourait, c'est que le bon Dieu le voulait. Mourir ou guérir à l'hôpital était réservé aux pauvres.

Saint Jean de Dieu et saint Camille de Lellis fondèrent des congrégations d'hospitaliers au XVIIe

siècle: saint Vincent de Paul inaugure les infirmières laïques; à côté des Augustines de l'Hôtel-Dieu, de mi-cloîtrées, il place les Filles de la Charité, originellement séculières, soignant les pauvres à domicile. En style moderne, on les comparerait à une Congrégation d'Enfants de Marie stylées pour l'action catholique par la charité du saint lui-même, dont les exhortations valent encore pour nos gardes-malades: "Les Augustines sont filles de la Charité et religieuses tout ensemble; elles servent les malades chez elles, et assistent ceux qu'on leur amène, — tandis que vous, vous les allez soigner chez eux, et assistez ceux qui mourraient sans secours, n'osant en demander. Vous allez les chercher dans leurs maisons, ce qui ne s'était jamais fait jusqu'ici."

"Vous faites en cela ce que Notre-Seigneur faisait. Il n'avait point de chez lui; il allait de ville en ville, de village en village, et guérissait tous ceux qu'il rencontrait. Eh bien! mes sœurs, cela ne vous montre-t-il pas bien la grandeur de votre vocation? Quoi! faire ce qu'un Dieu a fait sur terre!... Oh! demandez-lui la grâce de bien faire connaître la grandeur de votre emploi et la sainteté de vos actions... L'esprit de votre compagnie consiste à se donner à Dieu pour aimer Notre-Seigneur et le servir en la personne des pauvres, corporellement et spirituellement, en leurs maisons ou ailleurs, pour instruire les pauvres filles, les enfants et généralement tous ceux que la Providence vous envoie..."

Aux années où saint Vincent de Paul dictait ainsi les devoirs des infirmières, les religieuses hospitalières de Dieppe et de La Flèche viennent soigner nos soldats, nos défrichés et nos sauvages à Québec et à Ville-Marie. Jeanne Mance, fille de la Charité sans le savoir, est allée ensuite chercher les religieuses.

Le but, disons mieux, la vocation d'infirmière, assignée par la charité chrétienne, puisque le paganisme antique n'en connaissait rien, et détaillée par la charité faite homme que fut saint Vincent de Paul, n'a pas varié depuis trois cents ans, et ne devra varier jamais: "Aimer Notre-Seigneur et le servir dans les malades, corporellement et spirituellement", tout est là. Se sauver en sauvant les vies, en sauvant les âmes. Est-ce assez beau? assez apostolique?

Si c'est bien le cas normal des infirmières, qui croient avec raison qu'agir pour Dieu vaut mieux que penser à Dieu, et que le Christ Samaritain est le préféré du Christ, pour s'être penché sur le blessé de la route, ce doit être aussi la visée des laïcs de faire d'une pierre deux coups: gagner leur vie et leur salut. Autrement, si l'on ne cherche que le service de Dieu, c'est la vie religieuse. Si on ne cherche que le service des corps malades, on pratique un métier, assez malpropre d'ailleurs.

Quand une personne est candidate aux cours de gardes-malades, il faut lui demander pourquoi elle quitte la maison paternelle; secondement, pourquoi elle veut soigner les malades plutôt que de faire la classe ou du bureau ou de la couture ou de l'usine. Si elle ne voit que l'argent à gagner, en ville, dans un travail à la mode, loin de sa famille, avec des "copains", sous un costume élégant, avec des changes de renouveau, un bon parti, etc., il faut la remercier, car elle ne redresse pas les idées, lui faire entendre que la profession de garde-malade n'est pas un métier comme le travail d'usine; que si ce n'est pas une œuvre d'apostolat direct, une œuvre de pure miséricorde spirituelle, comme l'éducation, c'est une œuvre de miséricorde corporelle mêlée d'apostolat, et que si l'on en bannit l'âme, l'âme du malade et la sienne propre, on se déclare tout simplement vétérinaire.

Qualités à acquérir

C'est dire que tout le monde ne peut pas embrasser une carrière aussi noble, qui suppose des qualités supérieures, naturelles et sur-

NOS ROBES D'AUTOMNE



naturelles, des qualités natives et acquises.

L'égoïsme n'a pas sa place dans une œuvre de dévouement. L'on se donne, l'on donne son temps, ses talents, ses aises. Même si l'on reçoit une rémunération, — ne disons pas un salaire, — la générosité reste à la base de ce travail maternel, où l'on remplace véritablement la mère ou la fille auprès de l'enfant ou du vieillard malade. Nous pourrions dire, en contournant une parole historique: "Lorsque la générosité sera bannie du reste de la terre, elle se retrouvera toujours au cœur des gardes-malades."

En quoi consiste cet esprit général, qui ne s'apprend pas toujours, que chacun apporte en soi, qu'il a dans le sang, de famille, selon le sens du mot générosité, qui vient de *genus*, race? "Rien de petit, rien de mesquin ni d'étroit; rien où l'on soit pour soi-même le but, le terme ou encore le centre. Etre de bonne race, et le sentir, et le savoir, et alors répugner à tout ce qui avilit et déprime. Aller vers ce qui est à terre, pour le relever, vers ce qui n'est pas, s'il se peut pour le faire être. Faire largesse et de ses trésors et de soi-même, se dépenser, se dévouer. Etre d'autant plus disposé à prêter à soi autre chose que soi qu'on a l'âme plus haute, voilà, n'est-ce pas, la générosité". (1)

Sans cette qualité de race et de fond, nul ne devrait être admis aux études, encore moins à la profession du soin aux malades: il ne serait pas soigneux, mais charlatan de la charité; moins empressé à faire le bien qu'à se faire du bien à même les patients. Or, les vrais guérisseurs font tout leur devoir et plus que le devoir: ils vont noblement jusqu'au sacrifice, sur le champ de bataille d'un beau cas.

Les qualités acquises de science et d'habileté compléteront cette conscience nécessaire. Un triage s'opère, et c'est juste: seuls les forts survivent, et encore, il se glissera bien quelques faiblesses. La formation professionnelle dure des années: la technique, la pratique, tout ce qui procure le savoir et qui subit un examen. L'insistance pas; fions-nous au diplôme. Restent ensuite le savoir-faire et le savoir-vivre: la lutte ordinaire contre les sept péchés capitaux se double de résistances spéciales, car il y a un orgueil de garde-malade, une jalousie de garde-malade, etc.

Tout comme il y a une probité spéciale, une distinction, une discrétion, un honneur professionnels, et ces dons de tact, de rayonnement. (1) Ollé-Laprune, à propos de P. Gratry.

de brasseur d'affaires bon vivant: "Mon actif n'est qu'en modeste excédent. Nous avons bien vécu, mais c'est tout."

Avec le ton nonchalant qu'elle affectait de prendre pour traiter ces questions d'argent qui lui tenaient fort au cœur, Raymonde, tournant à peine sa tête casquée de jais opulent, laissait tomber de ses lèvres pourpres à l'harmonieux dessin:

— Tu m'avais dit de tabler sur un budget de cinquante mille... — Que tu as toujours dépassé! En somme, c'est à peu près cela, et tout le monde n'en a pas autant.

— Cependant, tu ne m'as donné, avec ta bénédiction paternelle, qu'une broche de dix louis! Jeta, méprisante, la belle fille.

Son frère n'eût pas voulu perdre une aussi belle occasion d'exhaler à nouveau la rancune de sa déception. Choisisant une cigarette égyptienne dans son étui de vermeil, il appuya, amer:

— Et à moi, une épingle de cravate de cent cinquante balles! Il est vrai que tu y as ajouté tout un lot de bons conseils...

nement et de gravité allègre qui méritent, qui imposent le respect et qui altèrent la confiance obligée.

Une fois acquises, les qualités d'esprit qu'affirme le diplôme, et les qualités morales que donne une riche nature, qu'affine l'éducation et que rehaussent la foi et le désir d'apostolat, grandis par la vie religieuse ou la retraite fermée, — le temps est venu de travailler, de se manifester au monde, de partir en mission. Après la graduation parmi les compliments, les cadeaux et les fleurs, l'on devra n'avoir pas le très mince courage de débattre contre le personnel de l'hôpital qu'on quitte. Mauvaise note à se donner, car c'est un sale oiseau qui salit son nid.

(La suite demain)

Directrice de l'Ecole ménagère

En réponse à plusieurs demandes qui nous sont faites à ce sujet, nous sommes heureuses de confirmer que Mlle Antoinette Gérin-Lajoie est bien la directrice des études ménagères à l'Ecole d'éducation familiale et sociale, 1215 est, boul. St-Joseph.

Les Soeurs de Notre-Dame du Bon-Conseil, en charge de cette institution, la secondent dans cette tâche, ainsi qu'un certain nombre de professeurs laïcs. On peut s'inscrire à ces cours comme pensionnaires ou comme externes à titre d'élèves régulières aspirant au diplôme de la maison ou à titre d'élèves libres. L'entrée se fera le 27 septembre. Demandez le prospectus en y joignant un timbre pour l'envoi. — Communiqué.

Récollecion mensuelle

Nous signalons aux jeunes filles que la récollecion mensuelle, prêchée par le R. P. Gilbert, O.F.M., aura lieu, dimanche le 19 septembre, au Foyer Sainte-Claire d'Assise, 5045, Saint-Dominique, Montréal. Tél.: Dollard 8026. La messe sera à 8 h. (heure avancée), début, heure sainte prêchée à 11 h. 30. Les jeunes filles sont cordialement invitées. Il y aura une retraite fermée pour jeunes filles de 24 à 28 septembre à la même adresse, prêchée par le R. P. Joseph-Alfred, O.F.M., et une pour les dames, du 4 au 8 octobre.

Au couvent de Beloeil

La réunion générale des anciennes élèves des Soeurs SS. NN. de Jésus et de Marie du couvent de Beloeil aura lieu, samedi le 9 octobre, à 1 h. 30 de l'après-midi. Il y aura élection des officiers

Faisant miroiter les ciselures de son briquet, il ajouta à mi-voix: — Pour ce qu'ils m'ont servi jusqu'ici...

Le visage de M. Foulon se rembrunit. Toute bonhomie disparaissant de sa face paternelle, un masque assez épais de jalousie aux prises avec une explication désagréable se dévoila soudain. Le père protesta: — Voyons, mes enfants, il faut être raisonnable! Est-ce ma faute, à moi, si l'héméclia vastatrix s'est attaquée aux plans mauriciens de cafetiers marrons et n'a laissé guère que 300 kilos de café marchand à l'hectare, au lieu de 500 que l'on compte en moyenne? Marchandise rare, achat coûteux, vente difficile, tout se tient. C'est ainsi que mon bénéfice s'est trouvé restreint au point que je n'ai pu songer à des dépenses qui eussent été de véritables folies.

Les jeunes gens se taisaient; Raymonde avait pris un journal dont elle arrachait à bande à petits mouvements doux, comme un chat jouerait avec une souris. L'importateur poursuivait:

— Vous avez des prétentions



Une dame bien connue pour ses tapis au crochet dit comment elle obtient ses couleurs artistiques

"Tant de femmes m'ont demandé comment j'obtiens les belles et fraîches couleurs de mes tapis que je suis heureuse de leur livrer mon secret!" Ainsi s'exprime Mme S., dont les tapis crochétés ont remporté plusieurs prix aux expositions ontariennes. "Je teins moi-même tous mes tissus — bas, robes, sous-vêtements usés — au moyen des Teintures Diamond, les meilleures qui soient! Seule la Marque Diamond me procure les teintes riches qu'il me faut. Je puis, avec un seul paquet de Diamond, obtenir plusieurs nuances différentes. Elles ne reviennent donc pas cher et, outre qu'elles sont magnifiques, elles sont aussi lavables et inaltérables!"

Suivez le conseil d'une experte et ne vous servez que de Teintures Diamond pour vos vêtements, les accessoires décoratifs de votre foyer et vos tapis et carpettes. Leurs couleurs sont franches et durables parce qu'elles contiennent une plus grande quantité des meilleurs anilines qu'on puisse se procurer.

TEINTURES DIAMOND

FABRICATION CANADIENNE

de l'Amicale et bénédiction du Sacrement. Le goûter sera servi. Toutes les anciennes sont priées de considérer cette invitation comme personnelle et d'y répondre.

La Famille

REVUE D'ACTION CATHOLIQUE

On apprendra sans doute avec plaisir qu'une revue, spécialement consacrée à la famille, vient de paraître sous la direction des Pères Franciscaïns, avec le concours de plusieurs collaborateurs de choix.

"La présente revue, dit le R. P. L'égaré, entend rester une revue populaire par son prix d'abonnement, par ses sujets de vulgarisation et par sa présentation. Nous nous proposons de lui conserver un ton simple afin d'être compris de tout le monde."

Voici le sommaire du mois de septembre: Transition: Romain L'égaré, O.F.M.; Le Problème familial: Bernardin Verville, O.F.M.; La culture intellectuelle des jeunes filles: Marguerite Bourgeois; Nécessité de l'exercice pour le développement de l'enfant: Dr A. Tétrault; une revue de presse familiale; etc., etc. Rédaction et administration: R. P. Directeur, La Famille, 2010, rue Dorchester ouest, Montréal. Tél. Wilbank 3589.

La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste

Cours gratuits pour les employés de bureau

L'Association professionnelle des Employés de bureau, affiliée à la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, offre chaque année aux employés de bureau canadiens-français, de grands avantages qui leur permettent d'obtenir de bonnes situations.

Les cours professionnels, qui comportent 76 leçons en langues française et anglaise, sténographie bilingue, correspondance commerciale, traduction, comptabilité, arithmétique, travail de bureau, etc., s'ouvrent le 27 septembre prochain à 7 h. 30 du soir.

Les cours de Premiers Soins aux blessés et le Soins des malades à la maison comprennent deux séries de leçons données par des instructeurs qualifiés. Ces leçons sont suivies d'examen de médecin pour l'obtention du certificat officiel de l'Association Ambulancière Saint-Jean.

Le cercle d'étude Ville-Marie a des réunions mensuelles qui groupent plusieurs employés de bureau qui étudient, causent, discutent des questions sociales, économiques, etc. Elles se tiennent à l'Association.

Les assemblées générales du 4e dimanche présentent aussi beaucoup d'intérêt pour l'élite qui aime les conférences littéraires, la belle

VENTE EATON chemises

en broadcloth anglais tissé

Ordinairement 3.50 et 4.00

Une aubaine exceptionnelle! Chemises confectionnées de la façon qu'exigent des tissus de qualité. Chemises offrant une variété remarquable des plus belles textures de la saison... rayures, quadrillés nets et nouveaux, effet fantaisie... en riches teintes d'automne. ET BEAUCOUP DE CHEMISES BLANCHES, TOUJOURS EN FAVEUR.

Grand choix de cols: 2 cols anglais à languette, 2 faux cols, empesés ou mous ou col à même. Encolures 13 1/2 à 17. Manches 33, 34 et 35 dans le groupe.

Spécial
extraordinaire
vendredi

1.98

Articles pour hommes, au rez-de-chaussée.

T. EATON CO. LIMITED DE MONTREAL

musique, le chant, la diction, etc., et le prix de présence plaît toujours.

Le bureau de placement aide les membres à se trouver des positions. Plusieurs déjà ont obtenu des situations intéressantes.

Pour s'y inscrire, s'adresser à la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, 853 est, rue Sherbrooke.

A l'Ecole d'éducation familiale et sociale

Horaire des cours publics

Cuisine pratique: lundi à 2 h. et à 7 h. 30; mardi à 2 h.; jeudi à 2 h. Cuisine de démonstration: mercredi à 2 h. 30 et à 7 h. 30.

Couture: jeudi à 7 h. 30; vendredi à 2 h.

Raccommodage: lundi à 1 h. 30.

Ouvrages de fantaisie et tricot: jeudi à 4 h. 30 et 7 h. 30; vendredi à 2 h.

Couper: jeudi à 2 h. et à 7 h. 30.

Modès: jeudi à 7 h. 30; vendredi à 2 h.

Tissage: mercredi à 8 h. 15.

Sciences naturelles — chimie alimentaire: lundi à 7 h. 30.

Pédagogie de l'éducation chrétienne: mardi à 4 h. 30.

Droit usuel et législation: mardi à 7 h. 30.

Pédagogie sociale: mardi à 7 h. 30.

Religion: mardi à 8 h. 15. Economie familiale: vendredi à 4 h. 30.

Action sociale, service social, civisme, etc.: vendredi à 7 h. 30.

Action catholique: vendredi à 7 h. 30.

On peut obtenir le prospectus en s'adressant à la directrice, Mlle Antoinette Gérin-Lajoie, 1215 est, blvd Saint-Joseph.

Prière d'inclure un timbre pour le retour.

Film africain

Jeudi le 16 septembre, le R. Père Léopold Bélanger, des Pères Blancs qui a passé dix ans au Rwanda — donnera des vues animées sur l'Afrique orientale, à 8 h. du soir, à l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil, 1215 boulevard Saint-Joseph est.

Entrée libre.

Pensées

Quand ceux qu'on aime ne resistent pas certaines choses, il est inutile et pénible de leur faire comprendre ce qu'ils n'ont pas su deviner.

Pierre l'Ermite

La multitude des affections élargit le cœur.

Joubert

Celui qui aime et qui est aimé est à l'abri des coups du sort.



Vous serez comme chez-vous à l'Hôtel WINDSOR

Et vous n'aurez pas les tracas, les ennuis de tenir maison. Plus de domestiques à surveiller, plus de repas à préparer: ils finissent, les travaux de ménage.

Un séjour à l'Hôtel WINDSOR est une cure de repos et de distraction

Venez y passer deux ou trois mois, cet automne... et cela vous rajeunira de 10 ans! On accorde, à l'hôtel, des prix très avantageux aux personnes qui s'y installent pour plusieurs semaines ou pour toute une saison.

L'HÔTEL WINDSOR

Rue Peel, près de la rue Ste-Catherine
Face au Square DOMINION, Tél. Plateau 7181

Feuilleton du "Devoir"

Le Secret du "Camélia"

par JEAN MAUCLÈRE

Où la "Mauritius Importation Company" s'apprête à étendre ses opérations

Le repas s'achevait dans la salle à manger du vaste appartement que M. Jules Foulon, notable commerçant, occupait à Paris au-dessus de ses bureaux. Le déjeuner avait été maussade, et la table où le négociant était assis, entre ses deux enfants n'avait pas vu de sourires, sinon ceux que le clair soleil de ce 5 novembre allumait aux lueuses des cristaux, car Raymonde et Adrien, tout comme des bambins insatiables, n'avaient pas

été contents par le cadeau que leur père leur avait offert pour fêter le vingtième anniversaire de la maison.

— Dis donc, fit tout à coup Adrien en levant vers son père une tête pâle de vieux jeune homme fatigué, ils sont enfin finis, ces comptes?

— C'est fait; ils furent un peu longs à établir, en raison des récentes variations subies par les sucres; mais maintenant, m'en va-t-il débarrassé.

— Et ils se règlent?

Un reflet passa dans les petits yeux de l'importateur, un grimace dissimulant ses joues rouges et larges

de brasseur d'affaires bon vivant: "Mon actif n'est qu'en modeste excédent. Nous avons bien vécu, mais c'est tout."

Avec le ton nonchalant qu'elle affectait de prendre pour traiter ces questions d'argent qui lui tenaient fort au cœur, Raymonde, tournant à peine sa tête casquée de jais opulent, laissait tomber de ses lèvres pourpres à l'harmonieux dessin:

— Tu m'avais dit de tabler sur un budget de cinquante mille... — Que tu as toujours dépassé! En somme, c'est à peu près cela, et tout le monde n'en a pas autant.

— Cependant, tu ne m'as donné, avec ta bénédiction paternelle, qu'une broche de dix louis! Jeta, méprisante, la belle fille.

Son frère n'eût pas voulu perdre une aussi belle occasion d'exhaler à nouveau la rancune de sa déception. Choisisant une cigarette égyptienne dans son étui de vermeil, il appuya, amer:

— Et à moi, une épingle de cravate de cent cinquante balles! Il est vrai que tu y as ajouté tout un lot de bons conseils...

Faisant miroiter les ciselures de son briquet, il ajouta à mi-voix: — Pour ce qu'ils m'ont servi jusqu'ici...

Le visage de M. Foulon se rembrunit. Toute bonhomie disparaissant de sa face paternelle, un masque assez épais de jalousie aux prises avec une explication désagréable se dévoila soudain. Le père protesta: — Voyons, mes enfants, il faut être raisonnable! Est-ce ma faute, à moi, si l'héméclia vastatrix s'est attaquée aux plans mauriciens de cafetiers marrons et n'a laissé guère que 300 kilos de café marchand à l'hectare, au lieu de 500 que l'on compte en moyenne? Marchandise rare, achat coûteux, vente difficile, tout se tient. C'est ainsi que mon bénéfice s'est trouvé restreint au point que je n'ai pu songer à des dépenses qui eussent été de véritables folies.

Les jeunes gens se taisaient; Raymonde avait pris un journal dont elle arrachait à bande à petits mouvements doux, comme un chat jouerait avec une souris. L'importateur poursuivait:

— Vous avez des prétentions

inouïes, si je me souviens bien! Toi, Raymonde, qu'était-ce au juste?

— Rien de bien extraordinaire: un manteau de loutre... Je me serais contentée d'une imitation.

— Oui, dans les dix mille, je vois cela. Et toi, Adrien?

— Oh! moi, j'étais moins exigeant que ma sœur; pour six billets, tu en aurais vu la force.

— Un cheval, n'est-ce pas?

— Tu as de la mémoire, papa. Un bon point. Je voulais Vindex, alean anglais, par Quartier-Maitre et Perle Noire. Il est à vendre chez Joe O'Mersh, un entraîneur de mes amis, à Chantilly. Affaire superbe...

— En attendant, dix et six font seize. Et vous croyez, mes enfants, que bouclant tout juste mon budget, je vais prendre sur mes fonds de réserve seize mille francs pour les dissiper au gré de vos fantaisies?

Entre ces trois êtres que n'unitaient guère d'autres liens que ceux de l'habitude et de l'intérêt, un silence pesa. M. Foulon fit craquer son cigare, Adrien soutenait en esthète, d'une mince doigt bague, sa

cigarette de tabac blond. Raymonde, leur tournant carrément le dos pour s'approcher de la baie vitrée, parcourait le journal déployé dans le soleil qui jouait sur sa nuque ambrée. Et tout à coup la voix du jeune homme s'éleva, avec cet accent traînant qu'on entend autour des bars où il fréquentait, et qui lui paraissait atteindre au chic suprême:

— Dommage tout de même, papa, que tu ne veuilles pas marcher! Il y avait de l'or à faire avec ce truc-là.

— Je serais curieux de savoir...

— Enfin! Le canard est épatant; je l'entraîne, je le soigne moi-même, je lui trie son avoine, son trèfle et ses carottes. En février, le carcan est en forme; alors, le dentiste et le pédicure. Puis je l'emmène en province, dans les courses réservées aux propriétaires, les prix ne sont pas grandioses, mais comme je les rassemble à peu près partout où je monte, ce n'est pas long à chiffrer.

Il secouait sa cendre d'un ongle minutieusement verni; M. Foulon construisait une lippe incrédule.

Pour la Saskatchewan

Appel aux prêtres et aux fidèles

Le dernier numéro de la "Semaine religieuse" publie les deux communiqués officiels suivants:

POUR LA SASKATCHEWAN

En Saskatchewan, les récoltes de grains et de légumes ont été dévastées par la sécheresse de 1936. En face de ce malheur le gouvernement de cette province fait appel à la générosité des provinces-sœurs.

S. E. Mgr l'archevêque nous prie de communiquer aux prêtres et aux fidèles la demande qui vient de lui être adressée: "Nous vous supplions donc très respectueusement, dit le texte de la lettre, de venir à notre secours en nous expédiant un ou plusieurs convois de légumes, ce dont nous avons le plus grand besoin. On nous dit que cette année la récolte est abondante chez vous. Nous nous permettons de vous dire que plus d'un demi-million de personnes, dans notre province, sont secourues par la charité publique. Les autres dénominations religieuses ont été également sollicitées. Nous aimerions bien voir l'Eglise catholique faire bonne figure dans ce concours de charité."

"La Compagnie du Pacifique Canadien veut bien se charger gratuitement du transport, à condition

Mort du notaire

Adjutor Roy

Ce notaire bien connu de Lévis est décédé subitement à l'âge de 63 ans.

Québec, 16 (D.N.C.). — M. le notaire Adjutor Roy est décédé subitement à l'Hôtel-Dieu de Lévis à l'âge de 63 ans et 4 mois.

M. le notaire Roy était sous traitement à l'hôpital depuis 15 jours. Hier après-midi, vers 1 heure, il se préparait à partir pour Montréal, où il devait subir une grave opération, lorsqu'en montant le pied dans l'ascenseur il tomba, foudroyé par une syncope. Transporté en hâte dans la chambre qu'il venait de quitter, M. le notaire Roy mourut quelques minutes plus tard après avoir reçu les derniers sacrements.

Outre sa femme, le défunt laisse plusieurs enfants et deux filles.

Il était le frère de M. le commandeur Pierre-Georges Roy, archiviste de la province, et le beau-frère de M. le chanoine Louis Denoncourt, curé de Saint-Philippe.

Guérison

miraculeuse à Lourdes

Irma Parent, qui souffrait de dyspepsie nerveuse et avait de graves vomissements de sang, est soudainement guérie, au cours d'un pèlerinage à la grotte de Lourdes.

Paris, 16. (P.C.-Havas). — Le bureau des constatations de Lourdes vient d'annoncer encore une nouvelle guérison miraculeuse. Conformément à la règle qu'il s'est imposée, il attendit un an avant de se prononcer, pour être sûr que la guérison se maintenait.

Irma Parent, née à Cateau, dans le département du nord, le 15 juillet 1901, souffrait de dyspepsie nerveuse depuis août 1931 et à plusieurs reprises avait eu de graves vomissements de sang. Opérée le 27 décembre 1933 pour la gastro-entérostomie, elle ne retira de cette opération aucune amélioration de son état. En 1934, elle fut admise à l'hôpital du Cateau, en sortit, puis y fit plusieurs autres séjours sans aucun résultat. Elle octobre 1935, la science officielle s'avoua vaincue: Irma Parent fut admise à bénéficier de la loi du 14 juillet 1905, par laquelle l'Etat accorde une pension aux incurables en âge de travailler, mais ne pouvant le faire en raison de leurs infirmités incurables. De mars 1936 jusqu'au pèlerinage de Lourdes qu'elle fit en septembre la même année, elle ne fut soutenue que par des injections de sérum physiologique de salicamphre, des injections de morphine lors des crises trop douloureuses. Après cinq ans de maladie, Irma Parent n'était plus qu'un squelette: elle pesait 29 kilos, 300 le 4 septembre 1936, date de son arrivée à Lourdes. Le 5 septembre, elle fut amenée sur un brancard devant la grotte miraculeuse. Elle prit marien ne survint. Le lendemain, elle se trouvait en prières devant la grotte à nouveau quand elle sentit comme une onde de bien-être intérieur s'irradier en elle. Les vomissements cessèrent aussitôt ainsi que les douleurs. Au bout d'un an Irma Parent, qui n'eut plus jamais de vomissements, mange et vit comme une personne normale et pèse 49 kilos 200.

Heinz

QUAND LE DOCTEUR DIT— "Des légumes pour bébé"

Pourquoi assumer la tâche d'acheter, de préparer, de faire cuire pendant de longues heures et de passer les aliments de bébé? Vous avez là des légumes, une céréale, une soupe et des fruits tout comme le médecin désire que votre bébé les ait. Qualité excellente; saveur naturelle et délicate. Ces purées portent le Sceau d'Approbation de la Profession Médicale et la marque "57" Heinz, le symbole de pureté reconnu dans le monde entier.

PURÉES HEINZ



Le stade de

St-Hyacinthe

Les contribuables voteront les 27 et 28 septembre

St-Hyacinthe, 16 (D.N.C.). — C'est les 27 et 28 septembre que les contribuables-propriétaires de St-Hyacinthe seront invités à voter au cours d'un référendum l'approbation ou le rejet du règlement municipal no 510, autorisant un emprunt de \$100,000, en vue de la construction à St-Hyacinthe d'un stade ou arena, sur le terrain de la Société d'Agriculture de St-Hyacinthe. On se demande pour l'instant quelle sera la réaction du public qui paye? Car nombre de gens n'aperçoivent sûrement pas l'urgence d'un édifice destiné surtout aux ébats sportifs, en dehors de la période de l'exposition régionale. L'édifice projeté aurait 263 pieds de longueur par 148 de largeur. Il serait construit en brique, sur fondation de ciment, avec structure métallique. Le règlement décrétant la construction stipule qu'une taxe spéciale sera imposée sur les biens-fonds cotisables de la municipalité, ce qui veut dire, en terme bien précis, une augmentation de taxes pour les propriétaires de la ville. L'article du règlement, relatif à la taxe se lit comme suit: "Afin de pourvoir au paiement des intérêts et au rachat des obligations, il est imposé sur tous les biens-fonds de cette municipalité cotisables pour ces fins, et ce jusqu'à extinction de la dette présentée, une taxe spéciale annuelle, suffisante pour parfaire les paiements ci-dessus. Ce paragraphe est d'autant plus inquiétant que le taux de la taxe spéciale n'est aucunement fixé, la porte restant ouverte à toutes les possibilités. Le tableau des intérêts à verser chaque année, d'ici 1958, prévoit des paiements variant de \$1,750 à \$6,105. Si l'on ajoute le coût d'entretien de l'édifice, il ne serait pas surprenant que le stade coûtât à la population de St-Hyacinthe une somme variant de \$8,000 à \$10,000 annuellement. Si l'on ajoute à tous ces détails que la dette totale de St-Hyacinthe est déjà de \$1,613,085.40 (chiffres officiels), il y a lieu de croire que nombre de contribuables-propriétaires s'indigneront pas sans y songer à deux fois le nouveau projet du maire et de la majorité des échevins de St-Hyacinthe. Deux échevins seulement, MM. Victor Sylvestre et Napoléon

A Saint-Hyacinthe

L'Institut St-Joseph

Les fêtes du 60e anniversaire

Saint-Hyacinthe, 16. (D.N.C.). — Les fêtes du soixantenaire de l'Institut de Saint-Joseph, de Saint-Hyacinthe, ont réuni plusieurs centaines d'anciens élèves, hommes et femmes, venus de toutes les parties de la province, de l'Ontario et de la Nouvelle-Angleterre. Et cela malgré la température, qui se montra tout le temps assez désagréable. A la grand-messe du matin, S. Ex. Mgr J.-A. Desmarais, évêque auxiliaire du diocèse, officia, avec M. le chanoine P.-N. Desmarais, curé de Saint-Pie de Bagot, comme prêtre assistant. Les diacre et sous-diacre d'honneur étaient le T. R. P. L. Archambault, O.P., prieur du couvent dominicain de Notre-Dame de Grâce de Montréal, et M. l'abbé Georges Cabana, professeur au Grand-Séminaire de Saint-Hyacinthe; les diacre et sous-diacre d'office, MM. les abbés Maurice DeGrandpré et Maurice Tougas, professeurs au Séminaire de cette ville. Cérémoniaire, M. l'abbé Armand Beauregard, de l'évêché. Le sermon de circonstance fut prononcé par Mgr P.-S. Desranleau, P.A., curé de Saint-Pierre de Sorel, ancien aumônier de la maison-mère des Soeurs de Saint-Joseph, à Saint-Hyacinthe.

Un grand banquet réunit tous les anciens élèves, les professeurs d'autrefois et le personnel d'aujourd'hui. Les orateurs à ce banquet furent M. l'abbé Léo Larochelle, vicaire à Sainte-Famille de Granby; le R. P. Antoine Pelletier, S.J., du Sault-au-Récollet, près Montréal; M. l'abbé Maurice Dery, professeur au Séminaire de Saint-Hyacinthe; Me Maurice Fortin, avocat à Bedford; Me Gérard Cournoyer, avocat à Sorel; le Dr Georges Blanchard, de Saint-Antoine sur Richelieu; MM. Joseph Favreau, industriel de Dunham, et Luc Marchessault, industriel de West-Shefford.

Le soir, un *Libera* fut chanté pour les défunts de l'institution. La cérémonie fut présidée par le T. R. P. Archambault, O.P., et M. l'abbé Edmond Saint-Pierre, curé de Saint-Jude, ancien aumônier de la communauté, prononça le sermon.

La séance du soir fut présidée par S. Ex. Mgr Desmarais, évêque auxiliaire, qui prononça une courtoise allocution. La journée se termina par le salut du Très Saint-Sacrement. S. Ex. Mgr Desmarais officia, assisté du R. P. Pelletier, S.J., et de M. l'abbé Maurice Dery.

Aux écrivains canadiens

Les auteurs canadiens qui ne font pas encore partie de la Société des écrivains sont cordialement invités à envoyer leur adhésion à la secrétaire de la Société, Mme Francoise Gaudet-Smet, Case postale 2545, Montréal.

La bonne cuisine

RIZ ET CHAMPIGNONS EN CASSEROLE

2 tasses de riz cuit, 2 tasses de viande cuite coupée en dés, 1 petite boîte de soupe crème de champignons Heinz.

Mélangez le riz et la viande, et placez dans un plat-casserole ayant été beurré. Versez dessus la soupe de champignons et faites cuire à feu modéré (375° F.) pendant 40 minutes. Vers la fin de la cuisson, saupoudrez de fromage ou recouvrez de chapelure beurrée. Laissez fondre le fromage ou laissez dorer la chapelure et servez.

COQUETEL AU JUS DE TOMATES GELE

1 chopine de jus de tomates Heinz, 1 c. à soupe d'oignon râpé, 4 branches de céleri bien pilé, 1-2 c. à thé de sel, 2 c. à thé de sucre. Ajoutez tous les autres ingrédients au jus de tomates. Laissez reposer 15 minutes. Passez au tamis métallique à gros trous. Versez dans le plateau réfrigérant d'un réfrigérateur automatique. Remuez plusieurs fois pendant la congélation. Faites seulement geler partiellement. Servez dans des verres à coquetel.



C'est un plaisir de les voir manger!

Vous serez heureuse de constater combien votre famille se régale mieux quand il y a une grosse bouteille rouge de Ketchup aux Tomates Heinz ou une bouteille de Sauce Chili Heinz à la portée.

Ces deux produits sont préparés avec des tomates de race—des tomates fraîchement cueillies, les plus belles et les plus juteuses qui aient mûri sur plante. Les épices, le sucre, le vinaigre, les oignons—tous les ingrédients sont de la meilleure qualité. Ces sauces écarlates et appétissantes ont le don de felever les plats. Les chefs Heinz sont des magiciens en cuisine. Ils ne négligent rien; ils font tout pour que le Ketchup aux Tomates Heinz et la Sauce Chili Heinz soient les sauces favorites dans le monde entier. Commandez-en maintenant une bouteille de chaque par téléphone. Faites une surprise à votre famille, au prochain repas.

KETCHUP AUX TOMATES ET SAUCE CHILI HEINZ



JUS DE TOMATE HEINZ

pour la fin de semaine

Il arrive souvent, du samedi au lundi, que les gens ont faim ou soif entre les repas. C'est alors que le Jus de Tomate Heinz satisfait à la fois la faim et la soif. Un verre de cet excellent breuvage rouge frappé possède "tout ce qu'il faut". C'est du jus pur de tomates de race—avec une pincée de sel seulement. Demandez la marque Heinz—le jus qui est renommé dans le monde entier pour son véritable goût de tomate.

JUS DE TOMATE HEINZ



Une nouveauté

Un Moteur et des Ailes

pages sur le jocrisme au Canada par Emile BENOIST, rédacteur au "Devoir".

Préface de Son Excellence Mgr Em.-A. Deschamps, évêque de Thénosis.

En vente au Service de Librairie du "Devoir", 50 cents l'exemplaire.

L'école des mines

Québec, 16. — Dans quelques jours, le ministère provincial des Mines, qui dirige M. Onésime Gagnon, sera en mesure d'annoncer l'emplacement de la future école des mines qui permettra aux jeunes de se spécialiser dans le génie minier et les travaux de prospection. Cette institution aura pour mission de former des jeunes afin de les orienter vers les fonctions de contremaîtres et de surintendants des mines. A l'heure actuelle, ces postes sont souvent confiés à des étrangers et, en fondant cette école, le ministère provincial des Mines veut donner aux nôtres l'occasion de se qualifier pour ces hautes fonctions dans l'exploitation des ressources minières. Toutefois, en dépit de toutes les rumeurs qui ont circulé, le site de cette école des mines n'a pas été choisi. Il le sera dans quelques jours.

Bilan du communisme(1)

Objet du livre

On a voulu présenter un travail à la fois complet et impartial, accessible à tous, pouvant aussi bien servir d'instrument de travail au spécialiste que donner des indications concrètes et vivantes au simple curieux, lui permettre de comprendre les événements actuels. La documentation va jusqu'à fin mai 1937.

Les auteurs

Le travail a été réalisé en équipe. Chaque auteur possède une connaissance vécue de son sujet. C'est que les chapitres sur la Russie ont été écrits par des Russes ayant pu observer de très près et suivre les événements. On a, d'autre part, évité l'écueil, la juxtaposition de chapitres sans lien entre eux. Toutes les tendances libres sont représentées. M. Pierre Dominique est rédacteur en chef de la *République*; M. Raymond Millet, auteur d'ouvrages sur Léon Jouhaux, Doriol, collabore au *Temps*; M. Henry Peyret à la *Journée Industrielle*. M. Vichniac, auteur du livre récemment paru sur Léon Blum, appartenait en 1917 au parti socialiste-révolutionnaire russe; M. Berline a été fonctionnaire en Russie communiste; M. Jean Aubin se situe à la gauche des communistes.

Présentation de l'ouvrage

Le livre est composé en monotypie, caractères Plantin très lisibles. Il comprend 24 pages, format 18 x 27 cm, imprimées en deux colonnes. Le texte, très aéré par de multiples sous-titres, représente l'importance d'un volume de 800 pages du format romain. Ce fait souligne l'extrême modicité du prix, rendu possible par le chiffre élevé du tirage.

(1) Volume de 212 pages, format 7 x 10 1/2. Au comptoir ou par la poste, \$1.00. SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR", 430 Notre-Dame est, Montréal.

Heinz

57

Heinz

Suite de la page 4

trait à merveille avec la légèreté du jeune homme. Il insinua: — Le type veut un associé intelligent... peut-être que tu ne te sens pas assez calé?

La flèche porta. Le commerçant et son cigare avec humeur: — Tais-toi donc, gars! A-t-on jamais vu? Je peux toujours écrire, après tout, cela ne m'engage à rien.

Jules Foulon, ayant éloigné son secrétaire, attendait le mystérieux C. dans son bureau. Il l'attendait avec plus d'impatience qu'il n'aurait voulu l'avouer, car nous savons que les affaires de la *Mauritius Importation Company* n'atteignaient point toute l'ampleur désirable. Si l'on pouvait s'entendre...

Le négociant relut, pour la vingtième fois, le pneumatique par lequel s'était annoncé l'inconnu. Le feuillet était griffé d'une écriture fine, hargneuse et serrée, qui semblait le lâcher les mots qu'il regret; une main de gredin ou de misanthrope avait à coup sûr couru sur ce papier. Foulon le déposa en grognant:

Diable d'homme! Il doit être très fort...

Puis il se mit à classer des factures d'un mouvement machinal. Peu après la porte s'ouvrit, et la dactylo annonça: — M. Isac Chahadjian.

Du premier coup d'oeil, Foulon estima: — Ça, c'est un Juif levantin. Attention: une crapule sans doute, et plus malin que moi, c'est à craindre.

En même temps, venant à son visiteur, il lui tendait une main largement ouverte.

— Soyez le bienvenu, cher monsieur. Asseyez-vous, je vous en prie, tenez, ce fauteuil...

— Merci, la chaise me suffira.

L'étranger attira un siège, s'y assit, tournant son attention le dos au jour, et les deux hommes, à la dérobée, s'examinèrent et se jugèrent.

Foulon avait devant soi un individu maigre et chétif, noir de poils et brun de peau, dont la tête se serait mieux conçue sous un fez que couverte d'un feutre banal. Des yeux vifs abrités par les verres

— Jules Foulon, directeur de la *Mauritius Importation Company*, maison française.

Le visiteur sourit: — Mes informations étaient exactes, fit-il.

— Qu'est-ce à dire?

— Votre raison sociale peut laisser supposer des attaches anglaises. Je me suis renseigné. D'autres que moi s'y seraient trompés...

— Euh! vous savez dans le commerce, il est de ces arrangements!

— Parfaitement, acquiesça Chahadjian avec un étrange sourire. Je crois que nous nous entendrons au mieux.

— Je l'espère aussi.

Le visiteur se renversa sur le dossier de sa chaise, et, du ton le plus amical, mais suivant d'un regard aigu l'effet de ses paroles: — Sachez d'abord que j'ai fait pendant vingt ans le commerce des diamants. J'ai connu, sur les marchés de Londres et de Rotterdam, une quasi-célébrité...

Discrettement, la main de Foulon glissait vers un bloc-notes; Isac l'arrêta d'un geste: — Inutile de chercher à contrô-

Le coke

Coke de charbon
et coke de pétrole

Au Canada

Ottawa, 16. (Du ministère des Mines et des Ressources). — On a fabriqué du coke avec le charbon dans les usines à coke et à gaz dans toutes les provinces, l'île du Prince-Édouard et la Saskatchewan exceptées. Le coke de pétrole fut produit aux raffineries de pétrole dans les provinces de la Nouvelle-Écosse, de Québec, d'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Dans l'île du Cap-Breton, Nouvelle-Écosse, la Dominion Steel & Coal Corporation produit une quantité considérable de coke dans ses fours pour son propre usage et comme combustible de ménage pour les Provinces-Maritimes.

Dans Québec, la Montreal Coke & Manufacturing Company a exploité ses fours à coke en employant environ un tiers de charbon de la Nouvelle-Écosse et le reste de charbon importé.

En Ontario, les fours à coke à Hamilton, y compris ceux de la Hamilton By-Product Coke Ovens, Limited, et de la Steel Company of Canada, et ceux de Sault Sainte-Marie, continueront de mettre sur le marché de grandes quantités de coke pour l'usage comme combustible de ménage.

Des essais ont été effectués à l'usine de la Hamilton By-Product Coke Ovens, Limited, afin de déterminer s'il serait possible d'employer le charbon canadien dans cette usine. Le but, si les conditions économiques le permettent, est d'employer 35% de charbon extrait de la Nouvelle-Écosse dans un mélange avec le charbon américain utilisé à l'heure actuelle. Du point de vue technique les essais furent assez heureux.

Dans le Manitoba, la Winnipeg Electric Company, qui autrefois employait exclusivement le charbon américain, utilise maintenant 100% de charbon canadien — (charbonnage Michel) — dans ses fours à Winnipeg.

En Alberta, l'International Coal & Coke Company, à Coleman, a continué d'approvisionner l'usine métallurgique à Trail, C.B., de coke de four à ruche.

On a effectué des travaux de recherches tant aux laboratoires de recherches sur les combustibles du bureau des mines qu'à Coleman, afin de déterminer la qualité du coke le plus approprié aux travaux de fonderie.

En Colombie canadienne, l'usine à coke et à gaz de la British Columbia Electric Power & Gas Co., Ltd., à Vancouver, a continué de produire un coke de qualité perfectionnée pour l'usage domestique à Vancouver. On a aussi développé un marché étranger d'environ 2,000 tonnes, dont la majeure partie fut vendue à Seattle.

2412,160 tonnes

On a rapporté qu'en 1936 la quantité totale de coke fabriquée avec du charbon s'est chiffrée à 2,412,160 tonnes. La production dans les provinces de l'Est (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Québec) fut de 774,026 en 1935, ou de 32% de la production totale; l'Ontario a produit 1,452,525 tonnes ou 60% du total; tandis que dans le Manitoba, l'Alberta et la Colombie canadienne, la production fut de 185,609 tonnes, ou 8% du total.

La proportion par région fut relativement la même qu'en 1935. La quantité de charbon employée à la fabrication du coke se rapprocha de 3,360,000 tonnes, dont 32% consistaient en charbon canadien. Outre le coke fabriqué avec du charbon on produisit une quantité relativement faible de coke de pétrole aux raffineries de pétrole (72,191 tonnes en 1935). Les raffineries elles-mêmes consomment environ 15% de ce coke de pétrole.

En 1936 les exportations canadiennes de coke se chiffrent à 18,215 tonnes. Les importations furent d'environ 612,858 tonnes.

Une amélioration constante s'est fait sentir dans la situation du coke au cours des quelques dernières années, par suite de la demande croissante sur le marché indigène.

Collège commercial
de St-Jérôme

La réunion annuelle des anciens élèves du Collège, qui devait avoir lieu le 19, a été remise au dimanche 21 septembre. Il y aura messe à 10 heures au collège, assemblée et élection, banquet dans les salles du collège, jeux divers, souper. Tous les anciens sont invités à ces fêtes.

WHITE HORSE
SCOTCH

"Vous serez toujours content
d'avoir dit: White Horse"

Prenez dès aujourd'hui pour
règle de nommer votre Scotch.
Que la qualité guide votre
choix... et que celui-ci s'ar-
rête sur le White Horse... un
délice pour votre palais.

Distillé et embouteillé en Écosse

26 1/2 oz. \$3.20
40 oz. - \$4.85

En Alberta

Troisième session,
cette année

Le salaire minimum des hommes

Ottawa, 16. (C.P.) L'Assemblée législative de l'Alberta établira un nouveau record dans l'histoire parlementaire canadienne lorsque le 24 septembre elle se réunira pour la troisième fois cette année. Plusieurs assemblées législatives provinciales de même que la Chambre des Communes ont tenu plus qu'une fois deux sessions par année, mais jamais elles n'en ont tenu trois.

Depuis la session régulière de février dernier, l'Assemblée législative de l'Alberta est presque toujours réunie. En effet, l'Assemblée a tenu des sessions au mois de février, au mois de juin, au mois d'août et au mois de septembre.

M. Aberhart est le premier ministre canadien à se prévaloir aussi souvent de son droit de convoquer la Chambre.

Edmonton, 16. (C.P.) — À partir du premier octobre, le salaire minimum des hommes en Alberta sera de 33 1/2 cents l'heure et de \$15 par semaine. C'est ce qu'a annoncé M. E. C. Manning, ministre provincial du Commerce et de l'Industrie. Ce tarif minimum est le deuxième plus élevé dans tout le Canada. Le salaire minimum qui est le plus élevé au Canada est de 35 cents l'heure et il est en vigueur en Colombie canadienne.

Le ministre a déclaré que les barèmes, qui comportent quatre types de tarifs hebdomadaires suivant le nombre d'heures de travail, s'appliqueront aux hommes qui comptent au moins un an d'expérience dans le travail et qui sont attachés. On annoncera prochainement le tarif du salaire minimum des employés inexpérimentés et des mineurs.

Le salaire minimum pour la semaine de 45 heures de travail sera de \$15; pour 48 heures, de \$16; pour 51 heures, de \$17 et pour 54 heures, de \$18. Les employés qui sont embauchés à la semaine mais qui ne travaillent pas 45 heures par semaine devront recevoir \$15 par semaine.

M. Manning a affirmé que le salaire minimum sera appliqué dans toutes les industries.

La Compagnie
des tramways réclame
des dommages

M. le juge Philippe Demers, de la Cour supérieure, a entendu hier une poursuite de la Compagnie des tramways de Montréal contre Leduc Automobile Ltd.

La demanderesse prétend que l'un de ses employés, Michael Spino, a été heurté par l'auto de la défenderesse, le 15 octobre 1936, à l'angle des rues McGill et Craig, et qu'il est mort par suite de ses blessures. Comme la Compagnie est obligée de payer une rente à la veuve, elle réclame de la défenderesse une somme équivalente au capital nécessaire pour produire cette rente.

En défense, Leduc Automobile Limited prétend que celui qui a heurté l'employé de la demanderesse n'était pas à son emploi.

Nouveautés françaises

PSYCHIATRIE PASTORALE par le Dr. S. Blass. Volume de 200 pages. 1.60

LA VIE PECHERESSE par le R. P. H. D. Noble, O.P. Volume de 425 pages. 1.50

AU PAYS DE LA TERREUR ROUGE — du feu, du sang sur l'Espagne, par André Zwingelstein, illustrations. Volume de plus de 250 pages. 1.25

L'HOMME ET LE CLIMAT par André Misenard — préface du Dr Alexis Carrel, volume de 270 pages. 1.00

PROBLEMES DE LA SEXUALITE, ouvrage écrit en collaboration (pour les spécialistes). Volume de plus de 300 pages. 1.00

UN SAINT PARI LES SAUVAGES par le R. P. Francis Talbot, S.J., V. d'Isaac Jolles — Volume de plus de 300 pages. 90

LA PERSECUTION RELIGIEUSE EN ESPAGNE, illustrations. Volume de 190 pages. 75

LA POUDRE HUMAINE par Georges LeFevre. Volume de 220 pages. 75

QUELQU'UN M'ATTEND par Frieda Stadler. Volume de plus de 200 pages. 60

Service de librairie du Devoir, 430 est, rue Notre-Dame, Montréal.

Le granite

Pour la décoration
et la statuaire

La province de Québec fournit la majeure partie du granite de construction

Ottawa, 16. (Du ministère des Mines et des Ressources). — La pierre extraite par cette industrie consiste en granite et autres roches ignées cristallines du même genre, utilisées pour la construction, la décoration, la statuaire. Les propriétés productrices sont situées dans les provinces de Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba et Colombie-canadienne.

Une grande proportion du granite produit au Canada sert aux fondations de routes, au ballast permanent des chemins de fer, aux agrégats employés dans les grandes structures de béton, au remplissage des bris-lame et aux piles de ponts. La construction des entreprises de cette nature au cours des dernières années a sérieusement influencé la production du granite. Mais depuis deux ans ces branches de l'industrie réalisent de nouveaux progrès et l'on peut espérer que, tout en étant encore loin des années de production maxima, le rétablissement sera régulier.

En décembre 1935, M. W.-T. Dauphinee, qui dirige un atelier de taille de granite à Shelburne, Nouvelle-Écosse, ouvrit une nouvelle carrière, de "granite noir" à 6 milles à l'ouest de Shelburne, et ce dépôt envoie sur les marchés de toute la province des blocs de granite statuaire. Pendant toute l'année, M. G.-W. Horne a exploité sur une petite échelle sa carrière de "granite noir" à West-Enville, comté de Guysboro, Nouvelle-Écosse, et mis des blocs statuaire sur le marché des Provinces-Maritimes.

La province de Québec fournit la majeure partie du granite de construction, en particulier les districts de Stanstead, Scottstown et Saint-Sébastien. Le ralentissement de l'industrie du bâtiment depuis quelques années a exercé une influence adverse sur cette industrie.

On a poursuivi les travaux sur la carrière de granite gris du Manitoba, à 100 milles directement à l'est de Winnipeg sur la route de Winnipeg à Kenora. Cette carrière a fourni de la pierre pour la construction des bureaux du gouvernement fédéral sur la rue Maine, à Winnipeg, en 1935.

Pour la statuaire

Les Provinces-Maritimes produisent du granite statuaire, de même que Québec, Ontario, Manitoba et la Colombie canadienne. Le marché, encore restreint, s'étend graduellement. Cependant, on importe encore une quantité appréciable de pierre statuaire, en particulier du granite noir, et une carrière canadienne qui produirait la même qualité trouverait des débouchés immédiats. Il existe des dépôts de "granite noir" en plusieurs endroits dans les Provinces-Maritimes, dans les provinces de Québec et d'Ontario, qui promettent de fournir une pierre de bonne qualité, mais on n'en connaît la valeur commerciale que lorsqu'elles auront été exploitées.

Avec la vaste étendue de territoire canadien reposant sur un fondement de granite, les chances de trouver des dépôts de pierre convenant aux divers usages sont fort encourageantes.

Le granite est employé dans la construction, en particulier pour les grands édifices, publics ou semi-publics, et pour les maisons d'ensembles.

La production canadienne de granite en 1936 fut de 855,805 tonnes valant \$1,173,866 contre 326,354 tonnes d'une valeur de \$1,126,287 en 1935.

Nos exportations ont été de 1,156 tonnes valant \$8,788 (granite et marbre non ouvré) contre 1,255 tonnes évaluées à \$10,301 l'année précédente.

Les importations de granite ont été évaluées à \$100,122 en 1936, contre \$89,136 en 1935.

De petites quantités de granite pour la statuaire furent importées cette année des États-Unis et d'Europe, mais on recherche les dépôts de cette qualité de pierre au Canada, et il est possible qu'on en trouve pour remplacer la pierre importée. Comme en d'autres choses, le genre de pierre demandé par la statuaire varie, de sorte qu'une catégorie de pierre peut trouver un bon marché pendant un certain nombre d'années et se trouver ensuite complètement supplantée par une autre catégorie. Actuellement les variétés de granite "noir" et "gris" sont les plus recherchées par les sculpteurs.

Quant à la construction, sa tendance est d'employer des granites colorés sous forme de tranches polies minces, pour parer les édifices dont le ton dominant doit être rehaussé par contraste.

Le rétablissement qui s'opère dans l'industrie du bâtiment entraîne une amélioration de l'industrie du granite, et l'année qui vient de s'achever par conséquent un nouveau progrès dans l'usage des pierres de construction.

Les granites canadiens conviennent à tous les usages auxquels le granite est appelé à servir. Avec une bonne publicité qui ferait mieux connaître le produit canadien, il n'y a pas de raison pour que cette industrie n'ait pas un bel avenir.

M. Aberhart procureur
général

Edmonton, Alberta, 16 (C.P.) — Le premier ministre Aberhart a été assermenté comme procureur général de l'Alberta pour occuper la place de M. Huggill dans la démission, demandée par M. Aberhart, entrant en vigueur hier.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

La succession Booth
et le fisc ontarien

Le gouvernement Hepburn compte récupérer \$7,000,000 en ouvrant trois affaires de droits de succession — Augmenter les revenus sans imposer de nouvelles taxes

Port-Hope, Ontario, 16. (C.P.) — Le premier ministre Mitchell-F. Hepburn, qui tenait une assemblée ici hier soir, a dit que le gouvernement fera enquête sur la succession Booth afin de percevoir une somme de \$3,500,000 en droits de succession qu'il se croit en droit de réclamer des héritiers. Le gouvernement a fait le choix de M. Albert J. Gordon, de Windsor, comme commissaire chargé de poursuivre cette enquête. M. Hepburn a ajouté que la succession Booth est l'une des cinq grosses successions de la ville d'Ottawa dont la vérification a requis plusieurs mois de travail de la part de douze fonctionnaires de la trésorerie provinciale; l'enquête préliminaire n'est pas encore terminée dans les quatre autres cas.

M. Hepburn a fait l'historique de la succession Booth. M. John R. Booth est décédé en décembre 1925 et sa succession était l'une des plus considérables dont l'office de perception des droits sur les successions de la province d'Ontario ait eu à s'occuper. La succession fut évaluée à environ \$25,000,000 et les droits à \$5,750,000, mais après quelque discussion les droits à percevoir furent réduits à \$4,280,000 qui furent acquittés en octobre 1927.

L'enquête du gouvernement actuel a révélé que plusieurs donations considérables n'avaient pas été déclarées, que des donations impossibles avaient été exemptées et que les titres qui faisaient partie de la succession avaient été estimés fort au-dessous de leur valeur. Le gouvernement considère que le chiffre de la succession, évaluée à \$25,000,000, devrait être augmenté d'un bon tiers, ce qui signifierait \$3,500,000 de droits supplémentaires à percevoir.

M. Hepburn a déclaré que le gouvernement compte récupérer une somme d'environ \$7,000,000 à la suite des enquêtes sur la succession Booth et sur les successions Laidlaw et Byrne de Hamilton. Le gouvernement Henry n'a perçu, dit-il, qu'une somme de \$14,596,000 en droits de succession pendant les deux dernières années de son administration, tandis que son gouvernement à lui a perçu une somme de \$27,910,000 au cours des deux dernières années.

Le gouvernement libéral ontarien, dit en terminant M. Hepburn, s'est efforcé d'augmenter les revenus de la province sans imposer de nouvelles taxes et il y est parvenu en fouillant dans les dossiers des successions et en administrant intelligemment le ministère des Terres et Forêts, le chemin de fer Temiskaming & Northern Ontario et la régie des alcools.

Diocèse de Valleyfield

Nouveaux curés

Valleyfield, 16. — Par décision de S. E. Mgr Langlois, évêque de Valleyfield, l'abbé Octave Delisle, curé de Dorion, est nommé curé de Châteauguay en remplacement de l'abbé Nazaire Bourboulon, qui prend sa retraite; l'abbé J.-A. David, curé de Dorion; l'abbé L.-N. Aumont, curé de Saint-Télesphore; l'abbé Emile Sauvé, curé de Sainte-Clotilde, est nommé curé de Sainte-Télesphore; l'abbé Raymond McComber, vicaire à Sainte-Margite, est nommé curé de Sainte-Clotilde.

Ces changements devront s'effectuer pour le premier octobre.

De plus, M. Lucien Poirier, vicaire à Beauharnois, a été nommé curé de Coteau-Station pour remplacer l'abbé A. Quesnel, qui est retourné à l'enseignement au collège de Rigaud.

Une délégation
chez Concordia

Une délégation de l'Association des hommes d'affaires du Nord de Montréal, s'est présentée hier devant le comité exécutif. Conduite par M. Donatien Berthiaume, la délégation était composée de MM. Hector Prud'homme, Léonard Léger, Roland Bock, J. C. Rancourt, J. A. Robillard.

Ils ont demandé à la ville de faire clôturer la Montreal Quarry, et disparaître le stade Jarry. L'association veut être représentée sur le bureau de révision d'évaluation municipale. Elle veut savoir aussi ce que la ville entend faire au sujet de la consolidation des taxes.

Le prince Chichibu
à Québec

Londres, 16 (C.P.-Havas). — Le prince Chichibu, frère de l'empereur du Japon, s'embarquera samedi sur l'Empress of Britain, qui le conduira à Québec. Il retourne dans son pays après un séjour prolongé qu'il a fait en Europe. Il vint en Angleterre pour y représenter l'empereur Hirohito au couronnement du roi George VI. Il y a quelques jours, il était à Nuremberg, l'hôte du chancelier Hitler.

En Europe

MM. Armand et Maurice Daoust, de la maison Daoust, Lalonde & Cie Ltée, s'embarqueront pour l'Europe, vendredi le 17 courant, à bord du paquebot "Ausonia" de la ligne Cunard. Ils visiteront dans l'intérêt de leur firme, l'Angleterre, la France, la Belgique et l'Allemagne.

Assemblée du conseil
municipal

L'assemblée municipale tiendra une assemblée spéciale vendredi matin pour discuter trois rapports du comité exécutif, le premier pour la consolidation des taxes; le second au sujet de l'établissement des colons en vertu du plan Rogers-Auger, le troisième pour nommer les membres du bureau de révision des évaluations.



M. l'abbé Emilien Lévêque, aumônier général de la Jeunesse catholique de Saint-Boniface, que S. E. Mgr Yelle vient de désigner pour aller étudier la sociologie, l'économie politique et les organisations de jeunesse à l'Université de Lille.

L'élection de Laurier

L'appel dans
la contestation

La Cour d'appel décide que le dossier n'est pas complet

La Cour d'appel a hier, au début de la séance de l'après-midi, rendu sa décision sur une demande prise en délibéré au cours de l'avant-midi, dans l'appel de Bertrand Lesage, incident de la contestation de l'élection de M. Charles-Auguste Bertrand comme député de Montréal-Laurier à la Législature.

La Cour a maintenu la prétention du procureur de l'appel à l'effet qu'il s'agissait d'un appel sur le mérite et non d'un jugement interlocutoire, et qu'en conséquence il fallait produire des factums. Comme le requérant, Dr Zénon Lesage, n'a pas produit de factum, l'appel ne peut être forcé de procéder. On ne croit pas que cette affaire soit entendue avant le prochain terme.

La Cour a aussi pris en délibéré une requête pour permission d'appeler à la Cour suprême dans la cause de Paul Sauvé contre l'Association mutuelle de bienfaisance des employés de tramways de Montréal. La défenderesse a été condamnée en Cour supérieure et ce jugement a été confirmé par la Cour d'appel; et elle veut maintenant porter l'arrêt de la Cour d'appel devant la Cour suprême.

La Cour a aussi pris en délibéré une motion dans l'affaire de la succession de Dame Charles Meredith. Il s'agit de faire interpréter une clause du testament: la fortune en jeu est de \$2,500,000; les deux parties demandant à la Cour de passer avant leur tour par privilège, parce qu'il s'agit d'une succession importante et qu'il n'y a pas d'exécuteur testamentaire.

La Cour a pris en délibéré les causes de Potvin et le Roi, Lachapelle et le Roi, Maheu et le Roi, Lambert et le Roi et Tanguay et le Roi, où il s'agit de parjure. Plusieurs appels dans des causes criminelles ont été continués au prochain terme.

Lettre au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique:

Une réponse à M.
A. Vaillancourt

9 septembre 1937

Le Devoir, Montréal.

Monsieur le Directeur, En ma qualité de lecteur de la première heure, m'accordez-vous l'hospitalité de votre Tribune libre, pour répondre à l'article récent de M. Alvarez Vaillancourt.

Faut-il donc que le "Devoir" entre lui aussi dans le concert des journaux qui mènent la danse pour les contrôleurs de la finance, contre le peuple de l'Alberta et son gouvernement? Cette question est suggérée précisément par l'article de M. Alvarez Vaillancourt, dans la page financière de votre numéro du 4 courant.

Si M. Vaillancourt ne "comprend" goutte au système du Crédit Social, il n'a pas besoin de généraliser. D'autres comprennent et il lui serait loisible d'en arriver à lui-même, moyennant un peu d'étude et l'étalage de quelques préjugés. De plus, s'il ne "comprend" goutte au système, comment ose-t-il le juger, le traiter d'utopie et d'infiniment pire que le régime sous lequel nous vivons, de système qui ne peut conduire qu'à l'effondrement économique, etc.

Quant au discours électoral à venir qu'il prête à Aberhart, c'est un réchauffé de la grosse presse, né dans l'imagination de gens qui jugent de la mentalité du premier ministre de l'Alberta, par les moeurs politiques auxquelles ils sont habitués.

On aurait cru que le Devoir aurait dû voir dans le conflit entre l'Alberta et le fédéral, une question plus vaste qu'une simple chicane de constitutionnalité — deux philosophies qui s'affrontent, celle qui veut placer l'homme au-dessus de la finance, et celle qui veut continuer d'assujettir l'homme aux puissances d'argent.

M. Vaillancourt peut bien s'apitoyer sur le tableau de l'Alberta chargée de dettes: c'est en effet assez étrange que des hommes qui travaillent pour exploiter les richesses de leur province, se trouvent endettés envers des individus qui ne remuent pas une pellette de terre... il ne s'est peut-être jamais demandé pourquoi; il prête sans doute "n'y comprend" goutte" et suggère aux respectables lecteurs du Devoir de laisser faire et accepter le système existant avec tous ses défauts.

M. Vaillancourt s'étonne que M. Aberhart demande aux banques de

mettre la monnaie au service du peuple. S'il n'avait commencé par avouer qu'il "n'y comprend" goutte", c'est la conclusion que je tirerais de ses remarques. Les ministres de Québec construisent-ils les routes et les ponts, ou en confient-ils l'exécution à des ingénieurs auxquels ils se contentent de dire ce qu'ils veulent avoir?

Pour ce qui est de la "chute imminente" du gouvernement d'Edmonton, attendons qu'il soit à terre pour faire des réflexions; on peut n'être pas aussi pressé que ceux qui prennent leurs désirs pour des constations.

La tyrannie financière a bien assez de chevaliers. De grâce, qu'on n'abaisse pas le Devoir à cette triste besogne.

Merci et croyez-moi

Votre tout dévoué

Jos. U. GERVAIS.

N. de la R. — Quand "deux philosophes s'affrontent" on doit s'attendre toujours à des malentendus.

Une lettre de M.
le Dr T. Parizeau

Montréal, le 15 septembre 1937
Monsieur le Rédacteur en chef,
Le Devoir,

Montréal.

Monsieur le Rédacteur,

Il s'est dernièrement répandu dans le public le bruit que la Faculté de médecine allait fermer ses portes. Des mots malsonnants ont été prononcés. Il serait juste de rétablir les faits sous leur vrai jour.

Le geste des professeurs a consisté à voter une résolution bien motivée, par laquelle on demandait au Conseil universitaire, l'autorité supérieure en la matière, une directive en face de la situation actuelle de notre maison.

Le Conseil s'étant prononcé, la Faculté de médecine s'est inclinée et les cours ont commencé à l'heure dite.

Nous nous sommes inclinés d'autant plus volontiers que nous avons reçu l'assurance que nous serions mis en mesure de donner à nos élèves tout ce que nous leur devons dès qu'ils ont été inscrits chez nous.

La chose doit paraître normale. Il n'en reste pas moins vrai qu'elle dénote, chez notre corps enseignant, un dévouement rare, puisque les professeurs qui le composent, pour un bon nombre, sont actuellement réduits à vivre d'emprunts singulièrement onéreux.

Puis-je, M. le Rédacteur, vous demander de bien vouloir publier cette mise au point, faite en toute

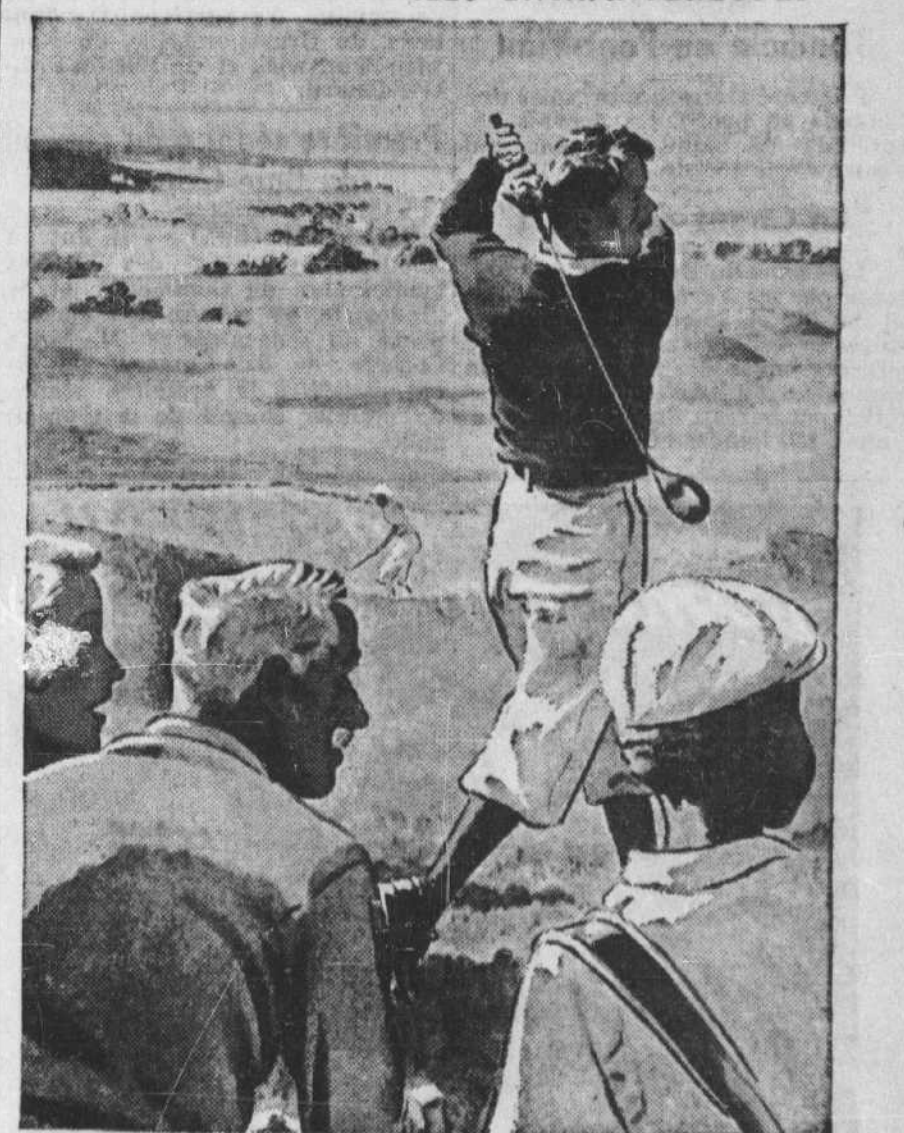
VENEZ VOIR CHEZ

DUVAL MOTORS Limitée

1936—Buick Limousine . . \$1695.	1932—Buick Sedan Spéc. . . \$395.
1936—Buick Sedan Spéc. . . 925.	1932—Plymouth Sedan 340.
1935—Dodge Sedan Spéc. . . 615.	1931—Ford Sedan 260.
1934—Buick Sedan Spéc. . . 550.	1930—Graham Paige 200.

3930, Ste-Catherine E.
FRONTENAC 2117

529, rue Jarry
DUPONT 5757

Les Bermudes
ÎLES ENCHANTERESSESTOUS LES SPORTS
au choix...

AUX BERMUDES, vous pratiquerez votre sport favori quand ça vous plaira et dans un cadre magnifique, particulièrement agencé pour la Vie au Grand Air...

Infinitement varié, le paysage bermudien est surtout noté pour ses excellents terrains de golf... et le globe-trotter le plus blasé s'exclame devant ses vastes plages, que n'ombrage pas la cohue coutumière des villes d'eau.

Pour le cycliste, les Bermudes dépassent l'imagination de l'utopiste. Sur leurs paisibles routes de corail, d'où est bannie l'automobile, le cycliste se sent roi. L'enthousiaste du tennis trouve des

courts de gazon ou d'en-tout-cas. Le pêcheur, le poisson de ses rêves. Et, grâce à l'accueillant Gulf Stream, ce petit paradis au climat délicieux sera, en toutes saisons, le décor idéal pour le sport de votre choix.

ON S'Y REND MAINTENANT EN AVION
Quatre services aériens de 1er ordre rapprochent encore les Bermudes du Canada. En quittant, par chemin de fer, Montréal ou Toronto pour New-York tout les lundis, mardis, jeudis et vendredis soirs on peut, le lendemain matin, correspondre avec l'avion de Port Washington, Long Island, et être aux Bermudes dans l'après-midi. Retour tous les lundis, jeudis, vendredis et dimanches. Ceux qui préfèrent la mer s'embarquent à Montréal, Halifax ou New-York. La plus proche agence de voyages vous renseignera sur les prix et retinera votre place.

Demandez la notice aux agences de voyages ou au Bermuda Trade Development Board, Immuable Victory, Toronto.

Pommade
Antiseptique
RAMEAU

Traitement efficace des maladies de la peau.



Le ciment

Le Portland

Neuf usines produisent 40,000 barils par jour

Ottawa, 16. — Les principales matières premières qui entrent dans la fabrication du ciment sont la pierre calcaire et l'argile. Le principal produit est le ciment de Portland pour la production duquel 9 usines sont exploitées et dont le rendement total quotidien est d'environ 40,000 barils. La capacité de rendement excédant la production est due au fait que ces usines ont été construites en prévision d'une grande demande qui ne s'est pas encore réalisée. Dans l'est les usines fonctionnent toute l'année, à un taux moyen de rendement, pendant que dans l'ouest les usines fonctionnent à plein rendement pendant une partie seulement de l'année.

Au cours de 1936, la Canada Cement Company exploitait des usines à Hull et Montréal-Est, dans Québec; à Port-Colborne et Belleville en Ontario; à Fort-Whyte, au Manitoba; et à Exshaw, en Alberta. Les autres exploitants furent la St. Mary's Cement Company, à St. Mary's, Ontario; la British Columbia Cement Company, à Vancouver, C.B., et la Coast Cement Company à Vancouver, C.B.

La production canadienne (vente) de ciment de Portland en 1936 s'est élevée à 4,508,718 barils, évalués à \$6,911,416, contre 3,648,086 barils, d'une valeur de \$5,580,043 en 1935.

Les exportations en 1936 se chiffrent à 68,929 barils, évalués à \$56,909, contre 55,607, valant \$44,365 en 1935.

Les importations de ciment de Portland et de chaux hydraulique en 1936 furent de 39,867 barils, évalués à \$107,180, contre 17,739 barils, d'une valeur de \$60,079 en 1935; en outre certains produits de ciment non spécifiés, évalués à \$7,141, furent importés en 1936.

Les prix de vente moyens du ciment par an dans les diverses provinces productrices, f.a.b. usine, étaient les suivants:

	1934	1935	1936
Québec	\$1.42	\$1.41	\$1.41
Ontario	1.41	1.41	1.43
Manitoba	2.10	2.27	2.28
Alberta	1.99	1.99	1.93
Colombie britannique	1.90	1.87	1.85

"Les Patriotes vengés"

Ce drame, composé d'après les dernières données de l'histoire, raconte, dans des tableaux saisissants, les angoisses de nos pères, leur ferme détermination de réagir contre l'oppression et de protéger leurs chefs, qu'on voulait arrêter comme de vulgaires bandits.

Une autre scène poignante relate la vie en prison, le récit des batailles et le drame des exécutions. Plusieurs à esprit bureaucratique ont écrit sur cette période troublée et ont faussé les faits.

L'auteur, s'inspirant de "Notre Maître, le Passé", termine son essai par la visite de M. l'abbé Groulx, qui expose la vraie doctrine sur ces patriotes.

Ce drame sera représenté en premier, à Sainte-Philomène de Rosemont, angle Masson et 6ème avenue, dans la veillée du 21 septembre courant, clôture des assises des patriotes de Rosemont.

Directeur artistique, M. Eugène Daignault. Bilets en vente à la maison Edmond Archambault.

Tombola au Pont-Viau

M. le curé Derome a organisé une tombola au profit des œuvres paroissiales de Saint-Christophe, qui s'est ouverte mercredi.

"Le Chant du Désert"

"Le Chant du Désert, tel que présenté par les Variétés Lyriques, les 21, 22, 23, 24, 25 et 26 septembre en soirées, est assuré de plaire aux personnes qui se rendront au monument national. On réserve les billets au bureau du Monument national, tél. Lancaster 4418.

"J'aime mon Confort!"



Un Emprunt pour l'Amélioration de votre Maison est un placement en confort

De quoi votre maison a-t-elle le plus grand besoin? Une nouvelle toiture, une couche de peinture, un système de chauffage et une installation de plomberie plus modernes, une cuisine modèle, une chambre de plus pour les enfants ou les invités? Quelles que soient les améliorations que vous projetez, vous pouvez les financer cette année avec un Prêt pour l'Amélioration des Habitations. Allez voir le gérant de toute succursale de la Banque Royale. Pas besoin de garantie ni d'endosseur, pourvu que vous puissiez rembourser le prêt à même vos revenus dans le délai fixé. Le remboursement s'effectue par versements mensuels échelonnés sur périodes de 1 à 3 ans — jusqu'à 5 ans pour les prêts de \$1,000 et plus. Pour plus de renseignements concernant le Plan d'Améliorations aux Habitations, adressez-vous à notre succursale la plus proche.

Demandez le prospectus "Prêt pour l'Amélioration des Habitations". Elle répond à vos questions concernant le Plan d'Améliorations aux Habitations.

LA BANQUE ROYALE
DU CANADA

PLUS DE 600 SUCURSALES DANS TOUTES LES PARTIES DU CANADA

La Ville a manqué de prudence

Elle est condamnée à \$1,050 de dommage pour une noyade qu'elle aurait pu empêcher

M. le juge Denis, de la Cour supérieure, a condamné hier la ville de Montréal à payer une indemnité de \$1,050 à M. Hermas Gibeau, pour la mort de son fils qui s'est noyé dans le fleuve au pied de la rue Saint-Just pendant l'hiver 1935-1936.

Le juge a trouvé la ville responsable de cette noyade qu'elle aurait pu empêcher avec un peu de précaution.

En effet, un égout collecteur de la ville de Montréal se déverse dans le fleuve, juste au bout de la rue Saint-Just, à quelques pieds en dessous du niveau de l'eau. L'eau qui en sort est moins froide que l'eau du fleuve et elle empêche la formation de la glace qui à cet endroit n'atteint ainsi qu'une épaisseur bien mince.

L'enfant, qui ne se doutait nullement de cet état de choses, s'est donc aventuré à cet endroit, la glace a cédé et il s'est noyé. Le cadavre n'a été retrouvé que cinq mois plus tard après bien des recherches fort coûteuses, avec usage de scaphandriers, etc.

Le père poursuivait la ville en dommages. Le tribunal vient de lui donner raison en déclarant que cet état de choses équivalait à un véritable piège. La cité de Montréal aurait dû connaître que son égout collecteur produirait cet effet sur la glace. Elle aurait donc dû soit mettre une enseigne ou une clôture à cet endroit pour en éloigner les gens, soit faire déverser son égout plus loin ou plus creux.

A la Villa Saint-Martin

Abord-Plouffe, P.Q.
RETRAITES DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE

19 septembre: Hochelaga-Maisonneuve, MM. T. Crête, 1650, Désery, FR. 9400; J.-M. Robert, 4220, rue Adam, r. AM. 1925, m. CH. 2211.

26 septembre: Saint-Stanislas. — M. A. Asselin, 4822, rue Fabre, CH. 4102.

30 septembre: Voyageurs (Mont-Royal). — MM. G. Rousseau, 2327 chemin Ste-Catherine, AT. 6568; C. E. Lavigne, 3751, Lacombe, EL. 3435.

4 octobre: Prêtres (1ère série). — huit jours. R. P. Supérieur, Villa Saint-Martin, BY 0440.

14 octobre: Prêtres (2e série). — huit jours. Le même.

28 octobre: Voyageurs (Mont-Royal). — MM. R. Traversy, 2116, Mont-Royal est, AM. 2389; A. Drouin 80, St-Paul est, MA. 6788; J.-A. Mathieu, 5216, 8e ave, Rosemont, FR. 7313.

Excursions du C. N.

M. O.-A. Trudeau, agent du service des voyageurs pour la région de Montréal, annonce des excursions en fin de semaine, par le Canadien National à différents endroits de Québec et d'Ontario.

Vendredi soir à 6 h. 20, un train d'excursion quittera la gare de l'Est à destination du Lac-Saint-Jean. Samedi et dimanche, des trains d'excursion quitteront la gare du Tunnel à destination des Laurentides. Il y aura aussi des excursions, en fin de semaine, aux Cantons de l'Est, à Vars, Ontario, sur la ligne Montréal-Ottawa, Valleyfield, Hawkesbury et Rawdon.

Montréal recevra la visite, en fin de semaine, d'excursionnistes d'Ottawa, de Drummondville, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Première séance du conseil de Baie-Comeau

Québec, 16. (C.P.) — M. Joseph Bilodeau, ministre des Affaires municipales, du Commerce et de l'Industrie, est revenu hier accompagné du sous-ministre M. Louis Coderre, de Baie-Comeau, où ils ont assisté à la première séance du premier conseil de la municipalité.

Réunion mensuelle des retraitants

Conférence de M. Arthur Laramée

Suivant une tradition qui remonte à 1918, environ six cents retraitants se réunissent le deuxième dimanche de septembre dans la chapelle de l'Immaculée-Conception pour leur récollection mensuelle.

Après la messe, la communion et le déjeuner, M. Arthur Laramée, président de la Ligue des retraitants, fit les recommandations aux prières, puis le R. P. Alphonse Gauthier, S.J., supérieur de la Villa Saint-Martin, exprima sa joie de rencontrer après les vacances un si grand nombre de retraitants et les exhorta à demeurer fidèles aux résolutions de vie chrétienne et d'apostolat prises durant leur retraite. Il annonce aussi la nomination du P. Louis Roy, S.J., comme assistant-directeur des retraites à la Villa Saint-Martin.

M. Laramée propose ensuite un examen de conscience. S'inspirant des paroles du cardinal Villeneuve aux ouvriers, lors de la dernière fête du Travail, il repasse les devoirs individuels, familiaux, sociaux du catholique, conscient de son rôle de témoin du Christ. "Il s'agit d'être juste, dit M. Laramée, de s'ajuster pleinement — comme deux pièces de bois faites pour se compléter — à Dieu, à nos ancêtres, à nos supérieurs, à nos égaux par le respect absolu des droits de chacun; mais avant d'obtenir la perfection, travaillons au perfectionnement."

Sommes-nous justes à l'égard du Maître? Les résolutions déjà prises de garder les commandements sont à reprendre sans cesse. Sommes-nous justes à l'égard de nos épouses? Sous prétexte que le travail, les responsabilités nous enlèvent la bonne humeur, nous oublions trop d'être délicats à l'égard de celles qui ont souvent plus de fatigues que nous. Et nos enfants?

Les habitués-nous à la vie de sacrifice? "Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front". Remplissons-nous notre rôle de donneurs d'exemple? Et nos co-patriotes? Et nos amis...

Tout y passa. Et certes M. Laramée ne fut pas le seul à profiter de son examen. A l'issue de la réunion, M. Laramée annonça une intéressante initiative du Comité des Œuvres. Bientôt, dans chaque paroisse, le même jour, des laïques donneront une conférence sur le rôle social de l'Eglise. Il y aura des exercices préparatoires pour les confrenciers. Les anciens retraitants qui se sentent les aptitudes et l'enthousiasme nécessaires sont invités à s'inscrire parmi les orateurs de cette journée sociale.

Le Cercle Mgr-Gauthier ELECTIONS

Lundi dernier, après plus de deux mois d'inactivité, le Cercle "Mgr Gauthier" tenait une assemblée spéciale pour l'élection des officiers du cercle pour l'année 1937-38.

L'aumônier général de l'A. C. J. C. et qui se trouve aussi l'aumônier du cercle, le R. P. Jos. Paré, S.J., rentré récemment au pays après un séjour de près de trois mois en Europe, où il assista à plusieurs congrès d'Action catholique, présida cette première réunion.

M. Ls-P. Langlois lui présenta, au nom de tous les membres du cercle, ses vœux de bienvenue et sut exprimer la joie de chacun de le voir à nouveau de retour parmi nous. Ensuite, le cercle vota à l'unanimité une adresse de félicitation au R. P. Cambron, qui vient d'être appelé par ses supérieurs au poste important de recteur du Collège Ste-Marie. Le R. P. Cambron fut de tousjours un ami précieux du cercle "Mgr Gauthier".

Voici maintenant les noms des officiers que le cercle s'est élus lundi soir: président, Léo-N. Richard, réélu pour un second terme; vice-prés., L.-P. Langlois; trésorier, O.

Lainesse; secrétaire, M. St-Martin; propagandiste, Chs Palement; publiciste, Ollivier-Guy d'Auray, L.S.; dir. des études, Markland Smith; dir. de l'action, G. Desrosiers; dir. de la piété, R. Pilon; dir. des sports, R. Raymond.

La première assemblée régulière du cercle "Mgr Gauthier" aura lieu le lundi 27 septembre. Les anciens membres désireux de reprendre contact avec leur cercle, et les jeunes gens sérieux, soucieux de parfaire leurs connaissances sociales et d'apporter leur collaboration à l'œuvre si urgente de l'Action catholique sont cordialement invités. (Communiqué)

M. Auger à Rimouski

Québec, 16. — Après avoir visité plusieurs centres de colonisation du diocèse de Rimouski, M. Henry L. Auger, ministre de la colonisation, est revenu en ville pour participer à la séance du conseil des ministres. Au cours de son voyage, le ministre a disposé de plusieurs questions se rapportant à la colonisation dans les centres échelonnés autour de Rimouski, et il a conféré avec les officiers de la société diocésaine de colonisation de l'endroit.

Feu M. Joseph Côté

Mistassini (par courrier). — Mercredi le 8 septembre dernier est décédé subitement à Mistassini M. Joseph Côté, autrefois de Saint-Joseph d'Alma.

M. Côté laisse sa femme, née Ouellet (Alma); huit filles, Jeanne (Mme J.-E. Gagnon), de La Sarre, Abitibi; Albertine (Sœur Marie de Saint-Pierre), du Carmel des Trois-Rivières; Armandine (Mme J.-J. d'Amours), de Papineauville; Eveline, de La Sarre; Marguerite, Angèle, Germaine et Rolande, de Mistassini; cinq fils, Wilfrid, Thomas-Louis, Léon, Léopold et René, tous de Mistassini; trois frères, David et Emile, de Saint-Prime, et Uric, de Duparquet, Abitibi; trois sœurs, Mme Lucien Trottier, de Val-d'Or,

Abitibi; Mme Louis Trudel, de Saint-Prime, et Mlle Emilie Côté, de Montréal.

Les funérailles ont eu lieu à Mistassini le 10 septembre au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis. Le service funèbre fut chanté par M. l'abbé Verreau, assisté de MM. les abbés Boivin et Fortin, comme diacre et sous-diacre. La chorale de Mistassini fit les frais du chant.

Conduisaient le deuil, les fils du défunt: Wilfrid et Thomas-Louis; ses gendres, J.-E. Gagnon et J.-J. d'Amours.

Départ de l'Empress of Australia pour l'Europe

L'Empress of Australia du Pacifique Canadien, arrivé ce matin à Québec, repartira aujourd'hui pour Cherbourg et Southampton. Voici les noms de quelques-uns des passagers qui s'embarqueront à son bord pour se rendre en Europe: sir Herbert-L. Dowbiggin, de Colombo, inspecteur général de la police de Ceylan; le révérend C.-C.-B. Bardsley, évêque de Leicester, qui retourne en Angleterre après avoir assisté au synode de l'Eglise anglicane tenu récemment à Halifax; le commandant d'aviation sir Louis Greig, qui, avec lady Greig, leur fils et deux filles, ont visité le Canada et les Etats-Unis; sir Henry Bunstall, autrefois inspecteur général de l'armée canadienne, et lady Bunstall; le révérend William-Patrick McCormick, de Londres, chapelain du roi George VI; M. Beverley Baxter, député de Middlesex aux Communes anglaises, journaliste et auteur; Mlle Thérèse Halle, M. F. Chevalier, M. Douglas Fehr, M. R.-A. Cook, M. Marquis Plamondon, Mme Jos. Caron, Mlle Marcelle Caron, M. l'abbé Georges Lemire, de Montréal; M. René Lortie, de North Bay; M. l'abbé E. Levesque, de Winnipeg, et M. Charles Baillargé, de Québec.

Administrateur apostolique des Basques

Vittoria, Espagne, 16 (Havas) — Mgr Francisco Lauzurica Torralba, auxiliaire de Valence, est nommé administrateur apostolique du pays basque.

"Il était une fois..."

Le dernier livre de Fa-dette. En vente au Service de Librairie du "Devoir", 75 sous franco (broché).

LE SECRET DU "CAMELIA"

Notre nouveau feuilleton

"Le Secret du 'Camélia', le feuilleton dont le 'Devoir' commence aujourd'hui la publication, est, ainsi que l'indique son titre, un émouvant récit d'aventures, que traverse, comme il convient dans les feuilletons, une histoire d'amour. Il y a donc là de la matière pour tous les goûts. Retenez le 'Devoir' de jeudi et des jours suivants.

MAGIE à l'aide du PLAN D'AMÉLIORATIONS aux habitations

DES PRÊTS AU MONTANT DE \$8,000,000

ont produit des effets magiques dans des milliers de maisons canadiennes.

Des milliers et plus de Canadiens ont tiré profit de l'ambiance créée par cette véritable magie sans même se prévaloir du PLAN D'AMÉLIORATIONS aux habitations.

Des milliers d'ouvriers canadiens ont bénéficié de cette aubaine magique.

Dix mois ont suffi à établir la valeur du Plan d'améliorations aux habitations, à démontrer que c'était le moyen le plus pratique de financer les améliorations et réparations trop longtemps retardées et de mettre des gens au travail. Grâce aux facilités de remboursement de ce Plan, des milliers de maisons canadiennes jouissent maintenant d'un plus grand confort et d'une plus grande valeur; il est plus agréable de les habiter.

Bénéficiez des effets magiques du Plan d'améliorations aux habitations dès cet automne. Épargnez le combustible et soignez le confort au moyen de l'isolation; faites usage de peinture comme médium de protection; installez des systèmes modernes de plomberie et de chauffage; faites poser une nouvelle toiture pour plus d'apparence et de sécurité; aménagez une pièce additionnelle dans le grenier ou le sous-sol; modernisez la cuisine; faites construire un foyer ou effectuez les autres menues améliorations dont le besoin se fait sentir.

FINANCEMENT SIMPLIFIÉ

Tout entrepreneur ou architecte, toute maison de matériaux de construction, peut vous aider à obtenir un emprunt sous le régime du Plan d'améliorations aux habitations pour financer ces travaux. Vous pouvez, d'autre part, vous adresser directement à votre banquier. Aucune garantie ou endossement n'est requis; vous n'avez qu'à démontrer que vous êtes en mesure de rembourser l'argent par versements et le prêt vous est consenti; et vous devenez plus attractif et plus confortable et vous procurez de l'emploi aux ouvriers qui en ont besoin.

Vous pouvez obtenir tous les renseignements voulus touchant le Plan d'améliorations aux habitations en vous adressant à votre Comité local, au Président du Comité provincial, à votre banque ou enfin, à la Commission nationale de placement, à Ottawa.




Comité de la Cité de Montréal — Président: Alfred M. Paradis. Bureau de renseignements: chambre 1466, Immeuble de la "Sun Life", Plateau 1428.

COMMISSION NATIONALE DE PLACEMENT

SOUS LA JURIDICTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

(Le coût de cette série d'annonces faites par la Commission nationale de placement a été entièrement défrayé grâce à la générosité de maisons d'affaires et de particuliers qui ont ainsi contribué à l'effort de développement national qu'entraîne en vue le Gouvernement fédéral lorsqu'il adopte la Loi sur la Commission nationale de placement.)

La vie française en Amérique

Echos de nos groupes — Comment on s'est organisé au Manitoba — A propos du Mont-Saint-Charles: réflexions d'un Franco-Américain — Chez les Acadiens: pour donner à "l'Assomption" nationale une vigoureuse nouvelle; pour rectifier un système scolaire absurde — L'Association familiale Granger

Chez les Franco-Manitobains

"La Journée de l'Association"

Ce qu'elle est, ce qu'elle représente

La Liberté, de Winnipeg, Manitoba, publie dans son numéro du 8 septembre, sous le titre "Simple réflexions de septembre, l'article suivant:

La mi-septembre ramène chaque année, pour les Franco-Manitobains, la Journée de l'Association d'Education. Bien que personne n'en ignore l'objet et l'importance, il est néanmoins utile d'y revenir, ne serait-ce que pour le bénéfice des générations qui grandissent et doivent prendre leur part à l'oeuvre commune.

La Journée de l'Association d'Education — son nom seul l'indique suffisamment — a pour but de mettre en relief aux yeux de nos compatriotes l'organisation de défense scolaire sur le plan de la loi de 1916, de rappeler le travail qu'elle accompli et le concours qu'elle attend de chacun de nous.

Cette publicité est légitime et nécessaire. Selon le mot connu, "le bien ne fait pas de bruit et le bruit ne fait pas de bien". Notre Association travaille toute l'année dans le silence et le recueillement. Mais ses manifestations extérieures, congrès généraux et congrès d'instituteurs, cours de pédagogie, concours de français, etc., se déroulent dans tapage et font partie de la routine habituelle de notre vie scolaire. Par ailleurs, la situation est calme dans la province. Aucune agitation, aucune apparence de danger immédiat. Les insouciants et les distraits, toujours nombreux, peuvent s'imaginer de bonne foi que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, que nos écoles franco-canadiennes fonctionnent à merveille sans qu'il soit nécessaire d'y voir et que s'il existe encore une Association d'Education, le moment est peut-être venu où l'on pourrait s'en passer.

Mais la Journée de l'Association invite les distraits, les insouciants, les amis dévoués de l'oeuvre et les autres à des réflexions salutaires. Quiconque y consacre quelques minutes peut les faire sans grand effort.

Voilà une organisation qui compte plus de vingt ans d'existence. C'est la meilleure preuve qu'elle répond à un besoin réel et qu'elle fait du bon travail. L'expérience de chaque jour atteste que tout mouvement, toute entreprise qui ne remplit pas ce double but est vouée à une destinée.

Chez les Franco-Américains

A propos du Mont-Saint-Charles et de la formation supérieure

De l'Indépendant de Woonsocket (Rhode-Island), numéro du 11 septembre:

L'année scolaire 1937-38 commence et dans la plupart des familles, il est question d'école. Pour les uns la chose est vite réglée: les enfants encore tout jeunes ont leur place à l'école paroissiale. Pour les autres, les enfants qui ont complété l'école primaire deviennent un problème.

A seize ans on peut entrer à l'université et gagner de l'argent. Du moins on peut espérer frapper une place, une place qui pour sept ou huit dollars par semaine, c'est déjà quelque chose. Avec ce surplus de revenus on peut vivre plus aisément. Et puis, d'ailleurs, n'est-on pas parvenu soi-même à vivre heureux avec son paquet de science enroulé dans un mouchoir?

C'est un raisonnement simple, bien simple. Mais heureusement, ce n'est pas le raisonnement général. Le malheur, chez nous, les Franco-Américains, est que ce raisonnement est trop répandu. Il faudrait s'arrêter et réfléchir, mais c'est trop d'effort. Faisons comme les autres et nous ne serons pas pires. Comment convaincre nos gens de la cause de notre faiblesse civique? Nous nous plaignons d'être laissés de côté dans le partage de la conduite de la vie publique.

Collection "Coquelicot"

Chaque volume cartonné, avec illustration en couleurs sur toute la couverture, très jolie présentation. Format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste, 50 sous.

KILDINE — Histoire d'une méchante petite princesse, par Marie, Reine de Roumanie.

EDGAR MOUQUET — Sportif professionnel, par Jean Draut.

LA CAPTIVE DE LA VOULTE, par Marguerite Thiboudet.

LA COULEUVRE DE SAINT-BONNET, par A. Janin.

LA DIANE DE MARLY, par Julie Lavergne.

LE PETIT VIOLON DE LA GRANDE DEMOISELLE, par Louis Sanolet.

LE SCARABEE D'OR, par Edgar Poe.

DIX CONTES, d'Alphonse DAUDET.

ROBERT HELMONT, par le même.

LE GRILLON DU FOYER, par Charles Dickens.

CANTIQUE DE NOEL, par le même.

LE ROCHER DE SEMIRAMIS, par E. P. Gahu.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR",

430, rue Notre-Dame est : : : : : Montréal

adolescent, pourquoi ne pas placer dans son intelligence et dans son coeur la science nécessaire à l'avancement?

L'instruction supérieure est un placement qui ne se perd pas. Voyez, autour de vous, les groupes qui brillent par la proportion de leurs succès. Qu'il me soit permis de citer le cas de la population juive. Arrivés pour la plupart de Pologne, de Russie et d'Allemagne, pauvres et méprisés, il y a peut-être 40 ou 50 ans, pour la plupart, les Juifs ont produit une génération qui aujourd'hui brille dans toutes les professions et toutes les industries. Ces gens-là partent de rien. Ils sont parvenus. Comment l'ont-ils fait? Par l'instruction obtenue au prix de sacrifices. Tout le monde en a été témoin. Dans les grandes universités laïques le nombre des élèves Juifs, ambitieux, travailleurs, est une preuve de la conviction chez leurs parents de la nécessité de l'instruction supérieure.

On blâme les Juifs de tout accaparer. Pourquoi ne pas commencer par ne pas les laisser dépasser tous les autres groupes par le nombre de jeunes gens instruits capables de profiter des meilleures opportunités?

Notre groupe franco-américain sera puissant, prospère, prestigieux en tant que son niveau intellectuel sera élevé. Nous avons un besoin criant d'une nombreuse jeunesse instruite. Voilà pour notre élément.

Mais l'individu? "Quoi ça va me donner, moi?" Si vous êtes père de famille, ça va vous donner la satisfaction d'avoir poussé votre fils vers ce que vous jugez vous-même aujourd'hui comme un succès plus grand que le vôtre propre. Si vous gagnez \$30 par semaine c'est quelque chose, mais si votre fils vient à en gagner \$300 c'est encore mieux. Alors pourquoi ne pas lui donner la chance d'avancer? Il n'arrivera pas s'il lutte dans la concurrence au milieu de gradués de collège, s'il n'a pas lui-même la même formation. Mais s'il a la même formation, il aura sa chance.

Et pour commencer cette instruction supérieure, nous avons ici même à Woonsocket une maison toute spéciale pour nous: le Mont-Saint-Charles.

Là un jeune homme peut préparer son entrée au collège ou bien apprendre la comptabilité et le secrétariat. Pensionnaire, il profitera de ses contacts avec des camarades venant de partout. C'est une merveilleuse influence sur le caractère. Un élève apprend encore mieux à se conduire par ses contacts avec ses compagnons d'académie ou de collège que par les leçons qui lui sont données à même le livre.

L'Académie du Mont-Saint-Charles est une institution destinée spécialement aux Franco-Américains. C'est aux Franco-Américains de la remplir d'une jeunesse ambitieuse et pleine de promesse d'avenir.

Arthur MILOT

Chez les Acadiens

S. E. Mgr Melanson se fait membre à vie de la Société nationale

De la Voix d'Évangéline, de Moncton, Nouveau-Brunswick, numéro du 9 septembre:

Pour travailler efficacement dans l'intérêt des Acadiens la Société nationale l'Assomption a besoin d'un secrétaire permanent qui en soit, en quelque sorte, l'animateur. C'est ce qu'ont très bien compris les Acadiens qui ont participé au Congrès de Memramcook et l'un des vœux de ce congrès, justement, prévoyait l'établissement d'un secrétariat permanent. Inutile de dire qu'il serait impossible de réaliser cette amélioration importante sans argent et que cet argent doit venir des Acadiens. Avant son départ pour Rome, Mgr l'Archevêque de Moncton a voulu donner le bon exemple à ses compatriotes en s'inscrivant comme membre à vie de la Société. Il en a profité pour adresser au Dr Frédéric A. Richard, trésorier de la Société, la lettre suivante:

8 septembre 1937
M. le Dr Frédéric A. Richard,
Cher Monsieur l'Archevêque,
Moncton, N.-B.

Mon cher Chevalier,
Tout juste avant de partir, aujourd'hui même, pour l'Europe, je pense à l'organisation que nous avons ensemble rêvée pour faire quelque peu revivre notre Société nationale de l'Assomption.

Alors je me rappelle le vœu d'importance capitale de notre Congrès dernier, par lequel vous devez faire appel bientôt à tous les nôtres à cette fin. Suis-je en re-

tard pour m'inscrire comme membre à vie le premier en tête de cette liste qui va si fièrement recevoir les noms de nos meilleurs et nos plus dignes compatriotes?

Voilà une oeuvre dont tous, j'en suis sûr, reconnaîtront l'extrême et urgente nécessité. Quant à moi je suis convaincu que l'Assomption nationale nous sera efficacement secourable que dans la mesure que nous saurons l'asseoir sur des bases financières solides. Alors, elle pourra avoir ses organisateurs un peu partout; elle jouira d'un secrétariat permanent qui en sera comme l'âme et la vie.

C'est dire que j'approuve votre appel et qu'à l'avance je le bénis de tout coeur dans le meilleur intérêt des nôtres. Ci-joint mon chèque de \$25.00.

Agitez, mon cher Chevalier, l'expression de mon respect avec l'assurance de mon religieux dévouement en N. S. et S. Mère.
L.-J. ARTHUR MELANSON,
archevêque de Moncton

Au Nouveau-Brunswick

UNE METHODE ABSURDE

D'un article de la Voix d'Évangéline, de Moncton, Nouveau-Brunswick, numéro du 9 septembre:

La suggestion suivante est d'un journal de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, le *Glitz*: "Ceux qui s'intéressent à la réforme du programme d'enseignement du Nouveau-Brunswick feraient bien de noter que le département d'éducation de l'Ontario se propose de modifier l'enseignement du français dans les écoles de façon à ce que les écoliers puissent s'en servir en conversation..."

En d'autres termes, moins de théorie, moins de règles de grammaire à apprendre par coeur, et un peu plus d'enseignement pratique.

Mais il s'agit là, bien entendu, de l'enseignement du français aux petits enfants de la langue anglaise. L'idée peut avoir beaucoup de bon. Car c'est un fait qu'en dépit des efforts réels que font nos concitoyens de langue anglaise pour faire apprendre le français à leurs enfants, aux écoles publiques, ils arrivent, en fin de compte, à des résultats déplorables insuffisants. Le petit Anglais ou le petit Irlandais du Nouveau-Brunswick, exception faite de celui qui vit dans un milieu presque exclusivement français, parle le français au sortir du High School comme il parle le grec ou le latin.

Nous admettons donc facilement qu'il y aura possibilité de lui donner un enseignement plus pratique. Mais il y a ceci à noter, c'est que le petit Anglais de la province, lorsqu'il a fini de fréquenter l'école publique, a au moins une bonne connaissance de l'anglais, sa langue maternelle. Cela est un énorme avantage qui lui permettra plus tard de se débrouiller dans la vie. Mais le petit Acadien lui? On s'efforce à l'école de lui apprendre sa langue maternelle de la même façon à peu près que l'on s'y prend pour apprendre le français à ses petits camarades de langue anglaise. Le résultat net et déploré, c'est qu'il apprend ni le français, ni l'anglais.

L'Association familiale Granger

Du Travailleur, de Worcester, Massachusetts:

Le 29 août dernier, plus de 300 membres de la famille Granger se sont réunis au "Repos du Bouleau Blanc", de Grafton, et se sont formés en association familiale. Il y en avait d'un peu partout; du Canada, de la Californie, et surtout de la Nouvelle-Angleterre. C'est une grande famille, dont neuf branches s'étendent sur tout le nord américain. Désormais, on se fera un devoir et aussi un plaisir de se réunir, une fois l'an, en des assises familiales.

M. Jean-Baptiste Granger sera le président de la nouvelle association pour l'année courante. On a proposé une réunion pour fêter la Noël. Ces associations ou groupes de familles ont du bon et pourront servir, non seulement à prévenir la dislocation de nos grandes familles, mais seront aussi un empêchement à vouloir s'aller trop en dehors, ce qui mène directement aux mariages mixtes, ce cancer de notre race.

Tombola chez les Pères du T.-Saint-Sacrement

Une tombola, organisée par les différentes associations de la paroisse des Pères du T.-Saint-Sacrement, s'ouvrira demain soir, à huit heures. Elle se tiendra, à la fois, dans le jardin du monastère et à la salle paroissiale, 4450-4460, rue St-Hubert. Les recettes seront consacrées à couvrir les frais de la restauration de leur église actuellement en cours. Entrée libre.

Feu Mme W. Landry

Lacolle, 16. — Mme Wilbrod Landry, femme de M. W. Landry, secrétaire-trésorier et ancien maire de Lacolle, est décédée, à l'hôpital, à l'âge de 63 ans. Les funérailles ont eu lieu, aujourd'hui, à Lacolle. Lui survivent: son mari, ses parents M. et Mme Jules Breault, trois soeurs et trois frères.

A. Jonquière

M. Charpentier réélu président

Le congrès de la C.T.C.C. — Comités d'usine et atelier fermé

Jonquière, 16. — La Confédération des travailleurs catholiques du Canada a réélu à sa présidence M. Alfred Charpentier.

Election

Les autres officiers élus sont les suivants: 1er vice-président, H. Quevillon, Hull; 2ème vice-président, Émile Tellier, Trois-Rivières; secrétaire général, Girard Picard, Québec; trésorier, Alphonse Bourdon, Montréal; Directeurs et membres du bureau confédéral avec les membres de l'exécutif: J.-T. Robitaille, Québec; Orlan Filion, du bâtiment, Montréal; Albert Côté, du textile de Montréal; J.-O. Landry, amiante, Asbestos; L.-A. Gagnon, imprimerie, Montréal; A. Roberge, chaussure, Québec; Ph. Lessard, pulpe, Port-Alfred; Roméo Gilbert, barbier, Montréal; Alfred Lauzon, vêtements, Drummondville, et MM. E. Caron, Sherbrooke, Alb. Bouchard, Chicoutimi, J.-T. Gagnon, Jonquière, A. Blanchard, St-Hyacinthe, R. Arsenault, St-Joseph d'Alma.

Cette élection fut présidée par M. H. Doran, Hull. M. Charpentier et les autres officiers élus ont remercié les délégués de la marque de confiance donnée et ils ont promis de travailler avec autant de courage que possible, toujours en comptant sur la plus généreuse collaboration des membres et des officiers des fédérations des conseils centraux et des membres des syndicats affiliés.

Comités d'usine et atelier fermé

Deux débats ont particulièrement pris le temps des séances du congrès de la C. T. C. C., hier: celui des comités d'usine et celui de l'atelier fermé.

Le bureau confédéral donne des directives aux divers syndicats catholiques de la province sur l'attitude à prendre sur les comités d'usine. Quant à l'atelier fermé, la Confédération semble bien décidée à faire la lutte au gouvernement provincial sur ce point.

Le congrès a recommandé au bureau confédéral d'étudier la loi des salaires raisonnables et de proposer les modifications qu'il jugera à propos.

Fédération de cercles d'étude

Le congrès a ensuite fondé une fédération de cercles d'étude pour la formation de nouveaux chefs sérieux qui pourront plus tard prendre la direction du mouvement catholique à celui du syndicalisme catholique. On prie chaque centre de fonder un tel cercle afin d'étudier les problèmes qui leur sont soumis et d'encourager la jeunesse. Le président de la nouvelle fédération est M. Maurice Doran, de Hull; le vice-président, M. Louis Morency, de Québec, et le secrétaire-trésorier, M. Dollard Gagné, de Hull.

La Confédération internationale

Les avantages d'affilier la Confédération des travailleurs catholiques du Canada à la Confédération internationale des syndicats chrétiens, dont le bureau-chef est en Belgique, ont été longuement discutés par les délégués, mais la majorité a été d'opinion qu'il est préférable de renvoyer cette question au prochain congrès, afin qu'au cours de l'année, les syndicats aient l'occasion de la discuter.

Le nickel et le radium

Le Conseil des métiers et du travail demande l'étatisation

Ottawa, 16. (C.P.) — Le Conseil des métiers et du travail du Canada, qui tient actuellement à Ottawa son 53e congrès annuel, a adopté deux résolutions importantes demandant que le gouvernement étatique la production du nickel et du radium.

Le congrès a condamné le système des trains en commun des deux grandes compagnies ferroviaires du pays, a recommandé aux directeurs du Conseil de presser le gouvernement fédéral de modifier les lois de pension des employés des chemins de fer et a rejeté, après une longue discussion, une résolution qui tendait à permettre aux associations de chômeurs de se faire représenter dans les conseils de travail locaux et d'y avoir droit de parole et de vote.

C'est la Fédération du travail de l'Alberta qui a présenté les résolutions tendant à l'étatisation de la production du nickel et du radium. La résolution dit que l'étatisation de la production du radium permettra à toute la population du Canada de profiter des vertus scientifiques de ce métal.

Les délégués adoptèrent la résolution tendant à l'étatisation de la production du nickel parce que l'étatisation préviendrait l'exporta-



La Corvée!
du chauffage
à la pelle

N'existe plus avec
VOLCANO

Soyez aux écoutes tous les mercredis soirs, à 10 hrs
ou Poste C.K.A.C.

CHALIFOUX & FILS, LIMITEE
Fabricants de foyers automatiques et de bouillottes industrielles
1106, Côte BEAVER HALL, MONTREAL.
Tél. PL. 8531 Usines à St-Hyacinthe

Si vous voyagez...

adresses-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: 881 et 3361.

"Il était une fois..."

Série de contes par Fadette, Joli cadeau.

75 sous franco.

Au Service de Librairie du "Devoir", 430, rue Notre-Dame est, Montréal.

LE SECRET DU "CAMELIA"

Notre nouveau feuilleton

"Le Secret du Camélia", le feuilleton dont le "Devoir" commence aujourd'hui la publication, est, ainsi que l'indique son titre, un émouvant récit d'aventures, que traverse, comme il convient dans les feuilletons, une histoire d'amour. Il y a donc là de la matière pour tous les goûts. Retenez le "Devoir" de jeudi et des jours suivants.

CLICHÉS
MARQUETTE
4549 JOUR-NUIT
LA PHOTOGRAPHIE NATIONALE
287, QUÉBEC RUE, OTTAWA (près Murray)
MONTREAL



TAPIS
Importés directement
d'ORIENT par
H. LALONDE & FRERE
4800 Ave. du PARC
Près de l'Ave. McRoual

PHILIPPE BEAULIEU

éditeurs: L'Association Catholique des Voyageurs de Commerce, section Lafleche, des Trois-Rivières.

Dessinateur: Jean-Jacques Cuvelier, Les Trois-Rivières.



COMMERCE ET FINANCE

Les nouvelles en raccourci

C. I. T.

Pour les six mois terminés en août dernier, Canadian International Investment Trust annonce des recettes nettes disponibles pour les intérêts obligataires de \$115,429, comparativement à \$95,727 pour la période correspondante l'an dernier. Le revenu brut pour les six mois a été de \$127,523 comparativement à \$106,222, alors que les dépenses se sont chiffrées à \$12,094 contre \$10,495 pour la période correspondante l'an dernier.

Southern C. Power

En août dernier, les recettes nettes de cette compagnie ont été de \$113,780 comparativement à \$98,321 en août 1936, alors que les recettes brutes se sont élevées à \$190,376 comparativement à \$117,057 en août 1936. Alors que les recettes brutes accusent une augmentation de \$13,319 et les recettes nettes de \$15,459, le surplus, en août dernier, a été de \$5,262 comparativement à un déficit de \$9,053 en août 1936, ce qui donne une augmentation de \$14,315 pour le mois dernier.

Anglo Canadian Co.

L'Anglo-Canadian Telephone Co. rapporte pour les sept mois terminés le 31 juillet 1937 un revenu net disponible pour les dividendes de \$36,798 comparativement à \$310,911 la même période de l'an dernier. Cette amélioration est attribuable à l'augmentation des recettes brutes des filiales et aussi à une diminution des dépenses d'exploitation.

Calgary & Edmonton Corp.

Winnipeg, 16. (P.C.) — Le relevé financier de la Calgary and Edmonton Corporation pour l'année terminée le 30 juin 1937 révèle un bénéfice net de \$181,182 comparativement à \$26,722 l'année précédente; ce bénéfice équivaut à 7.5 cents par action à rapprocher de 1.1 cent précédemment. La vente de droits miniers s'élevait à \$250,265 contre \$55,818 l'année précédente.

Canadian Car

Le gouvernement turc a donné à la Canadian Car and Foundry Co. une commande d'aéroplanes au montant de \$2,000,000; la moitié de cette somme est déposée dans une banque à charte canadienne.

Ce contrat permettra à la compagnie de rouvrir ses usines de Fort William.

En octobre 1936, la compagnie a obtenu le droit de manufacturer et de vendre dans le monde entier, sauf aux Etats-Unis, l'aéroplane de combat "Grumman".

Associated T. & T.

D'une source ordinairement bien informée on apprend que les recettes consolidées de l'Associated Telephone & Telegraph Co. et de ses filiales, pour les six mois terminés le 30 juin 1937, montrent une augmentation notable sur celles des six premiers mois de l'an dernier, le revenu net consolidé, comme tenu de tous les frais, équivalant plusieurs fois au service des dividendes réguliers semestriels sur les actions de premier privilège 7% et sur les actions de premier privilège 6%.

C. Paper & Power Invest.

Le 1er octobre un paiement d'intérêt sur les obligations 5% de la Canadian Paper & Power Investments, Ltd., aura lieu à raison de \$25 par coupure de \$1,000, moins l'impôt sur le revenu. Ainsi se trouvera acquitté le coupon no 11 en date du 1er août 1933.

Brown Co.

Portland, Maine, 16. (P.A.) — M. Herbert J. Brown, président de la Brown Company, l'une des plus importantes entreprises de rayon et de pulpe du monde entier, affirme aujourd'hui dans une lettre adressée aux actionnaires que la demande de produits de la compagnie dépasse la capacité actuelle.

M. Brown presse les porteurs d'obligations et d'actions privilégiées d'accepter d'accord avec les autres porteurs de titres le projet de réorganisation de la compagnie déposé à la Cour.

Le projet comporte un financement supplémentaire de \$12,500,000 pour continuer et augmenter les affaires de la compagnie.

La compagnie n'a pu payer ses intérêts obligataires au mois de septembre 1935 mais depuis cette époque ses recettes ont augmenté. Le dernier rapport révèle un revenu net de \$565,736, compte tenu de tous les frais, pour les 24 premières semaines de l'année fiscale qui se termine le 30 novembre 1937.

D'après le projet d'expansion de la compagnie la capacité de sa filiale, la Brown Corporation, à La Tuque, Québec, serait portée de 300 à 600 tonnes de pulpe par jour.

Federal Grain

Federal Grain Ltd accuse, pour l'an dernier, une perte nette de \$84,610, après avoir défrayé le service des intérêts obligataires de \$204,177, la dépréciation de \$110,113 et les autres frais de \$93,496. Cette perte a été transférée au compte du surplus, dont le solde a été abaissé à \$391,437. La réserve de dépréciation se chiffre actuellement à \$2,227,694. Relativement au volume manutentionné en 1935, le grain vendu l'an dernier a diminué d'environ 20 pour cent.

Papier-journal

À la fin d'août les stocks de papier à journal dans les moulins canadiens s'élevaient à 86,256 tonnes comparativement à 79,993 tonnes à

la fin de juillet d'après les chiffres du News Print Service Bureau. Les stocks dans les moulins américains atteignent 13,090 tonnes à la fin de juillet. Les approvisionnements au Canada et aux Etats-Unis formaient un total de 102,932 tonnes comparativement à 93,067 tonnes le 31 juillet.

Avec l'augmentation de 39,902 tonnes de la production d'août, les moulins canadiens ont produit dans les huit premiers mois de l'année 383,507 tonnes de plus que l'an dernier, soit un gain de 3.9 pour cent. La production aux Etats-Unis a augmenté de 20,725 tonnes ou de 3.4 p.c. et celle de Terre-Neuve a augmenté de 26,500 tonnes ou de 12.4 p.c.

La production globale de papier à journal dans toute l'Amérique du Nord durant le mois d'août s'est établie à 429,543 tonnes comparativement à 374,002 tonnes l'an dernier.

National Steel Car Corp.

Pour le dernier exercice fiscal, le bénéfice net de cette compagnie équivaut à \$1.24 par action, comparativement à 9 sous l'année précédente. En effet, le bénéfice d'exploitation est chiffré à \$374,452 comparativement à \$426,549, si la provision pour fins de dépréciation a été de \$111,399 contre \$35,147 et cette provision est au plus haut chiffre permis par les règlements de l'impôt sur le revenu.

A Wall Street

Les gains de la première heure ont été changés en reculs — Marché plutôt lourd — Manque d'activité

(P.A.) — Quelques stocks, dont les aciéries, les automobiles et les ferrovies, ont accusé une légère tendance à la hausse au début de la séance, plusieurs valeurs réalisant alors des gains allant jusqu'à deux points et plus. Vers midi il ne restait à peu près rien de cette tendance et tous les gains initiaux ont été réduits, certains effacés.

Au nombre des valeurs qui ont réussi à garder en partie les gains de la première heure, on remarquait ce midi: U.S. Steel, Bethlehem, Youngstown Sheet & Tube, U. S. Rubber, Goodyear, American Telephone & Electric Power & Light, American Can, Westinghouse, Phillips Petroleum, Santa Fe, N.Y. Central, Great Northern, Baltimore & Ohio, Chrysler, General Motors, St. Joseph Lead, Loew's et Coca-Cola.

En Bourse locale

Les cours sont fermes — Le marché plutôt inactif

Les métaux étaient quelque peu lourds, alors que les utilités, les titres de construction et les ferrovies étaient plutôt irréguliers.

Nickel a perdu 1-4 à 56 1/2 et Smelters 1-2 à 71-1/2. Brazilian et Power Corp. ont fait 1-2 à 21-1/4 et 18-1/4 tandis que les actions priv. de Canadian Hydro-Electric ont glissé d'un point.

Ciment a fait 1-4 à 113-4 et Foundation un point à 17-1/2. Dominion Bridge a fléchi de 1-2 à 38-1/2 et Dominion Steel and Coal de 1-8 à 17-3/4.

St. Lawrence Corp. priv. a fluctué de 1-4 tandis que les actions communes ont fait un gain de 1-8. Canadian Car a glissé de 1-3 à 12-1/2 et ses actions priv. ont avancé de 3-4 à 24-1/4. Alors qu'International Paper faisait un gain de 1-2 à 33, Imperial Oil fléchissait de 1-8 à 19-5/8.

Sur le Curb

Le marché est assez ferme, si peu actif

(P.C.) — Lake St. John Paper a glissé de 2 points à 55 tandis que Fraser Voting Trust a fait 3-8 à 31-1/4 et Consolidated 1-8 et Abitibi priv. 1-4.

Royalty a fait 2-1/2 à 37, Home Oil 10 à 140 et Calgary and Edmonton autant à 190. British American Oil a fluctué de 1-8.

Asbestos a glissé de 2 points et MacLaren a fait 1-2 à 24.

Pend Oreille, dans la section des mines, Siscoe et Sladen ont fléchi de 5 sous. Stadacona a avancé d'autant et Lake Shore de 1-1/2 à 49.

Dividendes déclarés

Petrol Oil & Gas, 2 1/2 cents par action, payable le 1er octobre aux actionnaires inscrits le 17 septembre.

Dominion Rubber, 13-4 p.c. par action privilégiée, payable le 30 septembre aux actionnaires inscrits le 22 septembre; ex-dividende le 21 septembre.

Consolidated Bakeries of Canada, 25 cents par action, payable le 1er octobre aux actionnaires inscrits le 21 septembre; ex-dividende le 20 septembre.

Nations Grocers, \$1.75 par action privilégiée, payable le 1er octobre aux actionnaires inscrits le 21 septembre.

Aluminum Company of America, \$1.50 par action privilégiée 6 p.c. et \$2.25 par action à compte des arriérés, payables le 1er octobre aux actionnaires inscrits le 16 septembre.

Rutherglen Gold Dumps Ltd., 20 pour cent par action, payable le 16 septembre.

Asnau Gold Dredging Ltd., 10 p.c. par action, payable le 15 octobre aux actionnaires inscrits le 5 octobre.

Camblin, 20 cents par action, payable le 1er octobre aux actionnaires inscrits le 20 septembre.

Ogilvie Flour Mills Co. Ltd., \$2 par action pour le trimestre terminé le 31 août dernier, payable le 1er octobre aux actionnaires inscrits le 22 septembre; ex-dividende le 21 septembre.

À la fin d'août les stocks de papier à journal dans les moulins canadiens s'élevaient à 86,256 tonnes comparativement à 79,993 tonnes à

Fruits et légumes

Les wagons suivants de fruits et de légumes sont arrivés à Montréal pendant la semaine finissant le 14 septembre 1937:

Provenance	Quantité	Provenance	Quantité
Pommes	20 42	108	
Bananes	10	56	88
Aut. fr. trop.	19	22	41
Autres légumes	5	5	

POMMES: Les arrivages de pommes de la Nouvelle-Ecosse ont été beaucoup plus considérables cette semaine et les caisses de la C.B. sont abondantes également. En général, la demande n'est que modérée. Les Bourses de Williams domestiques de la Nouvelle-Ecosse, en barils, ont fait de \$3 à \$3.50; les Gravenstein de 1 de la Nouvelle-Ecosse, en barils, ont obtenu de \$3.50 à \$3.50 et les Domesticques de \$2.50 à \$3 en barils, se sont vendues de \$2.75 à \$3 et les Domesticques de \$2.25 à \$2.50 en barils, ont fait de \$1.10 à \$1.10. Les Wealthies belles de la Colombie britannique ont comparativement de \$2.50 à \$2.50. Les Wealthies domestiques du Québec, en barils, ont obtenu de \$1.25 à \$1.50. Les pommes belles de la variété Hyslop de la Colombie britannique ont fait de \$1.25 à \$1.75 la caisse.

BANANES: Les bananes des Antilles britanniques s'écoulent régulièrement et les prix sont restés à peu près les mêmes, de \$2.25 à \$3.50 les 100 livres.

BLETTES: L'offre de blé blanc français est beaucoup moins forte et les piments de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont fait de \$2.10 à \$2.15.

CANTALOUPE: Les approvisionnements sont toujours restés modérés. Les cantaloupes de Québec ont fait de 6 à 7c la livre. Les melons Ohio se vendent lentement, de \$2.50 à \$2.75 la douzaine. Les cantaloupes de l'Ontario ont fait de 50 à 70c pour les no 1.

RAISINS: Les arrivages de raisins de l'Ontario augmentent et les Bleus no 1 de l'Ontario, en paniers de 6 pintes, ont fait de 27 à 30c. Les raisins de la Colombie britannique, en paniers d'une bonne demande, les raisins sans pépins s'écoulent de \$2 à \$2.15 la livre, les Raisins de \$2.75 à \$3; les Raisins de \$2.25 à \$2.50.

PAMPLEMOUSSES: Les approvisionnements sont limités et s'écoulent lentement. Les pamplemousses de la Colombie britannique, en caisses, de \$2.50 à \$2.75; ceux de Cuba, \$4; ceux du Honduras, de \$3.50 à \$4.50; ceux de la Jamaïque, de \$3.50 à \$4.

CITRONS: Les citrons de la Californie sont très rares et les prix sont beaucoup plus fermes, variant de \$7 à \$8.50 la caisse. Les citrons de la Colombie britannique trouvent difficilement acquéreurs et se vendent de \$4.25 à \$6.

ORANGES: Les oranges de la Californie se font lentement. Les oranges de la Californie ont fait de \$5.50 à \$7; ceux du Brésil de \$5.50 à \$6.50; ceux du Chili de \$5.50 à \$6.50; ceux de la Colombie britannique de \$5.50 à \$6.50; ceux de l'Ontario de \$5.50 à \$6.50.

POIRES: Les approvisionnements sont beaucoup plus abondants et les poires, en paniers mouslinés de 6 pintes, ont fait de 3 à 4c, les no 2, de 2.50 à 3c; les no 3, de 2.50 à 3c.

PRUNES: Les approvisionnements de tomates locales sont très abondants. Le prix et la demande sont restés soutenus. Les tomates rouges du Québec, en caisses à 40, ont fait de 25 à 35c et les Boies de 40 à 50c.

FEVES: Les approvisionnements de fèves ne sont que modérés et les fèves (Havana) en vertes font de 2 1/2 à 3-1/2 la livre.

CHOUX: Les choux sont abondants, mais la qualité n'est pas bonne. Les choux de la Colombie britannique, en caisses de 40 à 60c la douzaine ou 18c la tête.

CAROTTES: Les arrivages de carottes locales sont abondants et se vendent de 12 à 15c la douzaine de boîtes, les sacs de 70 livres font de 65 à 75c.

CHOUX-FLEURS: Les choux-fleurs du Québec de bonne qualité sont plutôt rares et les prix sont irréguliers; le prix de la meilleure qualité varie de \$1 à \$1.25 la douzaine.

CELERI: La quantité augmente et la qualité s'améliore. Le prix varie de 40 à 60c la douzaine de pieds.

CONCOMBRES: Il existe encore une demande passable pour les concombres et le prix varie de 10 à 12-1/2c la douzaine.

LAITUE: Les approvisionnements locaux sont limités et il arrive de la latitude impériale en quantité croissante sur le marché. La Iceberg de la Californie, en caisses, a fait de \$4.50 à \$5.25; la Boston Iceberg, de 40 à 45c la douzaine de pieds.

OIGNONS: Les oignons se sont écoulés régulièrement et la demande est meilleure. Les oignons du Québec ont fait de 25 à 30c la douzaine. Les jaunes et les rouges no 1 de l'Ontario, en sacs de 100 livres, ont fait de \$2.75 à \$2.80 pour les gros, tandis que les sacs de 50 livres de no 1 ont obtenu de \$1.75 à \$2.

PIMENTS: Il existe une bonne demande pour les piments rouges forts de 13 à 20c la douzaine. Les rouges de 10 à 15c; les rouges doux de 15 à 25c.

POMMES DE TERRE: Le prix des pommes de terre s'est un peu raffermi et la demande s'est améliorée. Les pommes de terre blanches no 1 du Québec, en sacs de 80 livres, ont fait de 45 à 55c et les no 2 de 35 à 45c.

PATATES DOUCES: Les patates douces, en mannes d'un boisseau du Maryland, ont fait de 15c à 16c.

NAVETS: Les navets du Québec se sont vendus de 75 à 80c le sac de 70 livres.

BETTERAVES: Les betteraves sont abondantes et les prix un peu plus fermes. Les betteraves locales en boîtes font de 12 à 15c la douzaine et les sacs de 70 livres de 60 à 70c.

Marché des changes

Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.G. Beaubien et Compagnie:

Pays	Cours
Angleterre, liv. st.	\$4.86 2-3 84.95
France, franc	\$0.0392 0.0339
Belgique, belga	\$0.0390 0.0339
Italie, lire	\$0.0526 0.0527
Suisse, franc	\$0.193 0.228
Hollande, florin	\$0.193 0.228
Espagne, peseta	\$0.193 0.228
Suède, couronne	\$0.268 0.254
Norvège, couronne	\$0.268 0.254
Danemark, cour.	\$0.268 0.254
Brésil, milreis	\$0.1196 0.0645
Etats-Unis, dollar	\$1.00 Par
Allemagne, r. mark	\$0.2382 0.014

À MIDI

Cours fournis par la Presse Canadienne:

Monnaie	Cours
Monnaie sterling	\$4.85 1/4
Monnaie américaine	\$1.00
Monnaie canadienne	\$1.00
Monnaie française	\$0.0392 1/2
Monnaie suisse	\$0.193 1/2
Monnaie hollandaise	\$0.193 1/2
Monnaie espagnole	\$0.193 1/2
Monnaie suédoise	\$0.268 1/2
Monnaie norvégienne	\$0.268 1/2
Monnaie danoise	\$0.268 1/2
Monnaie brésilienne	\$0.1196 1/2
Monnaie allemande	\$0.2382 1/2

Les obligations

COURS EN FERMEURE HIER

Dominion du Canada:

Titre	Cours
3 1/2%, oct. 15, 1939	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1941	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1943	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1945	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1947	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1949	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1951	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1953	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1955	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1957	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1959	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1961	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1963	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1965	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1967	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1969	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1971	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1973	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1975	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1977	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1979	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1981	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1983	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1985	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1987	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1989	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1991	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1993	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1995	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1997	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 1999	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2001	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2003	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2005	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2007	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2009	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2011	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2013	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2015	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2017	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2019	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2021	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2023	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2025	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2027	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2029	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2031	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2033	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2035	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2037	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2039	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2041	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2043	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2045	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2047	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2049	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2051	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2053	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2055	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2057	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2059	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2061	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2063	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2065	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2067	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2069	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2071	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2073	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2075	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2077	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2079	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2081	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2083	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2085	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2087	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2089	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2091	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2093	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2095	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2097	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2099	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2101	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2103	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2105	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2107	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2109	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2111	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2113	102 1/2
3 1/2%, oct. 15, 2115	102 1/2

LA VIE SPORTIVE

Le Montréal espère pouvoir jouer ce soir

Une pluie incessante a de nouveau retardé le début de la série Baltimore-Montréal hier. Les deux clubs espèrent pouvoir commencer leur série ce soir, puis jouer la deuxième partie vendredi avant de partir pour Baltimore, où les trois autres parties seront disputées.

Rabbit Maraville et Buck Crouse, les gérants rivaux, se servent des lanceurs qu'ils ont choisis il y a deux jours. Le vétéran Harry Smythe sera au monticule lorsque les hostilités commenceront ce soir à 8 h. 30, et Carl Fisher, l'as gaucher des Orioles, lancera contre les Royals.

Fischer n'a jamais été battu dans ses éliminatoires. Il a remporté 3 victoires pour les Bisons de Buffalo l'an dernier. C'est lui qui a le record de retraits au bâton pour les séries, ayant retiré 53 frappeurs au bâton. Il a lancé une partie de deux coups sûrs contre Baltimore l'an dernier et a une joute il a retiré 15 frappeurs au bâton.

Marvin Duke lancera probablement la seconde partie de la série pour Montréal, et Henry Johnson commencera la troisième. Les adversaires seront Pite Sives et Bill Lohman, deux droitiers.

Un seul club a réussi jusqu'ici à remporter les éliminatoires après la Coupe des Gouverneurs après s'être assuré le championnat du circuit. Les Bisons de Buffalo ont réussi cet exploit l'an dernier, battant Newark, puis Baltimore.

Les Royals ont remporté le championnat de l'Internationale en 1935, mais, après avoir éliminé Buffalo en six parties, ils ont dû s'avouer vaincus devant les Chiefs de Syracuse à la finale, de sept joutes. Fait curieux, dans cette série, aucun des deux clubs n'a pu gagner une partie chez lui.

Les Chiefs ont gagné les deux premières parties à Montréal, mais les Royals sont revêtus à la charge pour gagner les trois suivantes à Syracuse. Les Chiefs ont égalé les chances le lendemain, devant la foule la plus considérable jamais vue aux éliminatoires — 19,015 amateurs — au stade de la rue De Lorimier, en 10 manches, et une journée plus tard, ils ont triomphé de nouveau.

Les joueurs du club qui remportera la Coupe des Gouverneurs se partageront une bourse de \$4,000. Les membres de l'autre finaliste auront \$2,000.

Jacobs vivement critiqué

White Sulphur Springs, V., 16 (P.A.). — L'Association Nationale de Boxe à son congrès annuel a discuté pendant plus d'une heure une résolution condamnant Mike Jacobs, de New-York, pour avoir placé des boxeurs sous contrat pour une période de cinq ans. L'Association considère que ces contrats constituent un déclin et une mauvaise influence pour le sport, empêchant des boxeurs de se faire valoir par tout le monde à moins que Jacobs obtienne un pourcentage de leurs bourses.

La Commission de New-York fut priée de coopérer en réclamant des contrats limités à des combats spécifiques. Ensuite le président sortant de charge a dit: "Nous plaçons franchement l'affaire entre les mains de New-York".

Le résultat des élections fut le suivant: Président: Frank J. Hogan, Montréal; vice-président, Frank Gillette, Topeka, Kas.; Charles Reynolds, Providence; Major Harvey J. Miller, Washington, et Sam Murgar, de Indianapolis.

New-York, 16 (P.A.). — Le promoteur Mike Jacobs observait le "Yom Kippur", le plus grand jour de fête des Juifs, lorsqu'on lui a formé de la nouvelle que l'Association Nationale de Boxe avait condamné son système de contrats avec les boxeurs.

"Oh! même aujourd'hui on crie", a-t-il demandé. "Donc ce qu'ils disent ne m'intéresse pas. Mais ils n'ont pas raison de crier. Le seul boxeur que j'ai lié pendant cinq ans, c'est Joe Louis, et je l'ai fait à sa propre demande. Le contrat de Braddock n'est que d'un an. Les autres sont signés pour un combat revanche et il ne s'agit ici que d'une question d'affaires. Madison Square Garden a fait la même chose depuis vingt ans."

"S'apposons, par exemple, que je laisse un boxeur faire face à Louis et je ne le lierais pas pour la première défense de son titre au cas où il triompherait? Non. Pas le vieux Michael."

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

BASEBALL AU STADIUM
Ce soir, à 8 h. 30
Baltimore vs Royals
Prix réguliers du soir
Pas de rabais pour les dames
Conformément aux règlements de la ligue, les listes gratuites sont abolies pour les séries de détail.

Félix Miquet rencontrera Yvon Robert

Félix Miquet, le montagnard de la Savoie, a justifié ses prétentions à un combat de championnat contre Yvon Robert en disposant du géant suédois Tor Johnson, 355 livres, à la finale de la séance de lutte, hier soir, au Forum.

Après avoir, de quatre, ou cinq coups d'avant-bras à la figure, infligé une large coupure à l'oeil gauche de Johnson, Miquet s'est vu proclamé vainqueur par l'arbitre Dan Murray lorsque Tor n'a pu revenir dans l'arène pour la deuxième engagement. Johnson, saignant abondamment de sa blessure, a dû être transporté par Miquet lui-même dans la chambre.

En semi-finale, le comte George Zarinoff et John Catan ont tenté de justifier leur droit de se prétendre "champion du monde des Ukrainiens", mais ils ont dû se contenter d'annuler un match de 30 minutes.

Jerry Monaghan s'est servi de tous ses trucs brutaux contre Bibber McCoy, et il a été fort dépité quand il a vu l'arbitre lever le bras de celui-ci, disqualifiant Jerry.

Le jeune Maurice Robert a annulé avec le rugueux Joe Kojut au premier combat de la soirée.

Miquet à l'attaque

Il a été évident dès le début du combat final que Miquet avait l'intention de s'assurer une chute en aussi peu de temps que possible. Il s'est lancé à l'attaque contre le géant qui, en dépit de son poids et de sa force supérieure, n'a pu riposter aussi bien qu'on aurait pu s'y attendre.

Quand Tor a voulu devenir rude et porter quelques coups déloyaux à Miquet, Félix a répliqué aussi durement, faisant reculer le géant. Après une dizaine de minutes, Johnson a été pris en fort mauvaise posture dans les câbles. L'arbitre Dan Murray a dû appeler Miquet à la rescousse pour soulever Johnson et le ramener dans l'arène.

Les échanges ont été rapides et furieux jusqu'à ce que Miquet, après avoir encaissé quelques coups de poings à l'estomac, a riposté en portant quelques coups d'avant-bras à la figure de Johnson. Celui-ci a reculé vers les câbles, et un autre coup lui a infligé une coupure à l'oeil. Tor a appliqué une prise de tête à Miquet, celui-ci l'a soulevé et l'a laissé retomber hors de l'arène, mais Tor n'a pas lâché prise, et les deux adversaires ont roulé sur le plancher du Forum.

Johnson, blessé évidemment par sa chute, et incapable de continuer à lutter à cause de sa blessure à l'oeil, a dû concéder la première chute au Français. Le sang coulait à flot de l'oeil de Johnson lorsque Miquet l'a soulevé sur ses épaules et l'a transporté dans sa chambre, après que trois placiers eurent tenté en vain de porter le colosse. Le combat avait alors duré 17 minutes, 24 secondes.

Après un intervalle d'une dizaine de minutes, l'arbitre est remonté dans l'arène avec Miquet, qu'il a déclaré vainqueur. Johnson n'a pu revenir pour la deuxième reprise.

Johnson, blessé évidemment par sa chute, et incapable de continuer à lutter à cause de sa blessure à l'oeil, a dû concéder la première chute au Français. Le sang coulait à flot de l'oeil de Johnson lorsque Miquet l'a soulevé sur ses épaules et l'a transporté dans sa chambre, après que trois placiers eurent tenté en vain de porter le colosse. Le combat avait alors duré 17 minutes, 24 secondes.

Le baseball

LIGUE INTERNATIONALE

Hier
Série "A"
Newark 7, Syracuse 2.
Série "B"
Baltimore à Montréal, remise, pluie.

Le classement
Série "A"
G. P. P.C.
Newark . . . 2 6 1.000
Syracuse . . . 0 2 .000

Aujourd'hui
Série "A"
Newark à Syracuse
Série "B"
Baltimore à Montréal (8.30 p.m.)
(Première partie, série 4 de 7.)

LIGUE AMERICAINE
Hier
Cleveland 5, New-York 4 (10 m.)
New-York 3, Cleveland 1.
Detroit 4, Washington 3.
Chicago 5, Boston 3.
Philadelphie 8, Saint-Louis 2.
Saint-Louis 3, Philadelphie 1.

Le classement
G. P. P.C. Dif.
New-York . . . 90 44 .672
Detroit . . . 81 54 .600 9 1/2
Chicago . . . 71 59 .566 14
Boston . . . 71 61 .538 18
Cleveland . . . 72 63 .533 18 1/2
Washington . . . 63 72 .467 27 1/2
Philadelphie . . . 43 90 .323 46 1/2
Saint-Louis . . . 41 95 .301 50

Aujourd'hui
Cleveland à New-York
Detroit à Washington
Saint-Louis à Philadelphie
Seules parties au programme.

LIGUE NATIONALE
Hier
New-York 7, Pittsburgh 2.
Chicago 5, Boston 2.
Cincinnati 6, Brooklyn 0.
Brooklyn 8, Cincinnati 5.
Philadelphie à Saint-Louis 6
(arrêtée à la 13e, obscurité).

Le classement
G. P. P.C. Dif.
New-York . . . 81 52 .609
Chicago . . . 80 56 .588 2 1/2
Saint-Louis . . . 72 63 .533 10
Pittsburgh . . . 72 64 .529 10 1/2
Boston . . . 68 68 .500 14 1/2
Brooklyn . . . 60 75 .444 22
Philadelphie . . . 54 80 .403 27 1/2
Cincinnati . . . 52 81 .391 29

Aujourd'hui
New-York à Pittsburgh
Boston à Chicago
Philadelphie à Saint-Louis (2 p.)
Brooklyn à Cincinnati.

Eddie Coderre remplacera Le Brasseur

A une assemblée spéciale tenue durant la séance de lutte hier soir au Forum, la Commission Athlétique a apporté son approbation à la substitution qui a dû être effectuée dans la rencontre principale de la séance de boxe de ce soir au Forum. Eddie Coderre, de Pawtucket, Rhode Island, remplacera Florian LeBrasseur comme adversaire d'André Lenglet. La rencontre, de dix rondes, sera arbitrée par le champion de l'Empire britannique, Tommy Farr.

Coderre, dont on n'a pas beaucoup entendu parler à Montréal, est cependant un excellent boxeur. On trouve dans le dossier de ce jeune homme de 21 ans, deux victoires sur Nathan Mann, qui est classé au sixième rang chez les poids-lourds, il vient aussi de remporter une belle victoire sur Max Roesch, qui est considéré comme un dur-à-cuire dans cette division.

Coderre, qui a déjà fait partie nulle contre Florian LeBrasseur, mesure 6 pieds et pèse 187 livres. Au banquet qui lui a été offert hier soir, Tommy Farr a révélé que son gérant, Babe Culnan, avait actuellement en mains une offre qui lui avait été faite pour rencontrer ce boxeur à Miami, l'hiver prochain.

Coderre arrivera ici en excellente condition. Il se trouvait à New-York s'entraînant pour une rencontre contre Patsy Perrone, qui devait être disputée à Cleveland lorsque Armand Vincent, promoteur des Entreprises Vincent, dans un dilemme embarrassant, fit appel à Mike Jacobs, avec lequel il est actuellement en pourparlers au sujet d'une rencontre pour Farr.

Jacobs s'empressa de venir en aide à Vincent et lui recommanda personnellement ce jeune boxeur, déclarant qu'il l'assurerait d'avance qu'il offrirait au géant français une dure opposition. Cette rencontre devrait fournir une lutte énervante et il se pourrait que les amateurs n'y perdent rien au change.

Coderre et Lenglet, ainsi que tous les autres boxeurs au programme, devront se présenter devant la Commission athlétique à midi pour être examinés. Tous les autres boxeurs sont sur les lieux. Armand Vincent a annoncé que le programme commencera à 8 h. 30 précises à cause de la longueur de la séance qui se compose de dix rondes de boxe, un combat de six rondes, trois de huit et deux de six rondes.

Voici le programme:

Rencontre principale:

André Lenglet, France, vs Eddie Coderre, Pawtucket, 10 rondes.

Combats de huit rondes:

Harry Gerson, Montréal, vs Ray Mondello, Boston.

Dougie Marsh, Montréal, vs Orville Drouillard, Windsor.

Joe Marsh, Montréal, vs Jimmy Corbett, Détroit.

Combats de six rondes:

Gamelin Dumas, Montréal, vs Al Castilloux, Waterville.

Paul Joffre, Montréal, vs George Richards, Winnipeg.

La Commission athlétique de la Cité de Montréal, en séance spéciale, a pris connaissance d'un télégramme signé par Bill Brennan, gérant de Florian LeBrasseur, à l'effet qu'une blessure au pied dont LeBrasseur a été victime à l'entraînement, ne s'est pas guérie comme on s'y attendait. La Commission a décidé d'adopter la résolution suivante:

Florian LeBrasseur est suspendu jusqu'à ce qu'il ait rempli son engagement pour rencontrer Lenglet dans une rencontre sous la juridiction de la Commission athlétique de la Cité de Montréal. Le Brasseur entre temps a été avisé d'envoyer immédiatement des certificats médicaux de la Commission du Massachusetts, supportant les avancés contenues dans le télégramme adressé à la Commission.

Cette suspension s'applique aussi à son gérant Bill Brennan. La National Boxing Association a été informée de ces suspensions, qui seront en vigueur dans tous les États et districts où cette association fonctionne.

Le Forum et les Entreprises Vincent ont reçu ordre de donner toute la publicité possible au fait que LeBrasseur ne sera pas au programme et que toutes les personnes demandant un remboursement d'argent pour les billets déjà achetés devraient être satisfaites immédiatement.

Eddie Coderre, de Pawtucket, Rhode-Island, a été accepté comme remplaçant pour rencontrer Lenglet dans un combat de dix rondes au Forum.

La Commission, en prenant ces décisions, a pris en considération le fait que Tommy Farr, champion poids-lourd de l'Empire britannique, choisi pour arbitrer cette rencontre, était actuellement ici et que sa présence suscite un intérêt immense dans les cercles de boxe. Farr a aussi fait remarquer que la Commission qu'en acceptant cet engagement il avait été forcé de refuser des offres pour un total de \$6,000.

Coups de circuit

Hier: Camilli, Phillies 2; Medwick, Cardinals, 3; Gehrige, Yankees, 3; Fox, Red Sox, 3; Ott, Giants, 3; York, Tigers, 3.

Totaux: Américaine 727, Nationale 582. Total: 1,309.

Tommy Farr reçu à l'hôtel Windsor

Tommy Farr, champion poids lourd de l'Empire britannique, conservera un bon souvenir de sa visite à Montréal. Arrivé ici hier matin, le Gallois n'a pas eu le temps de beaucoup se reposer. C'était son intention de ne recevoir personne à son hôtel, mais après que le téléphone lui eut résonné dans les oreilles et qu'il eut constamment quelqu'un à la porte de sa chambre, il décida qu'il était aussi bien de faire face à la musique. Il a ensuite visité la ville en dépit de l'orage qui a duré une bonne partie de l'après-midi.

Farr est loin d'être le fanfaron dont les chroniqueurs américains ont parlé. Il discute en homme d'affaires et pour un athlète qui en est à son premier voyage en Amérique, il a l'air de connaître tous les petits trucs de la profession. Farr est un garçon poli mais toujours sur ses gardes lorsqu'il s'agit de finances. Son gérant, Babe Culnan, de Newark, N.J., sentant son protégé comme chez lui, l'a laissé faire à sa guise. Mais il n'a rien perdu de ses mouvements et il a donné l'impression qu'il ne serait pas si facile d'arriver au boxeur s'il était en territoire américain.

Parlant de son dernier combat à New-York, Farr dit qu'il n'a pas à s'en plaindre. Il a d'abord été grassement payé et les promoteurs américains se sont fort bien acquittés du marché qu'ils ont conclu avec lui. Lorsqu'il fut question de Joe Louis, Farr a dit que le nègre lui a fait mal à plusieurs reprises. Il prétend que le champion frappe fort. Le Gallois dit que la blessure qu'il s'est infligée à l'oeil l'a fort agacé durant tout le combat. A certains moments il ne voyait presque pas son adversaire et c'est la raison pour laquelle il s'est toujours tenu si près de lui, pour échanger à courte portée.

Farr ne s'est pas plaint de la commission athlétique de New-York, mais d'un autre côté il a déclaré qu'il a été fort énervé lorsque le commissaire Bill Brown et l'arbitre Arthur Donovan lui ont conseillé d'être prudent et de se méfier du court-brother. "Je savais que j'étais sous observation et que j'avais pas de risque à prendre, pour ensuite être disqualifié", a dit l'Anglais.

Le Gallois est d'avis que son prochain adversaire sera le vainqueur du combat entre Maxie Baer et James J. Braddock, qui aura lieu en octobre prochain à Madison Square Garden. "Ensuite j'irai rencontrer Max Schmeling en Allemagne", a dit Tommy. "Et vous pourriez mettre Hitler et Goering avec lui dans l'arène".

Le boxeur anglais a refusé de parler de ce qui avait amené sa rupture avec son ancien gérant, Tommy Broadbent. Il dit que cette question est maintenant réglée de façon définitive et il aime mieux n'en rien dire.

Hier soir, Farr était l'invité de la St. David's Society, à l'hôtel Windsor. On lui a offert un dîner à cigarettes en souvenir de son passage à Montréal. Farr, avec des mots bien choisis, a habilement remercié. Il a parlé de son admiration pour les Anglais, Irlandais et Canadiens français qui composent notre population. Plus tard, il s'est rendu au Forum pour assister à la lutte, et il est ensuite retourné à son hôtel, se demandant alors s'il avait fait un voyage blanc à Montréal.

"Nous serons au Forum jeudi soir", a dit son gérant Babe Culman. "Nous tiendrons le marché que nous avons conclu".

Le tennis

Von Cramm bat Riggs

Chicago, Ill., 16 (P.A.). — L'Allemand Gottfried Von Cramm a remporté hier après-midi une joute d'exhibition en triomphant du jeune Bobby Riggs au pointage de 2-6, 8-6, 6-4. Riggs a offert une belle résistance devant le deuxième amateur de l'univers.

Senorita Anita Lizana, qui vient de remporter le championnat féminin des États-Unis, a pris ses deux sets contre Gracy Wheeler, de Santa-Monica, Cal., mais a dû se surpasser pour vaincre 10-8, 7-5.

Au club Outremont

Comme il pleuvait hier soir, aucun match n'a été joué au tournoi handicap du club Outremont, dont le vainqueur recevra le trophée Archambault. Nous répétons le tirage d'hier; ces rencontres seront jouées ce soir.

5 heures: Paul Fontaine vs Dr Lucien Gélinas; Jean Guimond vs Pierre Thibodeau; Raymond Langevin vs Paul Létourneau; Georges Roy vs J.-G. Wayland; Roger Dussault; C.-F. McLean vs Mlle Colette Cuddihy.

6 heures: Paul Pinard vs Paul Trudel; P. Murphy vs André Pontbriand; Rose Gellery vs Marc Forget; Georges Archambault vs Mlle Brenda Cuddihy; Walter Foster vs Jean Saucier.

7 heures: F. Tanghe vs Dr J.-P. Renaud; Mlle Jeanne Savignac vs Marc Rivard.

9 heures: Jerry Sullivan vs F.-C. Sutton; Guy Laframboise vs L.-P. Champagne.

Au club Joubert

C'est ce soir que débute le tournoi simple classe "B" sur les courts du club Joubert. Les quatre favoris sont: MM. C. Dion, G. Gamache, G. Charlebois et P. Venne.

Voici l'horaire des rencontres de ce soir:

7 h.: M. Lupien vs G. Gamache, G. Charlebois vs J. Galarneau.

8 h.: P. Venne vs E. Hardy, C. Dion vs J. Robert.

9 h.: E. Julien vs R. Plante, J. Dubuc vs A. Allard.

10 h.: C. Deschatelets vs B. Chartrand, F. Bastien vs W. Murphy.

Si la température n'est pas favorable, ces rencontres seront remises à demain soir.

Au club Stuart

La température plutôt maussade d'hier soir a empêché toute activité au Stuart hier soir. Les rencontres prévues pour hier seront jouées ce soir, comme suit:

7 heures: J.-J. Denis et L. Lalonde

de vs P. Fontaine et P. Dessaulles; M. Jetté et M. Denis vs J. Amiot et F. McKercher.

8 heures: H.-P. Emard et R. Longtin vs N. Mais et J. Ross; L. Watt et G. MacNeil vs H.-W. Banks et G. Merritt.

9 heures: D. Jones et J. McDougall vs A. Dussault et G. Gagnon; R. Bernard et C.-H. Peters vs H. Eastbrook et H. Thomas.

10 heures: Bernard Faubert et Roger Durivage vs C. Cloughesy et A. Ridgway; S. Veysey et Jerry Baldwin vs J. Boyer et P. Cadotte.

Le "Big Six"

(Par la Presse Associée)
Gehring, Tigers . . . 128 487 120 188 356
Medwick, Cards . . . 137 554 102 210 379
P. Waner, Pirates . . . 136 551 83 197 358
Gehrig, Yankees . . . 137 507 125 180 355
Dimeaggio, Yankees . . . 131 543 135 191 352
Mize, Cards . . . 126 496 84 171 352
Hartnett, Cubs . . . 98 315 41 111 352

Association américaine

(Éliminatoires)
HIER
Minneapolis . . . 000 003 010 — 4 7 0
Columbus . . . 002 010 000 — 3 7 0
Beau et Peacock: Chambers et Crouch.
(Chaque club a gagné une partie dans la série, 4 de 7.)
Milwaukee . . . 100 201 000 1 — 5 10 2
Toledo . . . 011 001 001 — 2 6 9 3
Blascholder et Brenzel: F. Johnson, Sorrell, Birkhofer et Balber, F. Frankovich.
Chaque club a gagné une partie dans la série, 4 de 7.)

Ignat et Diot au Forum

Emile Diot et Emile Ignat, les deux cyclistes français, vainqueurs des deux dernières courses de six jours de Chicago, et seconds à la dernière course disputée à New-York, ont accepté l'offre de John-M. Chapman et ils participeront à l'épreuve qui se déroulera au Forum, du 10 au 17 octobre prochain.

Chapman a reçu un câbiogramme d'Ignat et Diot, hier, lui apprenant que son offre était acceptée.

TARIF des annonces classifiées du "DEVOIR"

Téléphone: BELAIR 3361
1 sou le mot, 25c minimum comptant.
Annonces facturées, 1/5c le mot, 40c minimum.

NAISSANCES, SERVICES, MORTS, ANNIVERSAIRES, GRANDS MESSAGES, REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES ET AUTRES, 20 par mot, minimum de 50c. FIANÇAILLES, PROCHAINS MARIAGES, MARIAGES, \$1.00 par insertion.

Disparu

Si quelqu'un connaît Léger Mercier, disparu depuis 1918, aujourd'hui âgé de 72 ans, il voudra bien communiquer avec son épouse, 6857 St-André, Montréal.

ELEVES DEMANDES

GABRIEL CUSSON, Prix d'Europe, compositeur. Solfège, chant, piano, violoncelle, harmonie, contrepoint, composition. 3710, Chemin Reine-Marie, angle Chemin Côte-des-Neiges, W.A. 6904, EL. 6076.

18-9-37

Ils seront les cyclistes les mieux payés de la course et formeront la première équipe entièrement française que les Montréalais aient jamais vue à l'oeuvre.

Ignat et Diot sont surnommés "Mutt et Jeff" par les cyclistes. Diot mesure 6 pieds, 2" pouces, et Ignat, 5 pieds 2" pouces. Le père de Diot est le chef de police de Paris, mais il n'a jamais arrêté son fils pour avoir volé un tour.

Si vous voyagez... adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays à tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: BELAIR 3361.

Cherchez-vous un imprimeur?

ADRESSEZ-VOUS A

L'imprimerie Populaire, Limitée

éditrice du journal

LE DEVOIR

qui exécutera avec art et rapidité, aux meilleurs prix, tous vos travaux de typographie
CARTES DE VISITE
Travaux de Ville
Menus - Têtes de lettres
Faire-part - Factures
Prospectus - Programmes
LIVRES - AFFICHES
Catalogues - Brochures
Périodiques - Journaux

VOYEZ-NOUS OU TELEPHONEZ — NOTRE REPRESENTANT PASSERA CHEZ VOUS.

130, Notre-Dame Est, Montréal
Téléphone: BELAIR 3361

130, Notre-Dame Est, Montréal
Téléphone: BELAIR 3361

130, Notre-Dame Est, Montréal
Téléphone: BELAIR 3361

130, Notre-Dame Est, Montréal
Téléphone: BELAIR 3361

130, Notre-Dame Est, Montréal
Téléphone: BELAIR 3361

130, Notre-Dame Est, Montréal
Téléphone: BELAIR 3361

130, Notre-Dame Est, Montréal
Téléphone: BELAIR 3361

130, Notre-Dame Est, Montréal
Téléphone: BELAIR 3361

130, Notre-Dame Est, Montréal
Téléphone: BELAIR 3361

130, Notre-Dame Est, Montréal
Téléphone: BELAIR 3361

130, Notre-Dame Est, Montréal
Téléphone: BELAIR 3361

130, Notre-Dame Est, Montréal
Téléphone: BELAIR 3361

130, Notre-Dame Est, Montréal
Téléphone: BELAIR 3361

130, Notre-Dame Est, Montréal
Téléphone: BELAIR 3361

130, Notre-Dame Est, Montréal
Téléphone: BELAIR 3361

130, Notre-Dame Est, Montréal
Téléphone: BELAIR 3361

130, Notre-Dame Est, Montréal
Téléphone: BELAIR 3361

Les Chinois du front de Changhaï reprennent Lotien

Le général Matsoui devient commandant en chef des troupes japonaises de Changhaï

100,000 CHINOIS BATTENT EN RETRAITE

Changhaï, 16 (S.P.A.) — Au moyen d'une contre-attaque, aujourd'hui, les troupes chinoises du front de Changhaï ont repris Lotien, qui est à 15 milles au nord-ouest de la métropole. Lotien a changé de mains plusieurs fois depuis cinq semaines. Les Chinois disent que maintenant une pluie abondante ralentit les opérations. Un porte-parole des Japonais donne à entendre qu'il se peut que les troupes expéditionnaires commencent bientôt une grande offensive dans la région de Changhaï. Le général Matsoui est devenu commandant en chef des troupes japonaises de Changhaï et cela serait un indice d'offensive prochaine. Les Japonais disent qu'il y a depuis Changhaï jusqu'à Soutchéou 29 divisions chinoises, d'un effectif global de 300,000 hommes, et que 13 de ces divisions sont à Changhaï.

Officiers allemands

Il paraît qu'il y a des officiers allemands auprès des commandants de ces divisions et que plusieurs officiers allemands s'occupent de questions militaires à Nankin. Ces officiers, dit-on, ont participé à la Grande Guerre. Ils consi-

deraient une espèce d'état-major sous le général von Falkenhausen.

Le front chinois brisé

Peiping, 16. (S.P.A.) — Les Japonais annoncent qu'ils ont rompu le front chinois, long d'une centaine de milles, qui s'étendait depuis un point à une trentaine de milles au sud de Tientsin jusqu'à des collines qui sont à environ quarante milles à l'ouest de Peiping. Ils ajoutent qu'ils refoulent vers l'ouest l'aile gauche des armées chinoises. Le quartier général japonais déclare que jamais depuis la guerre du Japon avec la Russie l'armée japonaise n'avait entrepris une offensive aussi considérable que celle qu'elle poursuit victorieusement dans la Chine du nord, en ce moment.

Les Japonais ont rompu le front chinois à Kouanhsien, au sud de la rivière Youngting. Un des généraux chinois, le général Houan Fou Lin, avait son quartier à cet endroit-là.

La prise de Kouanhsien permet aux Japonais non seulement de refouler vers l'ouest l'aile gauche des Chinois, mais de menacer d'encercler leur aile droite, qui se trou-

100,000 hommes

L'aile chinoise qui bat en retraite vers l'ouest se compose de huit divisions, soit environ 100,000 hommes. Les troupes japonaises qui ont vaincu ces divisions comptaient 60,000 hommes. Les Japonais usent surtout de leur cavalerie pour effectuer le refoulement. Quelques 20,000 cavaliers poursuivent les divisions qui battent en retraite. De rorls groupes de chars de combat, des troupes d'artillerie de campagne et des avions de bombardement les aident. Des observateurs militaires étrangers disent que depuis la Grande Guerre il n'y a pas eu d'opération de cavalerie aussi importante que celle-là.

Un porte-parole des Japonais dit que la saison des pluies étant terminée le temps sera tout à fait favorable à de vastes opérations. Il ajoute qu'il y aura bientôt une bataille décisive.

L'armée expéditionnaire qui combat à plus de 150 milles au nord-ouest de Peiping, est aussi en train de gagner du terrain. Elle a pris une petite ville murée du nord du Chansi.

A l'Université

Nomination de l'abbé R. Vadnaïs

Il remplace l'abbé Oscar Maurice comme professeur de littérature latine — Les cours de M. Ernout

M. le chanoine Emile Chartier, vice-recteur de l'Université de Montréal et doyen de la Faculté des lettres, annonce la nomination de l'abbé Rosario Vadnaïs comme professeur de littérature latine en remplacement de l'abbé Oscar Maurice, démissionnaire, à la suite de sa nomination à la cure de St-Denis et de son choix à la présidence du conseil pédagogique de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal. Le nouveau professeur de littérature latine est lui-même ancien élève de l'abbé Maurice. Il se trouve que les premiers leçons de ce cours seront données par M. Alfred Ernout, de la Sorbonne, de passage au Canada.

Voici les communiqués de M. le chanoine Chartier relatifs à l'abbé Vadnaïs et à M. Ernout:

M. l'abbé Rosario Vadnaïs

La nomination à la cure de St-Denis de l'abbé Oscar Maurice privait la Faculté des Lettres de l'un de ses professeurs les plus compétents. Depuis 1921, M. Maurice procurait à ses élèves de latin les richesses d'une science sûre et un dévouement sans bornes. Sa démission sera ressentie par eux et non moins vivement par les collègues du nouveau curé.

Pour le remplacer dans la chaire de langue et de littérature latines, le conseil de la Faculté s'est inspiré d'une politique qui a toujours été la sienne. Il tient à appeler à l'enseignement supérieur le plus qualifié de ces jeunes gens que nos collèges, depuis cinquante ans surtout, ne cessent de former par des voyages d'étude dans les grandes universités d'outre-mer ou dans les institutions de chez nous, parfois dans les deux.

Aussi, sur la recommandation même du professeur démissionnaire, le conseil de la Faculté a-t-il jeté les yeux sur l'abbé Rosario Vadnaïs, président du conseil permanent de la faculté des arts, récemment préfet des études et actuellement professeur de rhétorique au séminaire de Saint-Hyacinthe. L'un des plus brillants disciples de l'abbé Maurice au cours de latin, l'abbé Vadnaïs, après les deux années d'études qui lui avaient permis de compléter sa préparation par une troisième année en Europe. Il était donc tout naturel que la Faculté se tournât de son côté pour l'appeler à remplacer son maître.

Monseigneur l'évêque du diocèse de Saint-Hyacinthe et le conseil de son séminaire ont agréé avec un empressement dont on ne saurait trop le remercier la requête du conseil des Lettres. Par l'effet de leur bienveillance, le séminaire de Saint-Hyacinthe s'associe au geste généreux qu'accomplissait récemment le Séminaire de Sherbrooke en prêtant à la Faculté de Montréal son professeur de rhétorique, l'abbé Arthur Sideléau. Cette nomina-

tion entraîne un léger changement dans l'horaire de la Faculté. Les cours de grec et de latin, au lieu d'être distribués sur deux jours, le lundi et le mardi, auront lieu comme suit: le lundi, les deux cours de grec; le mardi, les deux cours de latin. Le nouveau professeur pourra ainsi profiter du congé scolaire du mardi pour donner ses leçons universitaires et ne rien déranger à ses obligations collégiales.

"D'autre part les cours de philologie de M. Ernout entraînent une autre modification. M. Vadnaïs cède au professeur de Paris les trois premiers mardis de son cours, soit les 21, 28 septembre et 5 octobre, quitte à reprendre à la fin de l'année les leçons obligamment retardées de la sorte. Les trois premiers mardis de l'année, les élèves en latin de M. Vadnaïs auront donc pour professeur le sympathique et si compétent M. Ernout, de la Sorbonne.

"Le conseil de la Faculté se tient pour assuré que ses élèves et le public apprendront avec joie la nomination dont il leur fait part par ce communiqué.

M. Alfred Ernout

"Par la bienveillance de l'Institut scientifique fr.-can., la Faculté des lettres peut enfin satisfaire un vœu qu'on lui exprime depuis longtemps. Elle rêve d'organiser un jour un cours régulier de philologie grecque, latine et française. En attendant, elle est heureuse d'offrir au public intellectuel un cours spécial de philologie latine.

"Comme on le verra par les cartes que l'on peut se procurer à la conciergerie de l'Université, ce cours spécial s'étendra du 20 septembre au 7 octobre. Il fallait surtout accommoder les professeurs de latin de nos collèges classiques, où les congés ont lieu d'ordinaire les mardis et jeudis après-midi.

"D'autre part, il fallait tasser un peu les leçons pour permettre au professeur de rentrer à Paris, en vue de l'ouverture de ses cours le 20 octobre. Avec une condescendance dont on ne saurait trop le remercier, le professeur s'est prêté à toutes les mesures qui pouvaient favoriser son auditoire. Le cours sera donc distribué ainsi: introduction, lundi soir, 20 septembre; deux leçons, mardi après-midi; deux leçons, jeudi après-midi, 23; une leçon, après-midi, les mardis 28 et jeudi 30 septembre, les mardis 5 et jeudi 7 octobre. Il y aura donc en tout neuf leçons.

"Le professeur, un maître de réputation universelle, sera M. A. Ernout, membre de l'Institut de France, professeur à la Sorbonne et à l'Ecole pratique des hautes études de Paris, rédacteur à la Revue de philologie. Sa compétence et sa bienveillance lui attireront sans doute de nombreux élèves. Les professeurs de latin de nos collèges classiques voudront profiter d'une érudition et d'une science impeccables, en remplissant la salle 214 de l'Université, le lundi soir, 20 septembre, la salle 213, les autres jours.

L'abbé Oscar Maurice, professeur de latin à la Faculté, remerciera la conférence le soir du 20 septembre, après que le président de l'Institut ou son suppléant l'auront présenté au début selon la tradition.

Les conférences de M. Ernout

Voici avec leurs dates les confé-

rences publiques que fera M. Alfred Ernout, membre de l'Institut, et professeur à la Sorbonne, sous les auspices de l'Institut scientifique franco-canadien à l'Université de Montréal:

Lundi, 20 septembre, à 8 h. du soir: leçon d'introduction sur l'objet et les méthodes de la philologie.

Mardi, 21 septembre, à 1 h. 45: histoire de la philologie.

Mardi, 21 septembre, à 3 h. 45: le latin et les langues latines.

Jeudi, 23 septembre, à 1 h. 45: structure phonétique et morphologique du latin. Grandes lignes de son évolution.

Mardi, 28 septembre, à 3 h.: suite du même sujet.

Jeudi, 30 septembre, à 3 h.: explication d'un texte archaïque.

Mardi, 5 octobre, à 3 h.: explication d'un texte classique.

Jeudi, 7 octobre, à 3 h.: explication d'un texte bas-latin.

Ce cours est ouvert au public et destiné en particulier aux professeurs de latin de nos collèges classiques. Il aura lieu à l'Université de Montréal, 1265 rue St-Denis. Des copies des textes expliqués seront fournies d'avance.

Le Louvre a reçu 300,000 visiteurs

L'affluence qui a attiré le célèbre musée est encore sans précédent

Paris, 16. — (C.P.-Havas). — L'Exposition ne nous montre pas seulement des chefs-d'œuvre d'art et de technique d'aujourd'hui. Elle a encore des conséquences indirectes de première importance. C'est ainsi que le musée du Louvre, où, à l'occasion de l'Exposition, plusieurs salles furent ouvertes, a reçu une véritable marée de visiteurs, cette année. Depuis le premier janvier jusqu'au 31 août, en huit mois, le Louvre a accueilli 330,000 visiteurs alors que l'année précédente avait vu défiler seulement 230,000 personnes. De même, le soir, le musée qui avait compté 83,000 entrées en 1936, en huit mois de 1937 reçut 110,000 visiteurs. Tous ces curieux supplémentaires sont provinciaux ou étrangers pour beaucoup desquels la vue des trésors artistiques exposés au Louvre sera une véritable révélation de la beauté sous toutes ses formes, révélations qui les influenceront certainement d'une façon durable dans les années à venir.

Au Cercle Universitaire

RECEPTION ANNUELLE, LE 2 OCTOBRE.

La réception annuelle du Cercle Universitaire de Montréal, qui constitue un événement mondain des plus élégants, aura lieu, dans les salons du Cercle, le samedi soir 2 octobre.

Cette réception, qui marquera l'inauguration de la saison, promet d'être d'autant plus brillante que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec et Mme Patenaude ont bien voulu en accepter la présidence.

Les étudiants étrangers à Laval

Québec, 16. — (D.N.C.) — M. l'abbé Arthur Maheux, secrétaire général de l'Université Laval, a reçu près de 350 demandes provenant d'étudiants étrangers désireux de se faire inscrire à la Faculté de médecine. Les demandes lui ont été adressées des quatre coins de l'Amérique du nord, de la Floride, de la Californie, (en passant par la Louisiane, le Texas et le Mexique) du nord des Etats-Unis, et des huit autres provinces canadiennes.

CHANGEMENTS À L'HORAIRE

en vigueur dimanche, le 26 sept.

Pour renseignements complets, s'adresser aux agents CANADIAN PACIFIC NATIONAL CANADIEN

Faits divers

Aux Assises

à Joliette

Le procès d'Armand Aubin

Joliette, 16. — Le terme de septembre des Assises du district de Joliette s'est ouvert, hier, à Joliette, sous la présidence de M. le juge Jean-D. Denis. Me Guy Guilbault agit comme substitut du procureur général.

La première des sept causes qui passeront devant le petit jury est celle d'Armand Aubin, 17 ans, accusé du meurtre de son patron M. Joseph Brizard, commis à Saint-Michel-des-Saints, le 3 septembre 1936. Aubin qui a été arrêté six jours après le meurtre, était incarcéré depuis, à la prison de Montréal. On l'a conduit à Joliette à l'occasion de son procès.

L'accusé est très jeune et aussi d'une taille au-dessous de la moyenne. Son avocat, Me Maurice Breton, a demandé à la cour de faire subir un examen mental à l'accusé et de faire supporter par la Couronne tous les frais encourus pour la Défense, vu l'indigence de l'accusé. Le substitut du procureur général a répondu à ces requêtes que l'expertise médicale, dans le cas de l'accusé, était déjà commencée. Quant à l'autre point, la Cour est disposée à prier la Couronne de les payer.

Le rôle de Joliette comporte aussi la cause de Joseph Gareau et de Rémi Gareau, accusés tous deux de faux et de vol d'une somme de \$9,000, au préjudice de la Banque Provinciale. Le premier a plaidé non culpabilité à l'effense dont on l'accuse, et son procès a été fixé aux 20, 21 et 22 septembre. Quant à l'autre accusé il s'est avoué coupable et recevra sa sentence à la fin du terme.

Le procès de Phidolbert Chapdelaine, accusé d'homicide involontaire à la suite d'un accident d'automobile, sera entendu les 27 et 28 septembre. Il y a aussi deux causes de grave indécence, une autre cause de vol et une cause de voies de fait.

L'enquête préliminaire de Charles Godin

Québec, 16 (C.P.). — Charles Godin, 37 ans, a comparu, hier, pour son enquête préliminaire, sous une accusation d'homicide involontaire, relativement à la mort de Léon Rousseau, qui aurait été blessé mortellement par l'automobile de Godin. L'enquête continue.

Les Assises de l'Abitibi

Québec, 16. — Les tribunaux ont commencé à fonctionner dans toutes les parties de la province. Le juge Roméo Langlais est parti lundi pour l'Abitibi. Il présidera un terme de la Cour criminelle. Le juge Adolphe Stein se rend samedi à Percé où commencera lundi prochain le terme des Assises. Trois causes de manslaughter sont sur le rôle et seront plaidées par Me Antoine Rivard, c.n. qui reviendra ensuite à Québec pour occuper avec Me Noël Dorion, premier substitut du procureur général, dans les causes qui s'instruiront au terme d'octobre.

Les statistiques de la cour du recorder

Le greffe de la Cour du recorder a publié hier matin le rapport de son travail depuis la nouvelle année. Les statistiques montrent: Qu'il y a actuellement quelque 1,000 causes en arrière, ce qui n'est pas extraordinaire quand on sait que ce tribunal entend environ 90,000 causes par année.

Depuis janvier dernier le tribunal a entendu 47,935 causes, soit 30,829 de moins que l'an dernier pour la même période.

500 des causes en arrière sont des affaires de tenanciers de maisons de désordre et de clients trouvés sur les lieux.

Dans les causes entendues, environ 70% des prévenus ont admis leur culpabilité.

Les contraventions aux règlements de la circulation ont fait la base de 18,522 causes, soit une augmentation sur l'an dernier pour la même période, alors qu'il y eut 15,955 causes. Cette augmentation vient de l'augmentation du nombre des automobiles. Cette année, en effet, on compte 10,000 automobiles de plus.

Les contraventions au code pénal ont fait la base de 5,013 causes, contre quelque 24,000 l'an dernier. Les arrestations pour vagabondage et autres semblables offenses ont fait la base de 29,234 causes contre 12,125 pour l'an dernier.

Les contraventions aux règlements municipaux proprement dits ont fait la base de 12,215 causes, contre 9,986 pour l'an dernier.

La "Gypsum Queen"

Ottawa, 16. — (C.P.). — La première séance du procès du capitaine Freeman Hatfield, accusé d'avoir, par fraude, obtenu du gouvernement fédéral une indemnité d'environ \$71,000 pour le prétendu torpillage de la goélette "Gypsum Queen" pendant la Grande Guerre, a été marquée hier d'argumentations purement juridiques.

Il a fallu remettre à plus tard l'examen de certains points essentiels et passer tout de suite au témoignage du sénateur Hance J. Logan, qui aida le capitaine Hatfield à préparer sa réclamation.

L'avocat du capitaine, le colonel Warwick Beament, s'objecta à ce que le sénateur Logan dévoilât ses relations avec son client avant le paiement de l'indemnité, "parce que, dit-il, ces relations ne sauraient être dévoilées que par autorisation du principal intéressé, qui est en l'espèce le capitaine Hatfield". Le juge Kieller MacKay fut de l'avis du colonel Beament.

Les droits de chasse et de pêche des Indiens

Québec, 16. — Contrairement à l'idée commune voulant que les des-

cendants des premiers habitants du pays eussent le droit de chasse et de pêche dans tout le Canada en tout temps, M. le juge Laetare Roy, du tribunal des Sessions de la Paix, vient de décider que les Indiens tombent sous la juridiction des provinces et doivent se conformer aux règlements de chasse et de pêche des provinces. En conséquence, le juge condamne M. Gérard Sioui à \$5 d'amende et aux frais pour "possession illégale de peaux d'originaux". M. Ross Drouin avait soutenu que les Indiens sont soumis aux lois provinciales, tandis que le procureur de M. Sioui, s'appuyant sur le ch. 97 S. R. C., 1927, sur la proclamation impériale du 15 octobre 1883 sur la foi de certains traités passés entre le Canada et les Indiens et sur une longue tradition, arguait que l'origine de ces droits est, non seulement antérieure à la législation provinciale qui défend la chasse et la pêche à certaines périodes, mais provient d'un pouvoir supérieur qui ne peut être diminué, ni entamé par une législation inférieure.

Le juge Roy fait une revue complète des traités et des lois touchant le statut des Indiens et conclut en ces termes:

"En résumé, je suis d'opinion que toutes les terres qui appartiennent à la Couronne, au temps de l'Union du Haut et du Bas-Canada ont continué à appartenir à la Couronne, mais sous la juridiction législative de chacune de ces deux provinces et ce, dans les limites territoriales de ces provinces. Que, par ailleurs, les droits des Indiens sur les terres de la Couronne sont restreints à certains territoires bien délimités. Que, par ailleurs, leurs droits, dans leur réserve, sont précisés dans le ch. 98 S. R. C. 1927, et que, après avoir parcouru les mesures législatives qui s'appliquent aux Indiens, la Proclamation de 1763, le traité de 1763, je ne trouve pas trace d'un contrat ou entente intervenu avec le gouvernement central d'une part et les descendants des Hurons d'autre part, leur donnant droit de chasse et de pêche sur les terres de la Couronne dans la province de Québec.

"Je le condamne à \$5.00 d'amende et les frais, et à défaut du paiement immédiat de cette amende et les frais, à 15 jours de prison.

A Sorel

Sorel, 16. — François Cournoyer et Emile Saint-Martin, de Saint-Joseph de Sorel, arrêtés le 7 septembre, accusés d'avoir attaqué Lucien Raymond dans sa maison, ont comparu pour l'enquête préliminaire hier et ont été condamnés à subir leur procès.

Panique chez les Juifs

Un court-circuit menaçait de causer un incendie hier soir dans une synagogue remplie de Juifs. Il s'agit de la synagogue Beth Yehuda, sise au coin de la rue Duluth et de la rue de l'Hôtel-de-Ville. Un commencement de panique se produisit dans l'assistance, mais des placiers au courant de la non gravité de la situation réussirent à faire évacuer la foule en bon ordre.

Renversé par une auto

Charles Boivin, 10 ans, 2667, rue Dandurand, a été admis à l'hôpital Sainte-Justine hier soir, souffrant de blessures causées alors qu'une auto l'a renversé près de sa demeure.

Fuite de gaz

A la suite d'une fuite de gaz d'une nature souterraine, plusieurs familles durent évacuer leur domicile rue Wurtel hier soir. Des explosions légères se produisirent. Les pompiers alertés se rendirent sur les lieux, prêts à combattre le feu ou qu'il se déclarerait, tandis que des employés de la Montreal Light & Power, dépêchés également sur les lieux, s'appliquèrent à trouver l'origine de cette fuite de gaz. Les familles momentanément délogées purent réintégrer leur foyer quelques heures plus tard quand la réparation nécessaire fut accomplie.

"Pointe au chêne"

Premier roman scout canadien

Par le R. P. A. SAINT-PIERRE, O.P. POINTE AU CHÊNE est un ouvrage captivant destiné à faire du bien et qui a été inspiré par l'histoire vécue en beauté d'un camp scout de jeunes Franco-Ontariens. Une intrigue fort intéressante et des faits réels mettent en jeu et font triompher méthodes et vertus scout. Le rôle de l'Aumônier y est souligné avec un soin tout particulier. Les Scouts et les Guides de la province de Québec ainsi que leurs nombreux parents et amis liront sans doute avec un palpitant intérêt ces pages d'une haute tenue littéraire et tout à fait personnelles.

En vente au Service de Librairie du Devoir, \$0.50 sous l'unité.

LE SECRET DU "CAMELIA"

Notre nouveau feuilleton

"Le Secret du Camélia", le feuilleton dont le "Devoir" commence aujourd'hui la publication, est, ainsi que l'indique son titre, un émouvant récit d'aventures, que traverse, comme il convient dans les feuilletons, une histoire d'amour. Il y a donc là de la matière pour tous les goûts.

Retenez le "Devoir" de jeudi et des jours suivants.

ACHETE BIEN QUI ACHÈTE CHEZ

DUPUIS

Messieurs, adoptez des sous-vêtements plus chauds

Combinaisons d'automne 'Watson' pour hommes et jeunes gens

1.00 CHACUNE



Confortable tricot de coton, épaisseur pour l'automne. Manches et jambes longues, nuances crème. Cette qualité peut être portée tout l'hiver par certains hommes qui ne supportent pas la laine sur leur peau. Tailles: 34 à 44. Ces combinaisons sont avec boutons, dans le genre toujours populaire. Coupe soignée.

Combinaisons en cachemire de laine

pour hommes, jeunes gens, tailles 34 à 44.

Un des plus confortables tricot de cachemire de laine, par côtes fines — qui ne rétrécit pas. Coupe soignée, modèle avec boutons, manches courtes ou longues, et jambes longues. Vendredi, chacune 3.95

Nous prenons les commandes téléphoniques, si vous ne pouvez venir au magasin

PLateau 5151 — local 202

DUPUIS — rez-de-chaussée (Ste-Catherine)

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

A.-J. DUGAL s.-p. et dir.-gér.

Collection "Cigale"

pour les enfants de 8 à 10 ans

Chaque volume cartonné, avec couverture en couleurs, quelques illustrations en noir, gros caractères, édition soignée.

Au comptoir, 25 sous — par la poste, 30 sous.

UNE ARMURE D'OR, par la Comtesse d'Albane.

LES MIRAGES DU SAHARA, par la même.

MAITRE TRILBY L'ECUREUIL, par la même.

JOHNNY D'IRLANDE, par la même.

L'AIR NE FAIT PAS LA CHANSON, par Suzanne Minost.

HISTOIRE DU VERITABLE GRIBOUILLE, par George Sand.

CONTES A MADEMOISELLE ROSE, par Paul Roland.

LA PRINCESSE ROSETTE, par la Comtesse de Ségur.

GENEVIEVE DE BRABANT, par le chanoine Schmid.

LE ROSIER suivi de LA MOUCHE, par la même.

LOUIS LE PETIT IMIGRE, par la même.

LES OEufs DE PAQUES, par la même.

LA REINE DES GELS ET DES NEIGES, par la même.

ROSE DE TANNEBOURG, par la même.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR",

430, rue Notre-Dame est

Montréal

FAITES DE BARCLAYS VOS BANQUIERS



LES RESSOURCES DU GROUPE DE BANQUES BARCLAYS SE CHIFFRENT A PLUS DE 9 MILLIARDS DE DOLLARS

BARCLAYS BANK (CANADA)

214 RUE SAINT-JACQUES, OUEST MONTREAL

60 KING STREET WEST TORONTO

5-2

La lettre des évêques espagnols

ELLE VIENT DE PARAÎTRE DANS LA COLLECTION DU "DOCUMENT" — IL FAUT LA REPANDRE A PROFUSION — DONNEZ TOUT DE SUITE VOS COMMANDES

La lettre des évêques d'Espagne à leurs collègues du monde entier, dont l'importance est capitale, vient de paraître en brochure, sous couverture de papier fort, dans la collection du "Document". Ce sera le moyen de lui assurer, par delà la publication dans le journal, une diffusion nouvelle et considérable. Or il importe que cette pièce soit connue du plus grand nombre de gens possible; car, partout, elle dissipera des erreurs et, rétablira la vérité.

Que tous ceux qui veulent participer à cette salutaire propagande veuillent donc bien adresser — et le plus tôt possible — leurs commandes au Service de Librairie du "Devoir", 430, rue Notre-Dame est, à Montréal. Les commandes seront exécutées dans l'ordre de leur réception. Prix: 10 sous l'exemplaire, \$1.00 la douzaine (franco). Au cent, \$7.00, (et non point \$7.50, comme il a été dit par erreur); au mille, \$50 (pour en plus dans les deux cas). Toute commande à l'unité et à la douzaine doit être accompagnée